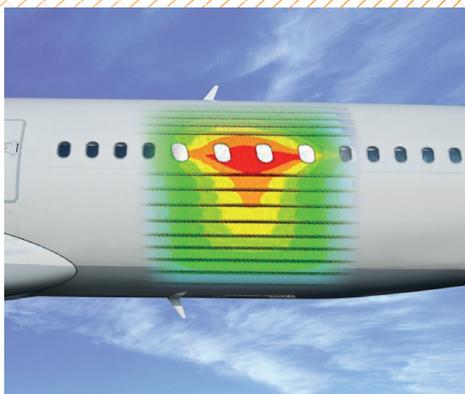
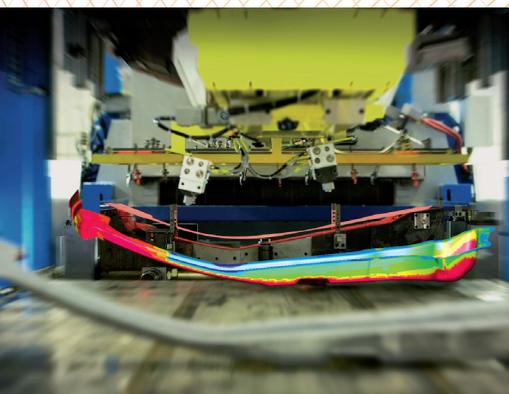




get it right[®]



Document de Référence

Exercice Annuel 2010



ESI Group

Société anonyme au capital de 17 599 587 euros

Siège social, 100/102, avenue de Suffren 75015 Paris

381 080 225 RCS Paris

Document de référence / Rapport financier annuel

Exercice fiscal 2010

(clos le 31 janvier 2011)



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} juin 2011 (dépôt n° D.11-0531) conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 100/102, avenue de Suffren, 75015 Paris, ainsi que sur le site Internet d'ESI Group (www.esi-group.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

1. Renseignements généraux	5
1.1. Responsable du document de référence	5
1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence	5
1.1.2. Personne responsable de l'information financière	5
1.2. Contrôleurs légaux des comptes	5
1.2.1. Commissaires aux comptes	5
1.3. Renseignements sur la Société	6
1.3.1. Informations juridiques	6
1.3.2. Statuts et relations Actionnaires	6
1.3.3. Historique de la Société	9
1.3.4. Capital et évolution du capital	10
2. Présentation du Groupe	14
2.1. Principales activités et marchés	14
2.1.1. Principales activités	14
2.1.2. Principaux marchés	15
2.2. Organisation de la Société	21
2.2.1. Organigramme fonctionnel	21
2.2.2. Organigramme juridique	21
2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration	21
2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale	21
2.3. Informations financières sélectionnées	23
2.3.1. Le chiffre d'affaires	23
2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires	23
2.3.3. L'alignement stratégique des activités et la montée en puissance des Licences	24
2.3.4. L'amélioration significative de la profitabilité	24
2.4. Investissements significatifs des trois derniers exercices	25
2.4.1. Investissements récurrents du Groupe	25
2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe	25
2.4.3. Les investissements futurs	25
2.5. Facteurs de risques	26
Risque de change	26
Risque de taux	26
Risque sur actions	26
Risque de liquidité	26
Risque industriel et environnemental	26
Risque sur le chiffre d'affaires	26
Risques juridiques	27
3. Gouvernance du Groupe	28
3.1. Principaux Actionnaires et évolution boursière	28
3.1.1. Actionnaires fondateurs	28
3.1.2. Étude TPI	28
3.1.3. Évolution du cours de Bourse	29
3.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	29
3.2.1. Composition, Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	30
3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	36
3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	40
3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	41

3.2.5.	Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	44
3.2.6.	Déclaration des administrateurs au titre du §14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus	45
3.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	47
3.4.	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux.....	48
3.4.1.	Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration	48
3.4.2.	Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction	48
3.4.3.	Pactes d'Actionnaires.....	48
4.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 .	49
4.1.	Activité de l'exercice FY10.....	49
4.1.1.	Activité de l'exercice FY10	49
4.1.2.	Résultats des comptes consolidés	50
4.1.3.	Recherche et développement.....	53
4.1.4.	Présentation des comptes annuels et affectation	54
4.2.	Perspectives d'avenir.....	56
4.2.1.	Événements postérieurs à l'exercice	56
4.2.2.	Tendances.....	56
4.3.	Responsabilité d'entreprise – ESG (environnement, social, gouvernance)	57
4.3.1.	Environnement	57
4.3.2.	Social	57
4.3.3.	Gouvernance.....	63
4.3.4.	Identité des Actionnaires	63
4.3.	Conventions réglementées.....	64
4.4.	Litiges	65
5.	Les comptes.....	66
5.1.	Les comptes consolidés	66
5.1.1.	Compte de résultat consolidé	66
5.1.2.	Bilan consolidé	67
5.1.3.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	68
5.1.4.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	69
5.1.5.	Annexe aux comptes consolidés	70
Note 1.	Informations générales.....	70
Note 2.	Principes et méthodes comptables.....	70
Note 3.	Périmètre de consolidation.....	77
Note 4.	Informations sur le compte de résultat	78
Note 5.	Information sur le bilan.....	82
Note 6.	Information par zone géographique.....	92
Note 7.	Risques monétaires.....	92
Note 8.	Engagements hors bilan.....	93
Note 9.	Autres informations.....	94
5.1.6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95
5.2.	Comptes annuels.....	97
5.2.1.	Bilan au 31 janvier 2011 (en euros).....	97
5.2.2.	Compte de résultat au 31 janvier 2011 (en euros)	99
5.2.3.	Annexes aux comptes annuels.....	100
Note A.	Faits significatifs de l'exercice.....	100
Note B.	Principes et méthodes comptables.....	100
Note C.	Notes relatives aux postes de l'actif du bilan.....	103
Note D.	Notes relatives aux postes du passif du bilan.....	107
Note E.	Notes relatives au compte de résultat	110
Note F.	Autres informations.....	113

5.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	117
5.2.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	119
6.	Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	120
6.1.	Assemblée Générale Ordinaire	120
6.2.	Assemblée Générale Extraordinaire	122
6.3.	Décisions communes	126
7.	Documents accessibles au public	127
7.1.	Communiqués de presse et avis financiers	128
7.1.1.	Communiqués de presse et avis financiers en français	128
7.1.2.	Communiqués de presse et avis financiers en anglais.....	129
7.1.3.	Informations déposées aux greffes du tribunal de commerce de Paris.....	130
7.2.	Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale	130
8.	Table de concordance	131
8.1.	Informations requises par le règlement européen 809/2004	131
8.2.	Informations requises dans le rapport financier annuel	133

1. Renseignements généraux

1.1. Responsables du document de référence

1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence

Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général d'ESI Group :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, répertorié au chapitre 4, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

« J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

« Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux (voir chapitre 5.1.6), qui contiennent une observation : sans remettre en cause leur opinion sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux attirent l'attention sur la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application sur l'exercice des normes révisées IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et IAS 27 "États financiers consolidés et individuels". »

Fait à Paris, le 31 mai 2011

Alain de Rouvray

Président-Directeur Général

1.1.2. Personne responsable de l'information financière

Monsieur Nanno Wams, Directeur Administratif et Financier d'ESI Group.

1.2. Contrôleurs légaux des comptes

1.2.1. Commissaires aux comptes

1.2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Pierre Marty.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 années.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Madame Christine Vitrac.

Dates de nomination : AGO du 16 décembre 1997, AGM du 26 juin 2003, AGM du 25 juin 2009 pour 6 années.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

1.2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Emmanuel Roger.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 années. Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 années.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

1.3. Renseignements sur la Société

1.3.1. Informations juridiques

La raison sociale de la Société est : « ESI Group ».

La Société a été créée le 28 janvier 1991 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sous la forme d'une société anonyme régie par la loi française.

La Société ESI Group est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris (75000) sous le numéro 381 080 225 RCS Paris – France.

Son siège social est au 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris.

L'exercice fiscal débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.3.2. Statuts et relations Actionnaires

1.3.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et en tous pays :

- l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- d'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

À cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisition et de cession de participation. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.3.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Voir le chapitre 3.3 : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et la gestion des risques.

1.3.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse

d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. À ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux Actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque l'actif net est, ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Conformément à l'extrait de l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

Il n'existe aucune obligation statutaire concernant les franchissements de seuils autre que la législation en vigueur.

1.3.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Augmentation et réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération.

Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraires émises pour réaliser une augmentation de capital.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le président du tribunal de commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfices ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraire doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de quelque manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

Forme et transmission des actions (article 9 des statuts)

Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'Actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.2.5. Assemblées Générales (article 18 des statuts)

En application de l'article 18 des statuts, les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, ou en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'Actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales Actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement Actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être Actionnaire.

1.3.2.6. Convention d'Actionnaires

Voir le chapitre 3.4 : Conflits d'intérêt, point 3.4.3.

1.3.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la société s'appliquent à ESI Group.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de commerce soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil au sein de la Société ESI Group.

1.3.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.

1.3.3. Historique de la Société

En 1973, Alain de Rouvray, actuel Président-Directeur Général, procède à la création de la société ESI avec trois collègues et partenaires ingénieurs titulaires d'un *Ph.D.* (doctorat) de l'Université de Berkeley en Californie (Jacques Dubois, Iraj Farhooman, Eberhard Haug). La principale activité de la jeune Société est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial en Europe. Progressivement, ESI développe des techniques sophistiquées dans le domaine de la simulation numérique tout en acquérant une bonne compréhension des procédés industriels et des attentes du marché. La Société ouvre une filiale en Allemagne en 1979, ESI GmbH.

En 1985, ESI réussit la première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (*crash test* en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. C'est le début du développement de l'outil phare de la Société, le logiciel PAM-CRASH.

En 1991, ESI Group obtient des fonds en venture capital par Burr, Egan et Deleage pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. Pour faciliter la commercialisation de ses logiciels, ESI Group ouvre des filiales aux États-Unis et au Japon et quelques années plus tard en Corée du Sud.

En 1997, ESI Group fait l'acquisition de la filiale de Framatome, Framasoft rebaptisée SYSTUS International, un des principaux éditeurs français dans le domaine de la simulation numérique en mécanique et en particulier pour l'industrie nucléaire (SYSTUS, SYSWELD). Avec le rachat, en décembre 1999, de l'éditeur français Dynamic Software, propriétaire du logiciel de presse virtuelle Optris, ESI Group renforce sa position de leader dans la simulation d'emboutissage.

Le 6 juillet 2000, ESI Group réussit son introduction en Bourse sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris et lève environ 30 millions d'euros.

Entre 2000 et 2005, ESI Group poursuit une stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement des sociétés telles que Mecas, pour renforcer son réseau de distribution en Europe de l'Est, STRACO et VASCI (*Vibro-Acoustic Sciences*), pour la simulation du bruit et du confort acoustique, ou L3P, pour la simulation de procédés de fabrication de matériaux composites. ESI Group renforce ensuite son positionnement stratégique dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition des équipes et du logiciel ProCAST auprès de la société américaine UES, suivie de l'intégration de la société suisse Calcom. En juillet 2003, ESI Group acquiert, auprès de la société américaine EASI, la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO) pour la conception et le contrôle des processus. Enfin, l'intégration de la division Produits de CFD Research Corporation en 2004 permet à ESI Group de diversifier son activité dans le domaine de la dynamique des fluides visant des secteurs à fort potentiel de croissance, comme l'électronique, la biotechnologie et les énergies alternatives.

En février 2006, ESI Group procède à l'acquisition de la branche d'activité Services dédiée à la simulation numérique sur le marché coréen et des droits de propriété intellectuelle de modèles numériques d'humains « H-Models » de la société coréenne IPS International. En avril 2006, ESI Group annonce la signature d'un partenariat stratégique qui débouche sur la reprise des activités de la société ATE Technology International Ltd., basée en Chine, dont les équipes apportent une expertise métier pour les solutions intégrées dans le domaine aéronautique. Ces opérations marquent clairement la volonté d'ESI Group de développer son activité de services à haute valeur ajoutée auprès de ses clients pour promouvoir l'innovation et l'adoption de la simulation réaliste et de contribuer au renforcement de l'assistance à la base installée.

En octobre 2008, ESI Group procède à l'acquisition du logiciel Vdot de gestion des processus de développement de produits auprès de la société américaine Procelerate Technologies Inc. Cet outil facilite la capture et l'automatisation des meilleures pratiques des clients, et complète très naturellement l'offre de solution de simulation numérique en offrant l'intégration et la synchronisation dans le « *Product Lifecycle Management* » (PLM) des tâches de prototypage virtuel.

En décembre 2008, ESI Group acquiert la société de services américaine et leader Mindware Engineering Inc. Cette acquisition permet d'accélérer l'adoption du prototypage virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation. La compatibilité culturelle des équipes renforce la position d'acteur majeur dans le monde en pleine mutation de la simulation numérique en fournissant des solutions multidomaines et multiphysiques à haute valeur ajoutée. Cette acquisition s'intègre également dans la stratégie de développement aux États-Unis.

En 2008 et 2009, ESI Group renforce sa présence internationale et ouvre deux nouvelles filiales en Italie et au Brésil. Avec cette extension géographique, ESI Group vise à apporter un meilleur support à ses clients pour les aider à conserver leur avantage compétitif au niveau international.

En 2009, ESI Group s'implante en Tunisie par la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée et renforce son partenariat stratégique avec la société Acoustica.

En 2010, ESI Group ouvre un nouveau centre R&D à Bordeaux pour la simulation des matériaux composites, couvrant la conception, la fabrication et la performance. En mai 2010, ESI Global Forum 2010, la première conférence utilisateurs mondiale sur le prototypage virtuel organisée à Munich en Allemagne a remporté un grand succès avec la participation active de plus de 280 fabricants, ingénieurs, analystes et Directeurs de sociétés clientes et partenaires d'industries variées à travers le monde.

ESI Group dont le siège social est situé à Paris emploie en 2011 plus de 800 professionnels dans le monde. L'entreprise et son réseau mondial d'agents offrent des prestations commerciales et techniques dans plus de 30 pays.

Pionnier et principal acteur mondial de la simulation numérique, ESI Group est aujourd'hui reconnu comme un fournisseur de premier plan de solutions de prototypage virtuel multidomaine avec prise en compte réaliste de la physique des matériaux. Cette offre constituée d'une solution unique, ouverte et collaborative accélère l'innovation et permet de simuler le comportement des produits et les procédés de fabrication.

1.3.4. Capital et évolution du capital

Actions composant le capital (Article 7 des statuts)

À la date de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2010, le capital d'ESI Group s'établit à 17 599 587 euros et est constitué de 5 866 529 actions (inchangé depuis l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009).

En dehors des plans de stock-options, d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

1.3.4.1. Titres non représentatifs du capital

À la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

1.3.4.2. Répartition du capital et des droits de vote

Répartition des droits de vote

Au 30 avril 2011, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 708 222.

Au 30 avril 2010, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 735 756.

Au 25 juin 2009, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 812 310.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice par la Société

La Société n'a procédé à aucun achat de titres dans le cadre de son programme d'autodétention entre le 1^{er} février 2010 et le 31 janvier 2011.

Le 18 mars 2011, la Société a procédé à l'achat de 30 000 actions détenues par Jacques Dubois dans le cadre de son programme d'autodétention.

Le programme de rachat d'actions propres vise à permettre la mise en place d'options d'achat et de souscription dans le cadre de la politique de compensation du Groupe.

Répartition du capital au 30 avril 2011

Actions du capital	5 866 529
Autodétention au nominatif	415 422
Autodétention au porteur	0

- Le 26 mars 2004, Odyssee Venture SAS a notifié un franchissement de seuil à la hausse du seuil de 10 % du capital intervenu le 26 mars 2004 et pour une détention de 588 040 actions soit 10,23 % du capital et 7,18 % des droits de vote.
- Le 16 avril 2010, Jacques Dubois a notifié un franchissement à la baisse du seuil à 9,7 % du capital et 14,6 % des droits de vote pour une détention de 566 419 actions. Le 21 mars 2011, Jacques Dubois a par ailleurs informé avoir cédé 30 000 actions de la Société qu'il détenait, ramenant sa détention à 536 419 actions, soit 9,14 % du capital.
- Le 29 avril 2010, Quaeroq SCRL a notifié un franchissement à la hausse du seuil à 5,18 % du capital et 3,72 % des droits de vote pour une détention de 303 677 actions.

La Société n'a pas connaissance d'autres Actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote, à l'exception de ceux nommés au paragraphe 1.3.4.6.

Contrat de liquidité

Conformément aux exigences d'Euronext, la société ESI Group SA a souscrit un nouveau contrat de liquidité avec CM-CIC Securities, en remplacement d'un précédent contrat, afin d'améliorer la fluidité des transactions et d'amortir les fluctuations des cours. Ce contrat de liquidité est entré en vigueur le 12 mars 2009.

1.3.4.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.3.4.4. Capital social autorisé, mais non émis

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009, a autorisé le Conseil d'Administration, par le biais des 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e résolutions à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

Résolutions n°	Objet de l'autorisation délivrée	Montant		Durée de l'autorisation
		Numéraire (en euros)	Actions	
12 et 13	Émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec et sans droit préférentiel de souscription	Maximum* 90 000 000		26 mois, soit jusqu'au 26 août 2011
14	Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires	Maximum 90 000 000		26 mois, soit jusqu'au 26 août 2011
15	Augmenter le capital de la Société par incorporation des réserves, bénéfices ou primes ou autre somme dont la capitalisation serait admise	Maximum* 150 000 000		26 mois, soit jusqu'au 26 août 2011
16	Émettre des actions dans la limite de 10 % du capital ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	Maximum 90 000 000	586 652	26 mois, soit jusqu'au 26 août 2011
17	Augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, par placement privé	Maximum 20 % du capital par an		26 mois, soit jusqu'au 26 août 2011

Plafond global pour les résolutions

Les résolutions 12, 13, 14 et 15 confèrent au Conseil d'Administration des autorisations afin qu'il puisse, si les conditions de marché le permettent ou si l'opportunité s'en présentait, procéder à des augmentations de capital principalement pour financer de nouvelles opérations de croissance externe ou bien des projets importants de développement interne.

En toute hypothèse, la mise en œuvre des dispositions figurant à la résolution numéro 13 sera effectuée conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce relatives aux conditions dans lesquelles une suppression de droit préférentiel de souscription peut être décidée.

La résolution 13 est à replacer dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées ces dernières années par la Société. En effet, la Société pourrait, si elle procède à une prise de participation significative dans une société inscrite sur un marché réglementé de la Bourse de Paris, ou à la cote officielle d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ou à la Bourse d'un État membre de l'Organisation de coopération et de développement économique, qui seraient apportés à une offre publique d'échange, procéder au règlement du prix par un échange d'actions.

Ce mécanisme permettra d'une part d'associer pleinement les cédants au devenir de la Société en les associant le plus largement possible à son capital et d'autre part de préserver les disponibilités de cash dont dispose la Société.

Les conditions définitives de ces éventuelles opérations d'augmentation du capital social seraient arrêtées en temps utile par le Conseil d'Administration.

La résolution 16 concerne la délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission de titres en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société pour une période de 26 mois dans la limite de 10 % du capital social, apprécié au moment de l'opération.

La résolution 17, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, propose de déléguer au Conseil d'Administration la compétence en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription, par placement privé, c'est-à-dire au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans la limite de 20 % du capital social par an.

1.3.4.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous option

Néant.

1.3.4.6. Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, et contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 AVRIL 2011

Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 729 705	29,48 %	3 398 530	44,09 %
Dubois Jacques	536 419	9,14 %	1 072 838	13,92 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIVE)	2 266 124	38,63 %	4 471 368	58,01 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
des Isnards Charles Helen	2 001	0,03 %	2 001	0,03 %
Laraki Othman	1	0,00 %	1	0,00 %
Bernard Francis	1 271	0,02 %	1 271	0,02 %
de la Serre Michel	230	0,00 %	230	0,00 %
d'Hotelans Éric	626	0,01 %	626	0,01 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	23 673	0,40 %	37 869	0,49 %
Public nominatif	83 380	1,42 %	121 055	1,57 %
Public porteur	3 077 930	52,47 %	3 077 930	39,93 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 161 310	53,89 %	3 198 985	41,50 %
Autodétention	415 422	7,08 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 529	100,00 %	7 708 222	100,00 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 AVRIL 2010

Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 728 825	29,47 %	3 397 650	43,92 %
Dubois	566 419	9,66 %	1 132 838	14,64 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 295 244	39,12 %	4 530 488	58,56 %
Public nominatif	72 381	1,23 %	124 351	1,61 %
Public porteur	3 081 016	52,52 %	3 081 016	39,83 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 153 397	53,75 %	3 205 367	41,44 %
Autodétention	417 888	7,12 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 529	100,00 %	7 735 855	100,00 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 AVRIL 2009

Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille de Rouvray	1 668 825	28,45 %	3 337 650	42,66 %
Dubois	626 419	10,68 %	1 252 838	16,01 %
Billaud	8 966	0,15 %	17 932	0,23 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 304 210	39,28 %	4 608 420	58,91 %
Public nominatif	95 535	1,63 %	177 904	2,27 %
Public porteur	3 036 645	51,76 %	3 036 645	38,82 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 132 180	53,39 %	3 214 549	41,09 %
Autodétention	430 139	7,33 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 529	100,00 %	7 822 969	100,00 %

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de l'événement	Nature de l'opération	Variation du capital Émission en numéraire			Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (en euros)
		Nominal (en euros)	Prime (en euros)	Nombre d'actions créées			
AGE 28/01/1991	Constitution de la Société	15,24		2 500	38 112	2 500	15,24
AGE 26/07/1991	Augmentation de capital en numéraire	15,24	(2 274 021)	834	50 827	3 334	15,24
AGE 26/07/1991	Incorporation de la prime d'émission	15,24	(2 261 779)		2 312 606	3 334	694
AGE 31/07/1991	Division du nominal et attribution gratuite	694		300 060	2 312 606	303 394	7,62
AGE 05/11/1996	Augmentation de capital en numéraire	7,62	3 565 206	32 276	2 558 628	335 670	7,62
AGE 26/03/1997	Incorporation de la prime d'émission	7,62	(3 577 448)		6 140 707	335 670	18,29
	Et prélèvement sur la réserve légale ⁽¹⁾		(4 631)				
AGE 24/04/1997	Augmentation de capital en numéraire	18,29	130 801,26	975	6 158 544	336 645	18,29
AGE 09/12/1998	Division du nominal	18,29		3 703 095	6 158 544	4 039 740	1,52
AGE 15/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	1,52	4 364 334	524 902	6 958 752	4 564 642	1,52
AGE 08/07/1999	Incorporation de la prime d'émission	1,52	4 175 251		11 134 003	4 564 642	2,44
AGE 14/06/2000	Augmentation du capital en numéraire	2,44	2 783 502	1 141 161	13 917 505	5 705 803	2,44
CA 09/05/2001	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	2,44	103 236	42 324	14 020 741	5 748 127	2,44
CA 09/05/2001	Conversion du capital de FF en euros	2,44			14 020 741	5 748 127	3
(AGE 14/06/2000)	Et incorporation de la prime d'émission par élévation du nominal des actions	3	3 223 640		17 244 381	5 748 127	3
CA 08/03/2002	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	7 500	2 500	17 251 881	5 750 627	3
CA 08/03/2005	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	301 500	100 500	17 553 381	5 851 127	3
CA 07/06/2007	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	36 156	12 052	17 589 537	5 863 179	3
CA 14/04/2008	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3		3 350	17 599 587	5 866 529	3

Contrôle

Le Groupe Fondateurs est l'Actionnaire principal de la Société, avec au 30 avril 2011, 38,63 % du capital et 58,01 % des droits de vote exerçables.

Afin de s'assurer que le contrôle du Groupe Fondateurs n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié le décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence.

Des comités, destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions, ont par ailleurs été mis en place et émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Il est précisé que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est composé en majorité d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit ne comprend que des membres indépendants.

2. Présentation du Groupe

2.1. Principales activités et marchés

2.1.1. Principales activités

ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits de nos clients pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation de ces produits.

Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel multidomaine avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototypage physique des composants et des sous-ensembles pendant la phase de développement du produit.

Toutes les avancées réalisées par ESI Group pour le développement de ses solutions tendent à la solution idéale du « bon du premier coup » sur prototype réel lors de la phase de conception.

Le leadership d'ESI Group dans son secteur d'activité s'appuie sur la diversité de son offre Produits qui lui permet de se prévaloir d'un positionnement unique sur un marché à fort potentiel.

L'essor de la simulation numérique s'inscrit dans le processus inéluctable de montée en puissance de l'usine numérique, rendue aujourd'hui possible par les avancées technologiques majeures, en particulier dans le partage de données à l'échelle mondiale.

Maillon faible de cette ère du « tout numérique », la mise au point traditionnelle sur prototypes physiques « réels » est source d'inconvénients de moins en moins tolérables ; elle est peu à peu vouée à disparaître au fur et à mesure que le changement méthodologique présidant à la mise en œuvre de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux s'impose aux industriels.

2.1.1.1. Stratégie

2.1.1.1.1. La mutation vers l'Ingénierie virtuelle du produit (*Virtual Engineering*)

L'évaluation et l'amélioration de la performance et de la fabrication du prototype physique par simulation numérique est l'avancée majeure dans la gestion du cycle de vie des produits (*Product Lifecycle Management*). Grâce au prototypage virtuel dont le réalisme physique progresse en continu, la simulation numérique promet de soutenir le cycle de vie complet du produit, de la conception à la fabrication.

Cependant, l'approche traditionnelle de « conception conduite par la simulation » (*Simulation-Driven Design*) repose sur une simulation « hybride » qui requiert un calibrage global préalable de la maquette numérique sur les premiers prototypes réels dont elle tend à expliquer les dysfonctionnements, nécessitant des itérations longues et coûteuses.

Avec la « conception basée sur la simulation » (*Simulation-Based Design*), la simulation démarre en simultané dès la phase de conception préliminaire, et se poursuit lors de la conception détaillée pour valider la performance de la maquette digitale complète avant même le premier prototypage réel.

Dans cette approche par simulation « intrinsèque », où les calibrations préliminaires ont été effectuées sur des modèles réalistes élémentaires prenant en compte la physique des matériaux et les processus de fabrication, les décisions essentielles sont prises en amont, offrant des gains considérables en fiabilité, productivité et innovation, pour tendre à un prototype réel « bon du premier coup ».

2.1.1.1.2. L'innovation au travers du Prototypage virtuel « intégral » (*End-to-End Virtual Prototyping*)

Les équipes de développement des produits d'ingénierie mécanique s'appuient de plus en plus sur le Prototypage Virtuel « intégral » (*End-to-End Virtual Prototyping*) des composants et des sous-ensembles pour répondre aux exigences du marché par segment industriel. Des résultats de qualité pour le Prototypage Virtuel de ces produits signifient une physique correcte, permettant l'évaluation virtuelle de la performance et de l'usage du produit impliquant tous les domaines de simulation dans des conditions « comme fabriqué » (*as built*), à un coût abordable et à temps.

La plate-forme d'ingénierie « *end-to-end* » d'ESI Group répond à ce besoin.

En effet, elle permet la simulation des processus et des moyens de fabrication, comme l'emboutissage, l'assemblage et la fonderie, la mise en œuvre des matériaux tels que composites et plastiques qui sont non seulement importants pour évaluer la fabricabilité, mais aussi essentiels pour améliorer les performances par simulation des modèles dans les domaines du bruit, des vibrations et secousses (NVH), du crash, de la sécurité des occupants... La plate-forme d'ingénierie « *end-to-end* » comprend également un environnement commun qui assure aux équipes techniques en charge des procédés et de la planification, un suivi vérifiable et efficace couvrant toutes les étapes du prototypage virtuel « intégral ».

Complétées par une offre large de services personnalisés, ces solutions de prototypage virtuel contribuent également à la stimulation de l'innovation grâce au partage des connaissances technologiques issues de la Recherche et

Développement et à l'apport des bénéfices industriels du prototypage virtuel. Au final, ces solutions permettent le lancement de produits industriels innovants.

La gamme des services d'ESI Group couvre des expertises dans les domaines de la R&D, de la méthodologie, des applications personnalisées, des projets spécifiques ainsi que des formations, de l'assistance technique et du support académique.



Logiciels et Services pour le Prototypage virtuel intégral.

2.1.1.2. Principales activités

Le Groupe a deux activités principales, l'édition et la distribution de logiciels et la réalisation de prestations de conseil.

2.1.1.2.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activités de Licences)

L'activité Édition/Distribution des licences est la principale activité du Groupe : elle a représenté 73,5 % du chiffre d'affaires 2010. Les progiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation de progiciels propres basées sur un système de location annuelle qui génère *de facto* une forte récurrence des revenus.

La très forte valeur ajoutée des solutions d'ESI Group nécessite d'importants travaux de Recherche et Développement qui mobilisent des ingénieurs chercheurs hautement qualifiés.

La distribution des solutions est réalisée dans le monde entier, en direct, par des filiales de distribution et de services ou encore en indirect *via* un réseau de distributeurs ou d'agents.

2.1.1.2.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

À côté de son activité principale de vente de progiciels, le Groupe exerce une activité complémentaire de vente de prestations de conseil directement liée à la simulation numérique.

Cette activité couvre trois domaines distincts :

- les projets spéciaux à caractère R&D, portant sur la création de modèles préindustriels de simulation numérique pour de nouvelles applications. Ces projets d'études avancées et à risques peuvent durer deux à trois ans, et sont menés en collaboration avec des laboratoires universitaires et/ou des services de recherche d'entreprises industrielles. Ils s'assimilent pour le Groupe à une activité de Recherche et de Développement ou de veille technologique. Ils donnent lieu pour partie à des cofinancements de type gouvernementaux en Europe et aux États-Unis. Ils permettent au Groupe d'être impliqué, en partenariats scientifiques très en amont, dans de nombreux projets d'innovation de haute technologie ;
- les études conjointes industrielles visent à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement, par exemple dans les projets spéciaux décrits ci-dessus. Le Groupe adapte ses logiciels spécialisés et le partenaire industriel effectue les essais sur prototypes nécessaires à la validation des modèles de simulation spécialisés. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais elle autofinance ses développements logiciels, et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;
- les études et services, qui comprennent les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels) et les services d'accompagnement de l'activité vente de progiciels (formation et assistance technique hors site et sur site). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des progiciels.

2.1.2. Principaux marchés

2.1.2.1. Le marché du Prototypage Virtuel

L'activité d'ESI Group s'inscrit dans la grande évolution des industriels vers le « tout numérique » et le suivi informatique total de la vie du produit « PLM ». Elle apporte une amélioration considérable et essentielle dans le processus de prise de décision en permettant la prise en compte « réaliste » de la physique et du comportement des matériaux dans le maquettage numérique, réputé « idéal », tel qu'il est effectué dans les modèles traditionnels de CAO/FAO/IAO et de gestion des données techniques (GDT).

Caractéristiques du marché

La spécificité de l'activité d'ESI Group et son positionnement unique au sein du Prototypage Virtuel rendent très difficile toute tentative de circonscription définie de son marché. Le Groupe dispose ainsi de peu d'informations permettant d'évaluer précisément les dimensions et perspectives à court terme de ce marché tandis que la définition de ce dernier se veut très évolutive selon qu'elle est émise par tel ou tel acteur.

Pour autant, l'organisme américain d'études de marché CIMData a publié en juillet 2010 une étude sur le PLM où l'activité de prototypage virtuel est incluse dans la dénomination « *Simulation & Analysis Supplier* ». La majorité des sociétés citées sont des acteurs du marché de l'Analyse qui n'apportent pas le réalisme physique du prototypage virtuel tel que proposé par ESI Group.

De fortes barrières à l'entrée

La complexité des problèmes adressés par ESI Group, la longue expérience qu'elle a su acquérir en travaillant en étroite partenariat avec les plus grands industriels, le niveau élevé de ses investissements en Recherche et Développement et la gamme étendue des solutions qu'elle propose, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI Group nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CFAO/IAO, mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI Group reposent ainsi sur :

- les partenariats développés depuis de longues années avec de grands industriels, aussi bien utilisateurs (industries manufacturières) que fournisseurs (plates-formes, logiciels) de systèmes d'informatique technique ;
- les équipes de chercheurs de haut niveau que la Société a su réunir, et que sa spécialisation et la renommée acquise dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques lui permettent d'attirer de façon régulière et soutenue ;
- des accords de licence qui ont été conclus dans un certain nombre de domaines particulièrement complexes ou très spécialisés.

L'ensemble de ces partenariats est le fruit d'une expérience exceptionnelle acquise par ESI Group depuis la création de la société ESI France en 1973, dans la résolution de problèmes complexes pour de grands industriels présents au niveau international et dans de multiples disciplines et secteurs industriels (automobile, défense, aérospatial, électronucléaire, transport, énergie, électronique, grande consommation, biomédical, etc.).

Aujourd'hui, on ne peut exclure *a priori* l'arrivée en tant que concurrent sur le secteur d'intervention d'ESI Group, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs mais, s'agissant surtout des grands acteurs de la CFAO, cette évolution ne semble pas souhaitée ni prévue par les grands constructeurs automobiles qui apprécient d'avoir affaire à des interlocuteurs spécialisés dans le domaine de la simulation à base de physique, distincts de leurs autres fournisseurs de technologie de base.

Mais on peut souligner l'aspect fédérateur généré par Dassault Systèmes avec CATIA V5/V6 qui est souhaité par les sociétés d'automobiles pour assurer des communications entre le monde de la CFAO, de la gestion de données calculs et le lien avec les systèmes de gestion de ressources. Également, on peut noter l'arrivée de Siemens/UGS dans le domaine de la gestion de la donnée technique avec les solutions TeamCenter, standard *de facto* du marché automobile.

Compte tenu des barrières à l'entrée techniques considérables qui protègent son métier, cette évolution ne pourrait en tout état de cause s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur, et il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI Group, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres. Il est à noter que depuis 2000, HKS maintenant Simulia, division de Dassault Systèmes, essaie d'entrer sur le marché impact (crash) sans succès marquant.

De la nécessité d'une rupture méthodologique

Reconnues par tous les grands donneurs d'ordres de marchés bien spécifiques et matures comme celui de l'automobile, les solutions développées par ESI Group sont néanmoins adaptables à de très nombreux secteurs d'intervention.

L'adoption étendue de ces solutions suppose néanmoins un changement méthodologique radical au regard des méthodes traditionnelles « d'essais-erreurs » encore majoritairement utilisées par de très nombreux industriels.

Après un ralentissement conjoncturel où les budgets de recherche et développement des industriels ont été fortement révisés à la baisse, la reprise de l'économie mondiale et l'accroissement de la pression concurrentielle internationale devraient ainsi pousser à l'accélération de la mise en œuvre du changement méthodologique qui préside à l'essor du prototypage virtuel « de masse », en particulier dans les domaines tels que l'aéronautique, l'énergie, l'électronique.

2.1.2.2. Zones géographiques

La segmentation des marchés est organisée d'une part par zone géographique et d'autre part par secteur industriel.

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	FY10		FY09		FY08	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
EMEA	34 993	42 %	33 698	45 %	34 138	49 %
Asie	30 635	36 %	25 085	33 %	24 508	35 %
Amériques	18 545	22 %	16 317	22 %	11 509	16 %
TOTAL	84 173	100 %	75 100	100 %	70 154	100 %

À l'image des années précédentes, ESI Group a maintenu une forte implantation internationale avec 85 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

2.1.2.3. Secteurs industriels

L'offre d'ESI Group est organisée par lignes de produits et solutions industrielles découpées en secteurs industriels :

L'offre « Transports terrestres » (Automobile, Ferroviaire...)

ESI propose un éventail de solutions différenciées pour la prise en compte du prototypage virtuel de composants et sous-ensembles de l'industrie du transport dans les domaines suivants :

- Performance au crash et aux impacts d'un véhicule : sécurité passager ;
- Mise en œuvre de bout en bout de l'airbag, du siège... ;
- Caisse en blanc : simulation de la fabrication d'une caisse de véhicule par emboutissage, formage, assemblage, soudage, rivetage, collage, fonderie... ;
- Caisse de véhicule (carrosserie, fuselage) ;
- Caisse habillée : simulation de l'habillage d'une caisse d'un véhicule et étude de l'habitacle et de son environnement ;
- Confort, bruit et vibrations : simulation du confort postural, acoustique et thermique d'un véhicule ;
- Moteur et transmission, optimisation des piles à combustible ;
- Aérodynamique, aérothermique sous capot ;
- Interaction du véhicule et du passager dans son environnement (air, eau, ondes électromagnétiques, piétons...).



End-to-End Virtual Prototyping for Automotive.

L'offre « Industries manufacturières »

Destinées aux industries de transformation, au secteur de l'énergie et de l'industrie lourde, les solutions d'ESI Group couvrent divers besoins de simulation tels que :

- Procédés de fabrication de pièces en matériaux métalliques, plastiques ou composites (formage, soudage, traitement thermique) ;
- Étude et optimisation d'assemblage de pièces, et simulation de leur comportement au sein de leur environnement.



End-to-End Virtual Prototyping for Heavy Industry.

L'offre « Aéronautique et l'Aérospatiale »

La diversification de l'offre permet de proposer des solutions dans les domaines tels que :

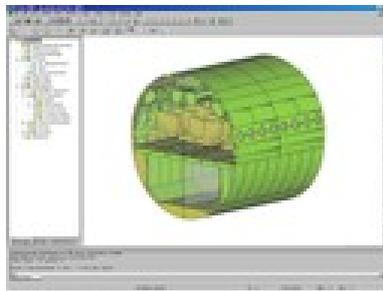
- Étude et optimisation de l'écoulement d'air, du bruit, d'impact, effet électromagnétique, etc. ;
- Amélioration du confort vibro-acoustique.



End-to-End Virtual Prototyping for Aeronautics.

L'offre « Gouvernement et Défense »

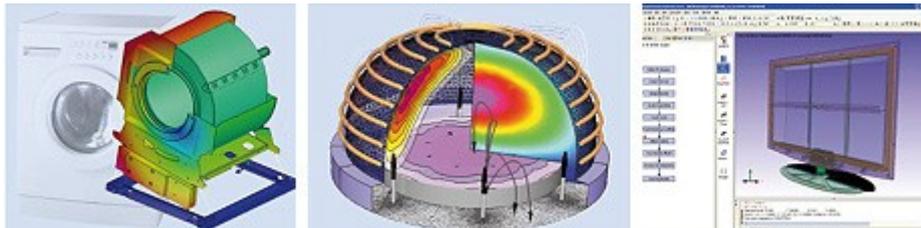
- Simulation des phénomènes physiques complexes intervenant lors d'opérations de largage de missiles, d'éjection de sièges... ;
- Confort des véhicules militaires.



End-to-End Virtual Prototyping for Government & Defense.

L'offre « Électronique et Biens de consommation »

- Les micromachines ou MEMS, assemblages de microélectronique et de nanotechnologie destinés à des applications dans le domaine des télécommunications ou de la biologie ;
- Simulation de réactions physiques et chimiques intervenant dans l'industrie, comme les procédés plasma pour l'assemblage de semi-conducteurs ;
- Simulation des conditions hypothétiques accidentelles et des mesures de sécurité associées.



End-to-End Virtual Prototyping for Electronics & Consumer Goods.

L'offre « Énergie »

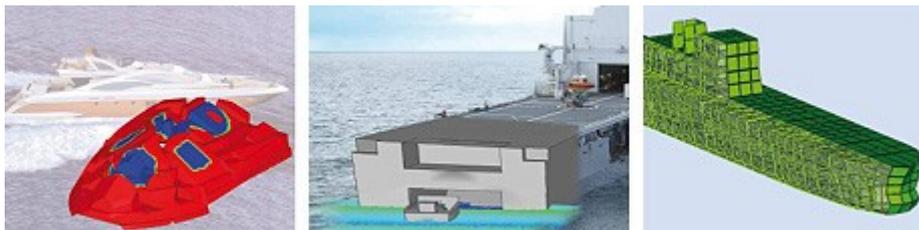
- Validation de la conformité aux règlements techniques en termes de sécurité et de durée de vie ;
- Amélioration de la performance des nouvelles technologies type éolienne et optimisation de la consommation d'énergie.



End-to-End Virtual Prototyping for Energy & Power.

L'offre « Marine »

- Amélioration des performances pour la marine industrielle ou de plaisance.



End-to-End Virtual Prototyping for Marine.

De façon synthétique, on peut classer géographiquement les principaux clients d'ESI Group selon le tableau suivant :

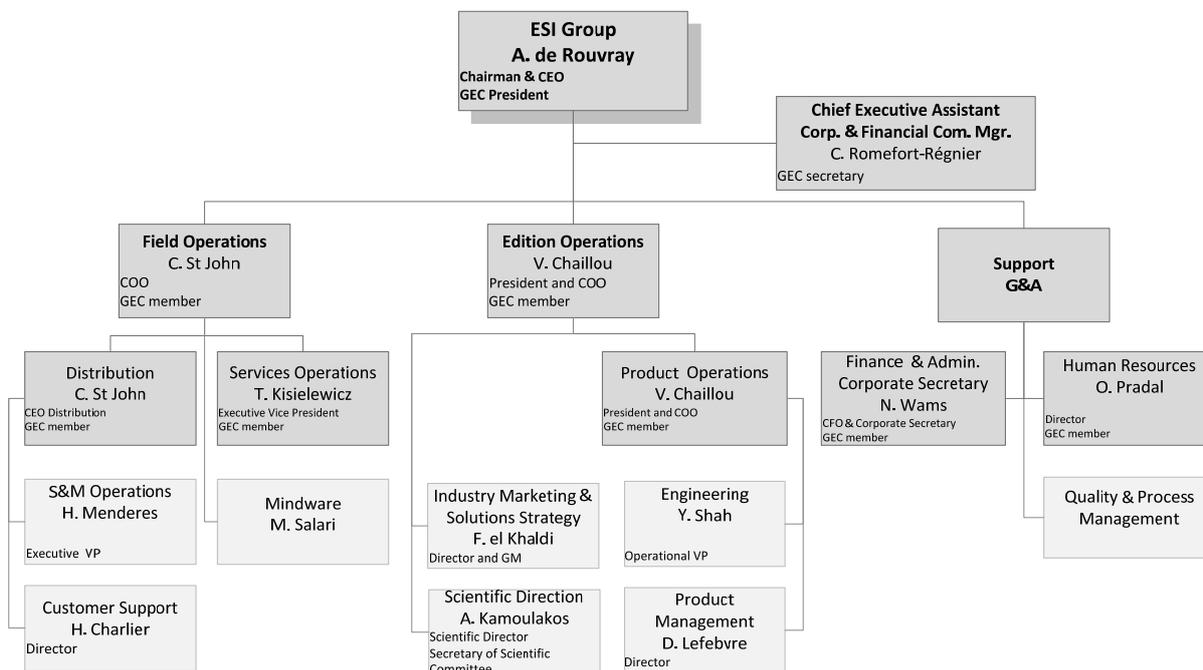
	Amériques	Asie/Pacifique	Europe
Transports terrestres	Autoliv ; Chrysler LLC ; DOW North America ; EDAG USA ; Fisker Automotive, Inc. (MI) ; Ford Motors Corp. ; General Motors do Brasil Ltda ; GM Corp. ; Johnson Controls ; Mercedes RDNA ; MSX International ; Nissan Technical Center North America ; Polaris Industries, Inc. – Medina, MN ; Siemens Transportation Systems, Inc. ; ThyssenKrupp Automotive Systems do Brasil Ltda ; Toyota Technical Center ; TRW Automotive ; Visteon ; Volkswagen of Mexico-Puebla ; VW do Brasil Ind. de Veiculos ; Automotores Ltda	Asahi Kasei ; Autoliv ; Bridgestone ; Calsonic Kansei ; Dongfeng Motor Corporation ; FAW-VW ; Honda Motor (Honda R&D) ; Hyundai Mobis ; Hyundai Motor Company ; Isuzu Motors ; Mazda Motor ; Mitsubishi Motor (MMC) ; Nissan Motor ; Railway Technical Research Institute (RTRI) ; Renault Samsung Motor Company ; Shanghai Volkswagen Automotive Co.,Ltd. ; Tachi-S ; Takata ; Toyota Gosei ; Toyota Motor ; TS Tech ; UD Trucks ; Unipres ; Yamaha Motor ; Yamamoto Seisakusho	Audi AG ; Autoliv ; BMW TK ; Bombardier Transportation GmbH ; Dacia ; Faurecia ; Fiat Auto Costruzione Stampi ; Ford Werke GmbH ; Gestamp automociòn ; Idiada ; Idiada Spain ; ItalDesign ; Key Safety Systems ; Magna Steyr Fahrzeugtechnik AG ; Nissan Technical Centre Europe Ltd ; Opel ; Plastic Omnium ; Porsche ; PSA ; Renault ; Robert Bosch ; SEAT ; Skoda Auto ; Takata AB ; TRW Automotive GmbH ; Valeo ; VW/AG
Énergie	Electrovaya ; Florida Turbine Technologies, Inc. – Jupiter ; GE – Energy ; GE Energy ; PCC Airfoils, LLC ; Petrobras ; SAS Global Corp. ; Science Research Laboratory – Somerville ; Shell Global	BARC – Bhabha Atomic research Centre ; E-One Moli Energy Corp. ; Japan Atomic Energy Agency (JAEA) ; Mitsubishi Heavy Industries (MHI) ; Mitsubishi Material ; Sumitomo ; The Japan Steel Works ; Toshiba	ABB ; Areva NP, TD ; CCI AG (pour Comex N) ; CEA Saclay ; Comex Nucléaire ; EDF Septen, Ciden ; European JRC ISPRA ; MAN ; Mtorres ; NFM Lyon ; Oerlikon Solar AG ; Packinox ; Siemens Turbomachinery ; Skoda Power ; Total ; Wörtsilö Corporation
Industries manufacturières	Aethra Componentes ; Alcan ; Atlas Tool ; Cambridge Metals & Plastics – a Division of Water Works ; Caterpillar ; CNH America LLC. – Burr Ridge ; Cummins, Inc. ; Docol Metais Sanitarios Ltda ; Ellwood Engineered Castings Co. (OH) ; Flanders Filters (NC-Mfg) ; Howmet (a.k.a. Alcoa H. Castings) ; John Deere ; Kellogg, Brown & Root ; Middleville Tool & Die – MI ; Shiloh Industries ; Taurus Ferramentaria ; United Technologies-Otis Elevator ; Victaulic Company (PA)	AW Engineering ; Chongqing Changan Automotive ; Harmonic Drive Systems ; Hitachi Construction Machinery ; Hyundai HYSKO ; Institute for Plasma Research ; Jatco ; Kasai Kogyo ; Kawasaki Heavy Industries (KHI) ; Kobe Steel ; Nippon Steel ; Nippon Steel & Sumikin Metal Product ; Ogaki Seiko ; Posco ; Samsung Techwin ; Shanxi Power Machinery Design Institute ; Sumitomo Metal Industries ; Toyo Tooling ; Xi'an Modern Control Technology	ArcelorMittal Atl & Lor ; ArcelorMittal ARSA ; AWE Aldermaston ; Centro Sviluppo Materiali – Carosi ; Centro Tecnologico Manresa ; Coswig (GmbH) ; CTIF ; Europea Microfusioni Aerospaziali SpA ; Ghial SpA ; Huntsman BVBA ; INA-Schaeffler KG ; iSi Automotive ; Kovarna VIVA ; MCS DI Facchetti Pietro ; Montupet ; Novelis (Alcan Intl Ltd UK) ; Slevarna Dolni Benesov ; Tata Steel Nederland Technology BV ; Tauring Spa ; Thyssen-Krupp

Gouvernement et Défense	Aerospace Corporation ; ATA (Arnold Airforce Base) ; BWXT-Y12 (ORNL-Lamberti) ; CNRC-NRC Aluminum Technology Center ; Kratos Defense & Security (Huntsville, AL) ; Land Systems (General Dynamics) ; Lockheed Martin-Maritime Systems ; NASA ; Naval Surface Warfare Center ; Norfolk Naval Shipyard Detachment ; NUWC (Naval Undersea Warfare Center) ; Raytheon Co – Systems Validation, Test & Analysis ; Sandia National Laboratories ; SECAT ; TASC, Inc – RSLP Engineering Center ; U.S. Army RDECOM-TARDEC ; U.S. Army-Redstone-Dynetics	Advanced System Laboratory (ASL) ; Hindustan Aeronautics Limited ; PT Barata Indonesia ; The Perth Mint	Axillium ; BAE Systems Submarine Solutions Barrow ; BMBF (Bmft) ; CEA DAM ; CEE ; CESTA ; CTSN Toulon ; DCNS Propulsion, Lorient, Cherbourg ; DGA/CEG Gramat ; DLR ; Fraunhofer Institutes Research ; Frazer Nash ; IMTSSA ; INTA ; Ministère de la recherche RNTL ; MMEZ Composite Technologies ; MPO ; Thales Underwater Sys./Squire
Électronique et Biens de consommation	Agilent ; Altero Design Ind Com Ltda ; Apple Computer ; Applied Materials ; Axcelis ; Ballard ; ePowersoft, Inc. ; FEI ; GE Medical ; Systems ; Hitachi Global Storage Technologies ; Intel ; Mattson Technologies ; Meyer Sound Laboratories – Berkeley ; Phoenix Solutions ; Semitool ; SoloPower ; SORAA – Robin Hill ; Stryker – Howmedica Osteonics ; Underwriters ; Western Digital ; Whirlpool Corporation	38 th Institute of CECT ; Aero Pakistan ; Beijing Xing Hang Mechanical & Electronic Factory ; Hitachi Industrial Equipment Systems ; JFE Steel ; Kookje Electric Korea co.,Ltd ; LG China ; LG Electronics ; Mitsui Engineering & Shipbuilding ; NEC ; NEC CASIO Mobile Communication ; NEC Saitama ; Oki Electric ; Olympus ; Samsung Electronics. ; SFA Engineering Corp. ; Sharp ; Taiwan Semiconductor Manu. Company	Aixtron AG ; Akka Technologies ; Ametra Expression Numérique ; Asml ; Benecke-Kaliko AG ; Bosch Traunreut ; Centrotherm (ex-Solmic GmbH) ; CESCA ; Decathlon-Oxylane ; Electrolux Italy ; Medysys ; Miele ; Osram Opto Semiconductors GmbH ; Pelzer Acoustic Products GmbH ; Segula Eurosims ; Segula Technologies ; Silver Cross UK Ltd ; SL (Sonderkonstruktionen und eichtbau) GmbH ; Tecnicas
Aéronautique et l'Aérospatiale	Aearo Technologies, a 3M Co. ; ATK – Space Systems ; Bell Helicopter ; Boeing Commercial Aircraft ; Boeing Defense & Space ; Boeing Space & Communications Bombardier Aerospace ; Cessna Aircraft Company ; CPP – Hitchcock Industries) ; Embraer – Empresa Brasileira de Aeronautica S/A. ; ESCO Turbine Technology ; Goodrich Optical & Space Systems HawkerBeechcraft (formerly Raytheon) ; Lockheed Martin Missiles & Space, Denver ; NASA ; Northrop Grumman – Space Technology RB ; PCC Airfoils ; PCC Structural, Inc. ; Rolls-Royce Corp. ; Space Systems/Loral ; Space X ; United Launch Alliance – CO ; United Technologies	Aerospace Ind Development Corp(AIDC) ; AVIC ; Beijing Institute of Aeronautical Materials ; Beijing Machinery Electricity Research Institute ; Capital Aerospace Machinery Corporation ; Chengdu Aircraft Industrial (Group) Co.,Ltd. ; Commercial Aircraft Corporation of China Co., Ltd ; Howmet Japan ; IHI (Ishikawajima Harima Heavy Industries) ; Japan Aerospace Exploration Agency ; Shen Yang Aircraft Industrial (Group) Co.,Ltd. ; Shenyang Liming Aero-engine Group Co. ; Vikram Sarabhai Space Centre ; Xi'an Aerospace Engine Factory ; Xi'an Aircraft Design Research Institute ; Xi'an Power Machinery Institute	Aernnova ; Airbus Deutschland ; Airbus Military ; Alupress AG ; Astrium (EADS) ; Comoti ; EADS ; ESA/ESTEC (Agence Spatiale Européenne) ; Eurocopter (EADS) ; IPECO ; ITP ; Mood International ; NLR National Aerospace Laboratory (Netherlands) ; OHB-System AG ; Piaggio Aero Industries ; Rolls-Royce ; RUAG Schweiz AG ; Snecma Moteurs ; Thales Alenia Space Industry ; Thales Space ; Trittech
Marine hors défense	Newport News Ship		Casuso Propeller ; Navantia ; Sintef

2.2. Organisation de la Société

2.2.1. Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :



2.2.2. Organigramme juridique

Voir tableau des filiales et participation dans les annexes comptables.

2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Voir le chapitre 3.2. : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et la gestion des risques.

2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale

2.2.4.1. Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée expirant en même temps que le mandat du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume également la Direction Générale.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration peut, avec l'accord du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, décider, avant l'expiration de leur mandat, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration.

2.2.4.2. Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont repris dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

2.2.4.3. Limitations apportées à la Direction Générale

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

2.2.4.4. Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee (GEC)*)

Le GEC prend toute décision courante afférente à la stratégie de développement de la Société dans les domaines suivants :

- Distribution (Établissements et filiales) ;
- Ventes et Marketing ;
- Opérations Produits ;
- Opérations Services ;
- Finance et Administration ;
- Ressources Humaines ;
- Qualité ;
- IT.

Pour ce faire, le GEC procède à une revue des actions en cours et détermine sous quel délai elles peuvent être conclues/traitées.

Le GEC prépare et soumet au Conseil d'Administration tout dossier requérant son autorisation pour la réalisation et/ou la mise en place de certaines opérations.

Le GEC est composé de cinq membres de l'équipe dirigeante et d'une secrétaire. Le nombre de ses membres peut être modifié en fonction de l'évolution de l'équipe dirigeante.

Ses membres sont les suivants :

- Alain de Rouvray : Président du Conseil et Directeur Général d'ESI Group ;
- Vincent Chaillou : Directeur Général Délégué Division Édition ;
- Christopher Saint John : Directeur de la Division Field ;
- Thomas Kisielewicz : Vice-Président Exécutif Engineering Services ;
- Nanno Wams : Directeur Administratif et Financier et Secrétaire Général ;
- Olivier Pradal : Directeur des Ressources Humaines.

Le GEC peut être amené à inviter toute personne pouvant lui apporter des précisions sur les sujets traités afin de lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

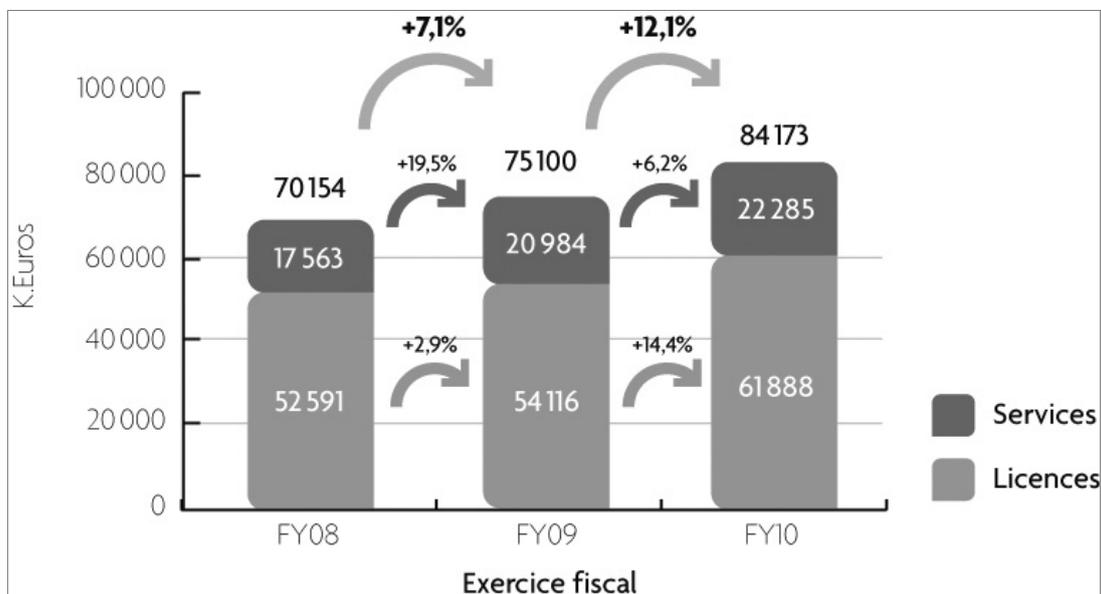
Toute personne appelée à assister aux réunions du GEC est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les membres du GEC.

2.3. Informations financières sélectionnées

Ces informations sont reprises dans les comptes consolidés.

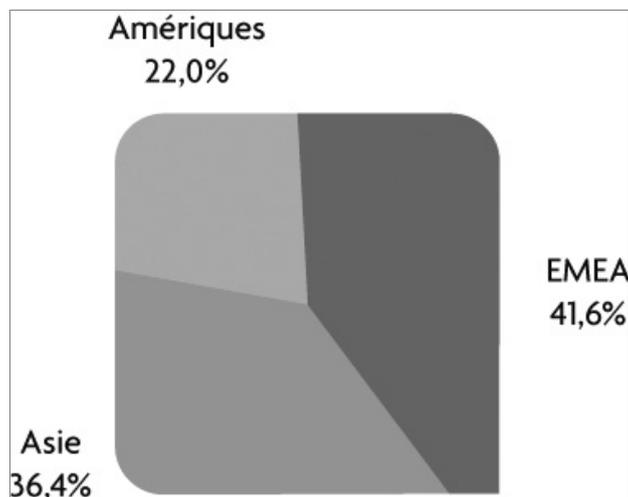
2.3.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel 2010/11 d'ESI Group, purement organique, s'établit à 84,2 millions d'euros, en hausse de + 12,1 % en réel et de + 6,2 % à taux de change constants.



2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires

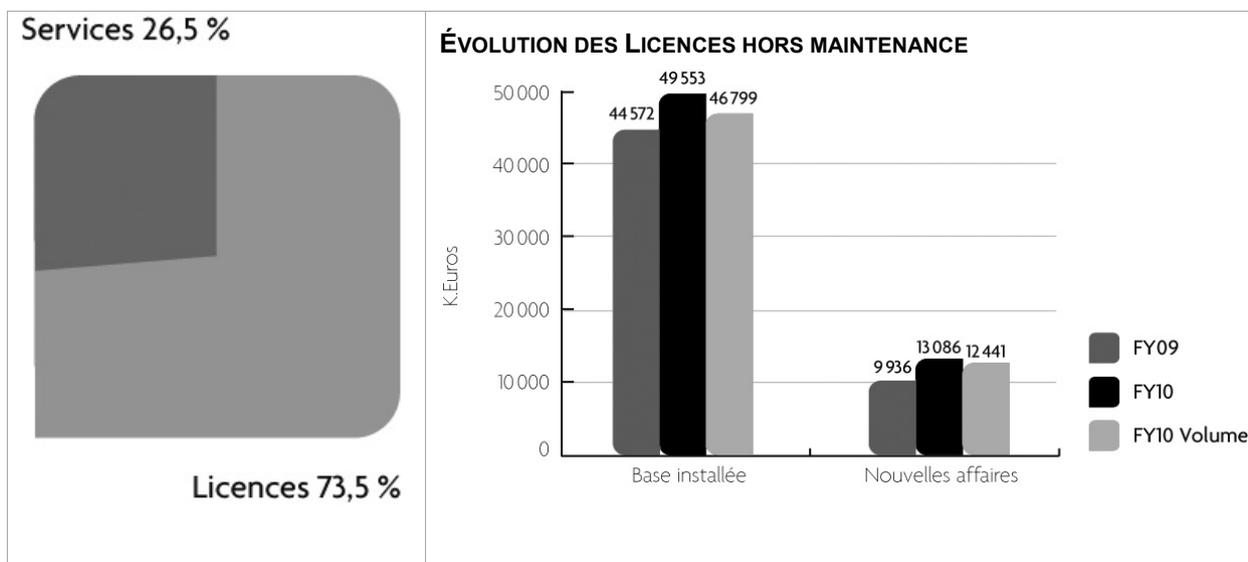
Cette évolution reflète notamment le succès des solutions commercialisées par ESI Group en Asie. L'activité réalisée dans les pays émergents affiche également une progression très satisfaisante, puisque les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) représentent désormais 10,2 % du chiffre d'affaires (contre 8,6 % en FY09). Cette tendance de fond traduit la solidité de l'implantation d'ESI Group dans ces pays en forte croissance et sa capacité à accompagner les grands donneurs d'ordres dans leur expansion internationale tout comme les acteurs nationaux dans leur développement axé sur l'innovation.



2.3.3. L'alignement stratégique des activités et la montée en puissance des Licences

Le chiffre d'affaires Licences représente 73,5 % du chiffre d'affaires global Groupe et ressort à 61,9 millions d'euros, en hausse de + 14,4 % en réel et de + 8,1 % à taux de change constants. La base installée progresse de + 11,2 % à 49,6 millions d'euros pour un taux de récurrence de 91 % contre 85 % en 2009/10. Le New Business affiche une forte progression de + 31,7 % à 13,1 millions d'euros et témoigne de l'intensification des efforts commerciaux, avec l'arrivée de nouveaux clients et la vente de nouveaux produits chez des clients existants.

Malgré un début d'exercice difficile, le chiffre d'affaires Services se redresse et croît *in fine* de + 6,2 % en réel et + 1,4 % à taux de change constants pour atteindre 22,3 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice.

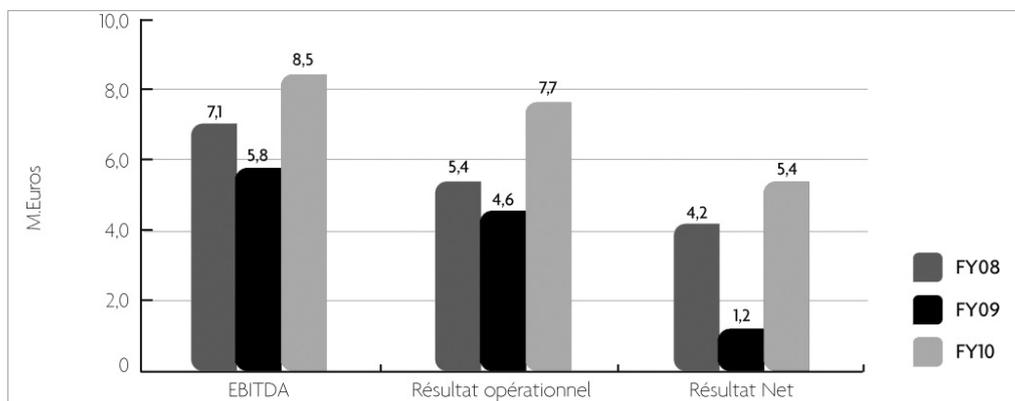


2.3.4. L'amélioration significative de la profitabilité

Bénéficiant des effets de l'amélioration du mix-produits, d'une meilleure allocation des ressources de coûts des ventes et d'une structure de charges opérationnelles sous contrôle, l'EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements, provisions et impact net des créances douteuses) s'établit à 8,5 millions d'euros, en hausse de + 46,6 % par rapport à 5,8 millions d'euros en 2009/10. La marge d'EBITDA de l'exercice atteint 10,2 %.

Après prise en compte des amortissements et provisions nettes, en retrait par rapport à l'exercice précédent, le résultat opérationnel ressort en croissance de + 67,2 % à 7,7 millions d'euros. En conséquence, la marge opérationnelle à fin 2010/11 est de 9,2 % contre 6,1 % à fin 2009/10.

Au final, le résultat net part du Groupe a progressé de + 4,3 millions d'euros d'un exercice sur l'autre, pour une marge nette qui s'établit à fin janvier 2011 à 6,5 % contre 1,6 % un an plus tôt.



2.4. Investissements significatifs des trois derniers exercices

2.4.1. Investissements récurrents du Groupe

Les investissements opérationnels récurrents du Groupe sont de l'ordre de 1,5 % à 3 % du chiffre d'affaires et portent essentiellement sur le renouvellement des ressources informatiques et des équipements. Afin de répondre à l'accroissement des besoins lié à la fois à la croissance et à l'évolution de la technologie (nouvelles plates-formes informatiques), au titre des trois derniers exercices, les investissements se sont élevés à 1 407 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2009, 1 450 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 janvier 2010 et 2 125 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2011. Les investissements ont été financés pour l'essentiel sur fonds propres.

Les frais de développement

ESI Group procède à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38. Les informations relatives aux frais de développement sont décrites dans les notes 2.8, 4.2 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur nette des frais de développement non amortis s'élève à 20 352 milliers d'euros au 31 janvier 2011.

2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe

a) Les investissements incorporels

Depuis 1994, le Groupe a procédé à des acquisitions de sociétés et de branches d'activité afin de compléter son offre et d'élargir ses débouchés commerciaux.

Concernant les écarts d'acquisition, dans le nouveau référentiel IFRS, le Groupe a figé leur valeur au 1^{er} février 2004 en retenant la valeur nette comptable à cette date. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branche d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée et en conséquence ne seront plus amortis. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation décrit dans la note 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Les principaux mouvements de l'exercice sont décrits dans la note 5.1 de l'annexe consolidée.

Au 31 janvier 2011, la valeur nette comptable de ces actifs est détaillée dans le tableau ci-dessous.

(En milliers d'euros)	Écarts d'acquisition	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Total
Calcom SA	2 523		2 523
ESI-ATE Holdings	1 787		1 787
ESI GmbH	634		634
ESI Software	1 782		1 782
ESI US R&D	1 872		1 872
Hong Kong ESI	89		89
L3P	392		392
Mecas ESI	556		556
Mindware US ⁽¹⁾	3 475		3 475
STRACO	391		391
SYSTUS	258		258
VASL	1 535		1 535
Zhong Guo ESI	92		92
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée		11 967	11 967
TOTAL VALEURS NETTES	15 385	11 967	27 352
(1) Écart d'acquisition en dollars US.			

b) Les investissements financiers

Le Groupe ne procède à aucun investissement financier et se limite à assurer, à travers des placements classiques, la rémunération de la trésorerie disponible.

2.4.3. Les investissements futurs

Le Groupe continuera d'investir pour renouveler et améliorer son outil de production et son efficacité. Par ailleurs, après une période d'investissements importants, le Groupe consacre ses efforts à l'intégration des acquisitions réalisées, mais restera attentif à de nouvelles opportunités qui lui permettraient de consolider ses parts de marché.

Afin d'évaluer toutes les opportunités d'investissements pour améliorer ses solutions, le Groupe a mis en place un comité « *Product Council* » qui lui permet de prendre les décisions d'investissements en fonction des priorités du marché et des retombées attendues.

2.5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risque de change

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3 et annexe aux comptes consolidés note 2.5, note 2.15, note 4.4, note 7.

Risque de taux

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3 et annexe aux comptes consolidés note 2.15, note 5.11, note 5.13.

Risque sur actions

Voir annexe aux comptes consolidés note 5.10 et note 2.18.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'endettement du Groupe est détaillé, par nature, type de taux et échéances, dans les annexes des états financiers consolidés dans la note 5.11 « Dettes financières », qui inclut également le détail de la couverture de taux s'y rapportant. Les emprunts, hors crédit-bail, ont été contractés en euros et en dollars US. Par ailleurs, les covenants en vigueur sont détaillés dans les notes annexes aux comptes annuels : note 8.3 « Engagements accordés » Le non-respect des covenants peut provoquer une demande de remboursement anticipé.

Risque industriel et environnemental

ESI Group assume auprès de sa clientèle une obligation de moyens (intégrité des algorithmes inclus dans les logiciels) et non de résultat de la mise en œuvre de ses logiciels. Adressant une clientèle diversifiée composée des plus grands groupes industriels internationaux, ESI Group encourt un risque d'insolvabilité-client faible et intégralement provisionné.

La société ESI Group et ses filiales assurent la conception, le développement et la distribution de logiciels de simulation numérique. L'impact sur l'environnement de cette activité est, par nature, relativement limité, en particulier à la production de déchets sous forme de papiers ou matériels informatiques usagés.

Cet impact est minimisé par le fait qu'une part significative du parc est louée à des sociétés qui recommercialisent ou recyclent les matériels. Par ailleurs, ESI Group donne à titre gratuit le matériel informatique usagé à une association agréée loi 1901 qui anime des activités de loisirs et culturelles pour des jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Les systèmes d'extinction automatique des incendies, dont sont équipées, le cas échéant, les salles informatiques de la Société n'utilisent pas de halon et sont conformes aux normes environnementales.

La Société n'est pas, à sa connaissance, en contravention avec aucune législation d'ordre environnemental et elle n'a fait l'objet d'aucune procédure ou contravention en la matière. Enfin la Société estime que ses produits de simulation numérique permettent à ses clients de réduire le nombre de tests en grandeur réelle (*crash test*, fonderie, injection, soudure, etc.) et génèrent par conséquent des économies significatives en termes de matières premières et d'énergie.

Risque sur le chiffre d'affaires

Concernant les risques commerciaux, le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de Services est constaté à l'avancement et représente globalement un pourcentage de 26 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Pour les contrats se déroulant sur des périodes longues (supérieures à trois mois), des recettes intermédiaires permettant de valider la production sont réalisées à chaque clôture trimestrielle et permettent ainsi de valider la reconnaissance du revenu.

Les 20 premiers clients représentent 42 % de la prise de commande, soit 35,3 millions d'euros.

Concernant les fournisseurs et partenaires, le Groupe n'a aucune exposition spécifique à ce niveau. Une part extrêmement faible de recours à la sous-traitance, notamment de personnel, n'est en rien stratégique et ne constitue aucun facteur de risque.

Le Groupe est confronté à des délais de règlement variables suivant les pays. Ces délais s'élèvent en moyenne à 50 jours pour l'Europe du Nord, les États-Unis et le Japon, et de 60 à 100 jours pour l'Europe du Sud (y compris la France). Une analyse systématique des créances par antériorité est réalisée chaque trimestre afin d'assurer le contrôle

du recouvrement et le cas échéant de doter les provisions qui s'avèreraient nécessaires. Le montant des créances douteuses est faible. Il est présenté aux annexes aux comptes consolidés (voir note 5.6).

Concernant les fournisseurs, le Groupe bénéficie des conditions standards applicables en fonction de la nature de la prestation.

Risques juridiques

Le Groupe dispose d'un département juridique spécialisé dans les questions relatives à la propriété intellectuelle, domaine où se situent potentiellement les risques, du fait de la nature des activités.

Les produits logiciels d'ESI Group, pour l'essentiel, ont été soit développés au sein du Groupe, soit acquis à l'occasion d'opérations de fusion-acquisition. Plus rarement, ils résultent de contrats de développement passés avec des tiers.

En ce qui concerne les codes développés en interne, la propriété est dévolue aux sociétés du Groupe du fait des contrats de travail et des dispositions supplétives en matière de Droit du travail. Le cas échéant, des contrats de développement sont signés entre ESI Group et ses filiales en charge du développement, afin d'assurer que la propriété revient bien à ESI Group.

Pour les codes acquis à la faveur d'une opération de croissance externe, un audit de propriété intellectuelle est systématiquement diligenté au préalable. De plus, les contrats d'acquisition comportent toujours des garanties contre l'éviction. De même, le Groupe s'appuie sur un processus de revue systématique des contrats de développement conclus avec des tiers, afin de veiller au transfert efficace et sans risque des propriétés intellectuelles dans le cas où le contrat type d'ESI Group, qui assure un transfert efficace, n'est pas utilisé.

En ce qui concerne les risques de contrefaçon du fait des tiers, il n'a pas été constaté de faits avérés importants de contrefaçon.

Les codes d'accès permettant l'utilisation des produits du Groupe sont générés par ESI Group, quel que soit le mode de distribution (distributeurs et agents) et ils sont associés au logiciel FlexLM, standard mondial pour la sécurité des codes informatiques.

Enfin, depuis les accords ADPIC (volet propriété intellectuelle du traité de l'OMC), tous les pays de l'OMC reconnaissent désormais les grands traités de propriétés intellectuelles de Berne et Genève, assurant ainsi une large protection des droits d'auteurs sur les codes commercialisés.

Le Groupe estime donc disposer des moyens et processus nécessaires pour couvrir de façon satisfaisante les risques juridiques auxquels il pourrait être confronté.

3. Gouvernance du Groupe

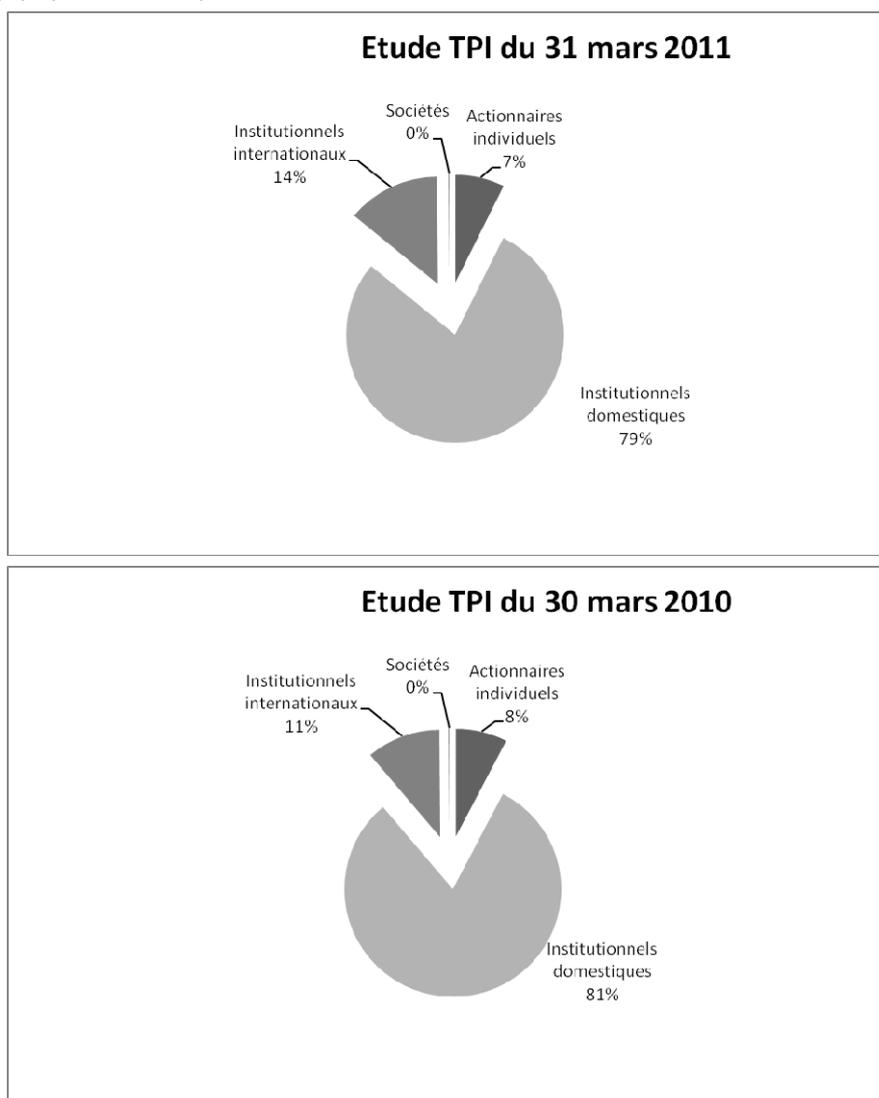
3.1. Principaux Actionnaires et évolution boursière

3.1.1. Actionnaires fondateurs

Voir chapitre 1.3.4.6. « Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ».

3.1.2. Étude TPI

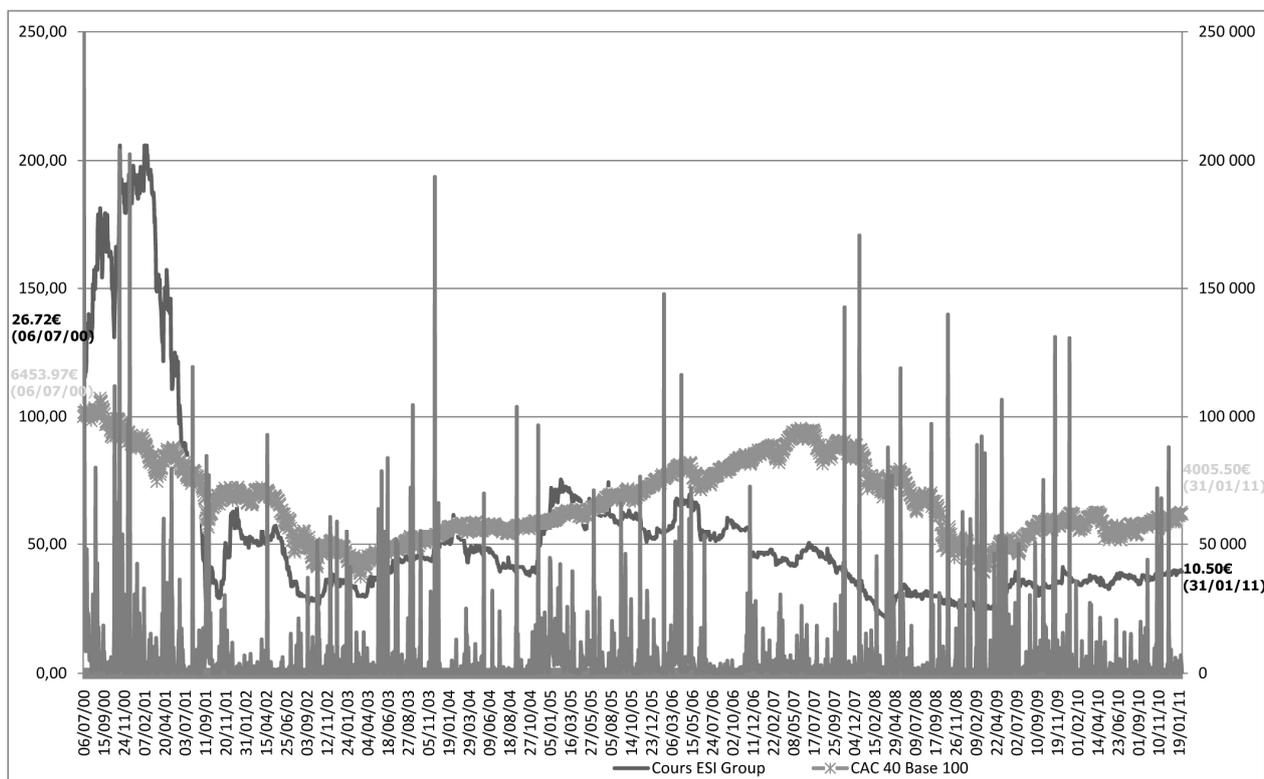
La Société a réalisé en date du 31 mars 2011, une étude TPI (titres au porteur identifiable) portant sur 96 % du flottant (hors autocontrôle) qui peut être comparée à celle réalisée le 30 mars 2010.



Cette analyse fait apparaître une certaine stabilité de la structure du capital composé majoritairement d'institutionnels domestiques. On note la progression de la part des institutionnels internationaux au détriment des institutionnels domestiques. La part des Actionnaires individuels reste assez stable.

3.1.3. Évolution du cours de Bourse

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse ESI Group comparé à celle du CAC 40 sur une base 100 depuis son introduction en Bourse.



3.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration d'ESI Group et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société du 24 juin 2011. Il a été préalablement revu par le Comité d'Audit et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 21 avril 2011. Le présent rapport a été préparé avec le concours de la Direction Générale, de la Direction Juridique et de la Direction Administrative et Financière.

Je vous rends compte aux termes du présent rapport de :

- la référence à un code de gouvernance ;
- la composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2011 ;
- les procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- la limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;
- les modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée.

À titre liminaire, il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence. Les prescriptions de ce code ont en effet paru mieux adaptées à la Société, au regard de sa taille et de la structure de son capital, que celles édictées par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008.

Le code MiddleNext est disponible sur le site www.middlenext.com.

Ainsi, en application du Code de gouvernement d'entreprise, votre Société s'est attachée, tout au long de l'exercice 2010 (i) à suivre de nouvelles règles de gouvernance, par exemple à travers l'application du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté lors de sa séance du 26 novembre 2009, et/ou (ii) à faire évoluer les règles en vigueur afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise. Il est à cet égard précisé que

conformément au principe « *comply or explain* », les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont pas appliquées par la Société sont expressément visées dans le présent rapport et les raisons motivant ce choix explicitées.

En comparant ses pratiques avec les recommandations du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration apporte ainsi les commentaires suivants :

- La durée du mandat d'administrateur est fixée à 6 ans par les statuts : cette durée apparaît adaptée aux spécificités de l'entreprise.
- La présence d'administrateurs indépendants : le Conseil compte cinq administrateurs indépendants et les critères d'indépendance retenus sont conformes à ceux du Code MiddleNext.
- Le Conseil et les différents Comités se sont tous réunis au moins quatre fois au cours de l'exercice 2010, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise. Il est néanmoins précisé que le Conseil et les Comités pourraient être amenés à se réunir moins régulièrement, si ce nombre de réunions ne s'avérait pas nécessaire pour le Conseil ou le Comité concerné.
- L'évaluation des travaux du Conseil : une première évaluation externe a été mise en place au cours de l'exercice 2009. Pour l'exercice 2010, cette évaluation a été menée en interne sur la base d'un autocontrôle.
- Le règlement intérieur : une refonte du précédent règlement intérieur a été soumise à l'approbation du Conseil au cours de l'exercice 2009, et le règlement intérieur ainsi adopté est appliqué depuis.
- Le contrat de travail du Directeur Général et du Directeur Général Délégué : le Conseil d'Administration considère tout à fait opportun de maintenir le cumul du contrat de travail avec les mandats des dirigeants sociaux concernés, compte tenu de l'historique de la Société.
- La rémunération des dirigeants est proposée par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé de membres majoritairement indépendants. Ce comité fait des recommandations au Conseil d'Administration qui, comportant lui-même cinq administrateurs indépendants, arrête ensuite ces rémunérations. Ce processus est de nature à assurer l'équilibre et la transparence de ces rémunérations.
- Il n'a pas à ce stade été fixé d'indemnités de départ ou de régimes de retraites supplémentaires dont pourraient bénéficier les dirigeants. D'une manière générale, il n'existe pas, au sein de la Société, de modalités de rémunération susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique.

3.2.1. Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.2.1.1. Présentation du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six ans. Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé. Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Cinq des neuf membres du Conseil d'Administration sont indépendants, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise qui recommande que le Conseil accueille au moins deux membres indépendants. L'indépendance des membres est examinée par le Conseil d'Administration, qui délibère sur proposition du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance. Les critères retenus et l'examen de la situation de chaque administrateur sont débattus au moins une fois par an et sont rendus publics dans le présent rapport.

3.2.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des neuf membres suivants :

Prénom – Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction	Fin de mandat	Âge
Monsieur Alain de Rouvray	Président et Directeur Général	1991	AG 2015	67 ans
Monsieur Jacques Dubois	Administrateur	1991	AG 2015	66 ans
Monsieur Othman Laraki	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	32 ans
Monsieur Francis Jacques Bernard	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	71 ans
Monsieur Éric d'Hotelans	Administrateur indépendant	2008	AG 2015	60 ans
Madame Cristel de Rouvray ⁽¹⁾	Administrateur	1999	AG 2011	34 ans
Monsieur Vincent Chaillou	Administrateur	2004	AG 2016	61 ans
Monsieur Michel Barbier de la Serre	Administrateur indépendant	2005	AG 2011	63 ans
Monsieur Charles-Helen des Isnards	Administrateur indépendant	2007	AG 2011	66 ans

(1) Madame Cristel de Rouvray est la fille de Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

Alain de Rouvray, 67 ans, Président et Directeur Général

Alain de Rouvray est Président-Directeur Général de la Société ESI Group depuis sa création en 1991. Diplômé de l'École centrale de Paris (1967) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1971), Alain de Rouvray a été ingénieur de recherche à l'École polytechnique (Laboratoire de mécanique solide, 1972) et Directeur du Département Mécanique Avancée de la Société Informatique Internationale, filiale d'informatique scientifique du Groupe CISI et du Commissariat à l'Énergie Atomique de 1972 à 1976. Il a fondé la société ESI SA en 1973 et a été son Directeur Général et Directeur Commercial de 1973 à 1990.

Jacques Dubois, 66 ans, administrateur

Diplômé de l'École des Ponts et Chaussées de Paris (1968) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1972). Il a été cofondateur d'ESI SA en 1973, dont il a été le Directeur de la Recherche de 1973 à 1990. Il participa à la création d'ESI GmbH, la filiale allemande de la Société, et d'ESI MW, la filiale américaine, renommée depuis ESI Corp puis ESI North America. De 1994 à 1998, il a été Directeur Général en charge des Projets Spéciaux dans le domaine de la Recherche et du Développement préindustriel en partenariat.

Vincent Chaillou, 61 ans, Directeur Général Délégué

Vincent Chaillou est Directeur Général Délégué d'ESI Group en charge de la Division Opérations Produit. Il assure également la Direction Générale d'ESI US R&D et d'ESI Software India (pvt) Ltd. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de Paris (1971) et titulaire d'un doctorat de génie civil de l'École des Ponts et Chaussées (1973), Vincent Chaillou a rejoint le Groupe ESI en 1994, après avoir occupé les fonctions de Directeur Général de l'entité économique Architectural Engineering (AEC Business Unit), un département de ComputerVision (depuis fusionné avec PTC), dans lequel il occupa différentes fonctions commerciales, de marketing et de direction, en particulier dans la zone Asie-Pacifique. De 1994 à 1998, il a également occupé dans le Groupe ESI, le poste de Vice-Président Régional en charge de la zone Amériques et de Directeur Général d'ESI Software.

Cristel Anne de Rouvray, 34 ans, administrateur

Diplômée de l'Université de Stanford et de la *London School of Economics*, où elle a obtenu un doctorat en économie. Elle réside aux États-Unis et occupe le poste de *Director of Program Evaluation* au sein de *College Track* à Oakland en Californie.

Michel Barbier de la Serre, 63 ans, administrateur

Diplômé de l'IEP Paris, maîtrise de sciences économiques, ancien élève de l'ENA. À partir de 2001, il exerce les fonctions de Président-Directeur Général de Aluthea SA, holding d'un groupe industriel français de fonderies d'aluminium (170 salariés, 29 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Francis Jacques Bernard, 71 ans, administrateur

Diplômé de l'École nationale supérieure d'aéronautique et de l'espace. Cofondateur de Dassault Systèmes, groupe auquel il a consacré plus de 25 ans de carrière et au sein duquel il a notamment été à l'origine de CATIA et de la mise en place du partenariat commercial avec IBM, Francis Bernard est un expert renommé dans le milieu aéronautique. Il a été Président-Directeur Général de ParallelGraphics, « *start-up* » qui profite déjà d'une très forte notoriété dans l'industrie aéronautique pour ses solutions Internet de support en trois dimensions à la maintenance produit.

Othman Laraki, 32 ans, administrateur

Diplômé respectivement en 2004 et 2000 du MIT (ingénierie financière) et de l'Université de Stanford (Master ingénierie industrielle), Othman Laraki a débuté sa carrière dans le monde des NTIC avant de rejoindre Google en tant que Directeur de projets. En particulier, il a activement contribué au développement de nombreux produits innovants comme « Google Gears » et la « Google Toolbar ». Après avoir quitté Google en 2008, Othman Laraki a créé MixerLabs, une société spécialisée dans le domaine des technologies et données géographiques. MixerLabs a été rachetée par Twitter fin 2009, où Othman Laraki est aujourd'hui à la tête de l'équipe de géolocalisation. Résidant aux États-Unis, il continue d'entretenir des liens étroits avec le MIT et Stanford.

Charles-Helen des Isnards, 66 ans, administrateur

Charles-Helen des Isnards est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et licencié en droit. Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen des Isnards a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. En tant que *Senior Advisor*, il est maintenant responsable des activités de fusions-acquisitions au sein de cette filiale du groupe Crédit Mutuel – CIC.

Éric d'Hotelans, 60 ans, administrateur

Éric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable Finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient PDG de la filiale française (1 200 personnes) du groupe de services informatiques anglo-hollandais CMG dont il est membre du « *Group Executive Committee* ». Il quitte le groupe CMG en mars 2003 après son rachat par le groupe britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. Il a été Vice-Président du Directoire du Groupe M6, en charge des activités de gestion. Depuis septembre 2009, il est également PDG de Ventadis, entité de M6 qui regroupe toutes les activités de télé-achat (*Home Shopping Service*) et de commerce en ligne (*Mistergooddeal*).

Pour de plus amples détails sur les mandats sociaux exercés par les administrateurs en dehors de la Société, nous vous invitons à vous reporter à la liste figurant en annexe I au présent rapport.

Administrateurs indépendants

Nous précisons qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale entre leurs devoirs à l'égard d'ESI Group et leurs intérêts privés.

Les critères que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, puis le Conseil d'Administration, examinent afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, sont les suivants, en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être Actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

S'agissant des administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société, le Conseil a proposé de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Ainsi sont considérés comme administrateurs indépendants :

- Monsieur Michel Barbier de la Serre ;
- Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- Monsieur Francis Bernard ;
- Monsieur Othman Laraki.

Dans le cadre de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil a commencé à se pencher sur les mesures à prendre afin d'être conforme avec le quota de 20 % de femmes au sein du Conseil au terme d'un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi, puis un quota de 40 % six ans après la promulgation.

3.2.1.1.2. Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Alain de Rouvray, cofondateur de la Société, est Président du Conseil d'Administration. Le cumul de cette fonction avec sa qualité de Directeur Général est considéré comme opportun par le Conseil.

3.2.1.1.3. Renouvellement de mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de Madame Cristel de Rouvray vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte annuelle devant se réunir le 24 juin prochain. Il sera proposé à cette Assemblée Générale de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Cristel de Rouvray et ce, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2017.

Les mandats d'administrateurs indépendants de Monsieur Michel Barbier de la Serre et de Monsieur Charles-Helen des Isnards viennent également à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant se réunir le 24 juin prochain.

Sur proposition du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance de votre Société, le Conseil d'Administration a examiné ce jour leur indépendance. Le Conseil a conclu à l'indépendance de ces derniers, qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe auquel elle appartient et sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement dans le cadre d'un renouvellement de leur mandat, qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 juin 2011, et ce pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2017.

3.2.1.1.4. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, a procédé le 26 novembre 2009 à l'approbation de son règlement intérieur du Conseil. Ce règlement intérieur traduit ses règles de fonctionnement avec l'objectif d'améliorer les méthodes de travail et d'information de ses membres. Il précise les rôles et pouvoirs du Conseil d'Administration d'ESI Group, dans le prolongement des dispositions statutaires.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, ce règlement intérieur précise en particulier les points suivants :

- la composition du Conseil, et les modalités de détermination de l'indépendance d'un administrateur ;
- les devoirs des membres (notamment en termes de déontologie) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence) et des comités ;
- les règles de rémunération des membres du Conseil ;
- le rôle du Conseil et des comités.

3.2.1.2. Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration

Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des Actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires, au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi, notamment en application de la loi, des attributions suivantes :

- la préparation et la convocation des Assemblées Générales ;
- l'arrêté des termes des résolutions soumises au vote des Actionnaires ;
- le choix du mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général ;
- la détermination des pouvoirs qui peuvent être délégués au *General Manager* d'une société filiale et la fixation du montant des autorisations afférentes ;
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et des comptes semestriels, du rapport de gestion annuel et du rapport financier semestriel et leur approbation ;
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- l'autorisation des conventions passées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties ;

- la nomination ou révocation du Président-Directeur Général, et du/des Directeurs Généraux Délégués, et le contrôle de leur gestion de la Société ;
- la création des comités du Conseil d'Administration, la fixation du règlement intérieur qui détermine notamment leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, la nomination et la rémunération de leurs membres ;
- la répartition des jetons de présence.

Délibérations et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'Administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des comités du Conseil.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, il est recommandé que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an.

Ainsi, outre les dates obligatoires auxquelles le Conseil doit se réunir pour :

- l'arrêté des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur lesdits comptes ;
- la communication des résultats semestriels ;
- la situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Il devra se réunir, sur convocation du Président, dans les cas d'opération majeure notamment :

- d'opérations externes d'acquisition ou de cession ;
- d'opérations significatives hors stratégie annoncée ;
- d'opérations de croissance interne ou de restructuration.

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour de la séance, le projet de procès-verbal de la précédente réunion ainsi que toute documentation pertinente pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Chaque question abordée en séance fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis entre les membres avant d'être soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les projets de procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration font l'objet d'une approbation formelle en Conseil par les administrateurs, avant leur signature. Ils relatent les débats et précisent les décisions prises et mentionnent les questions soulevées et les réserves qui ont été, le cas échéant, formulées.

Par ailleurs, lors de chaque réunion, les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la Société, sur sa situation générale et intervenus depuis la précédente séance sont portés à la connaissance des administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Il est tenu un registre de présence qui est émarginé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice écoulé, avec un taux de présence des administrateurs de 89 %, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois aux dates suivantes :

Date	Taux de participation des administrateurs
15/04/2010	89 %
30/05/2010	89 %
02/07/2010	78 %
24/09/2010	100 %

En 2010, outre l'approbation du budget pour l'exercice, sa révision et son suivi, l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée Générale annuelle, l'examen des documents de gestion prévisionnelle au premier et au second semestre, l'examen d'éventuelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil d'Administration ont porté principalement sur :

- la gouvernance de la Société, avec l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise ;
- l'approbation des modalités de fixation des jetons de présence ;
- la mise en place du programme de rachat des actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2010.

Lors de ses travaux, le Conseil d'Administration s'est appuyé sur les travaux et recommandations des comités mis en place au sein de la Société.

3.2.1.3. Comités spécialisés

Les comités sont destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ainsi, les Comités, lors de chacune de leurs séances, émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est à ce jour composé des cinq membres suivants :

- un Président, Monsieur Alain de Rouvray ;
- quatre membres dont deux administrateurs indépendants :
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Francis Bernard,
 - Monsieur Vincent Chaillou,
 - Madame Cristel de Rouvray ;
- un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité Stratégique a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, de préparer les délibérations du Conseil relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe, en particulier, la politique de développement et son financement ainsi que l'examen de l'évolution du portefeuille d'activités du Groupe.

Le Comité Stratégique s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice écoulé avec un taux de participation de 81 %.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est à ce jour composé des cinq membres suivants, majoritairement indépendants selon les critères retenus par le Conseil d'Administration :

- un Président, Madame Cristel de Rouvray ;
- quatre membres, dont trois administrateurs indépendants :
 - Monsieur Alain de Rouvray,
 - Monsieur Francis Bernard,
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Éric d'Hotelans ;
- un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, d'une part de préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que le cas échéant, la politique d'attribution d'actions gratuites, et d'autre part de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 96 %.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit ne peut comprendre des administrateurs exerçant une fonction de direction au sein du Groupe ESI, et un de ses membres au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant. Le Comité d'Audit est à ce jour composé des trois membres indépendants suivants :

- un Président, administrateur indépendant, Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- deux membres, administrateurs indépendants :
 - Monsieur Michel Barbier de la Serre,
 - Monsieur Éric d'Hotelans ;
- un Secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 95 %. Les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions.

Le Comité Technologie et Marketing

Le Comité Technologie et Marketing est à ce jour composé des quatre membres suivants, dont deux administrateurs indépendants :

- un Président, administrateur indépendant, Monsieur Francis Bernard ;
- trois membres, dont un administrateur indépendant :
 - Monsieur Alain de Rouvray,
 - Monsieur Vincent Chaillou,
 - Monsieur Othman Laraki ;
- un Secrétaire, Monsieur Vincent Chaillou, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité Technologie et Marketing a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects de la stratégie produit, de l'organisation de la société d'édition et en particulier les méthodologies de gestion des produits et de R&D, et d'analyser le potentiel des partenariats ou acquisitions technologiques et marketing.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité Technologie et Marketing s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 75 %.

3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

3.2.2.1. Environnement de contrôle

3.2.2.1.1. Organisation générale

ESI Group est un Groupe international qui compte 25 filiales, dont 23 implantées à l'international.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est similaire à celle de la société mère, ESI Group SA pour la distribution des produits.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions Opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux Actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

3.2.2.1.2. Les acteurs du contrôle interne

3.2.2.1.2.1. Acteurs internes à la Société

Le Conseil d'Administration et les Comités

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la Société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee*)

Le Comité Exécutif assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

Constitution du Comité Exécutif :

- Alain de Rouvray : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'ESI Group SA ;
- Vincent Chaillou : Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la Division Édition ;
- Christopher Saint John : Directeur de la Division Distribution ;
- Thomas Kisielewicz : Vice-Président Exécutif Engineering Services ;
- Nanno Wams : Directeur Administratif et Financier et Secrétaire Général ;
- Olivier Pradal : Directeur des Ressources Humaines.

Les Directions opérationnelles

Elles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets.

Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- la qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- la qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, SAV.

La Direction Administrative et Financière et le Secrétariat Général

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la Société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité :
La comptabilité est en charge :
 - du contrôle de la comptabilisation des opérations,
 - de la clôture périodique des états financiers,
 - de la consolidation du Groupe,
 - de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.Le service comptable est en outre en charge de l'administration des ventes. Son responsable est en charge de la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- le contrôle de gestion ;
Le contrôle de gestion est en charge :
 - de l'établissement et du suivi du budget,
 - de l'établissement du reporting périodique,
 - du contrôle interne à la fois opérationnel et financier ;
- l'audit interne :
L'audit interne nécessite d'être renforcé pour permettre une analyse de l'ensemble des processus mis en œuvre dans l'entreprise sous l'angle des principaux risques ayant un impact financier, et évaluer l'efficacité des procédures de contrôle afin – le cas échéant – de proposer les actions correctives nécessaires ;
- le service juridique :
Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Sous son contrôle, la gestion des litiges avérés est confiée à des experts externes.

Il veille également à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (marque, brevet, savoir-faire, etc.) et prend toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, brevet, etc.) ;

- les services généraux ;
- la Direction Informatique.

3.2.2.1.3. Acteurs externes à la Société

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des Actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne relatif à l'élaboration des informations financières.

Avocats

ESI Group fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et un conseil fiscal. La Société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

3.2.2.2. Organisation des procédures de contrôle interne

Architecture du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne chez ESI Group est principalement basé sur :

- la mise en place d'une base de données commerciale unique (NCA), clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes ;
- l'existence d'un règlement intérieur et d'un code d'éthique partagé par l'ensemble du personnel ;
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel ;
- la centralisation des informations, notamment comptables et financières ;
- le respect du principe de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition des tâches et des responsabilités.

Le système d'information

L'amélioration constante du système d'information afin d'optimiser, fluidifier et sécuriser les processus opérationnels, de contrôle et le partage des connaissances fait partie des objectifs stratégiques d'ESI Group.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et notamment l'ensemble de la comptabilité générale et analytique, sont principalement produits à partir du système de gestion.

Afin de répondre à ses besoins spécifiques, ESI Group a cependant mis en place divers logiciels spécifiques d'éditeurs reconnus dans les domaines de :

- la gestion des immobilisations ;
- l'établissement des rapprochements bancaires ;
- l'établissement de la consolidation ;
- la gestion de la paye.

Le système de gestion permet à ESI Group SA de centraliser les flux financiers en provenance des filiales et des différentes comptabilités. Néanmoins, pour la plupart, les filiales comptabilisent leurs propres opérations et s'assurent de la correcte remontée des informations comptables et financières vers la société mère.

3.2.2.3. Maîtrise des risques

Cartographie des risques et certification ISO 9001:2000

Au travers de ses procédures qualité, la Société, certifiée ISO 9001:2000, a mis en œuvre une politique de gestion des risques qui permet de limiter au maximum les impacts liés à un éventuel sinistre.

Assurance et couverture des risques – Généralités

ESI Group a contracté une police d'assurance qui prend en charge, après un dommage direct causé aux matériels, les frais de reconstitution des informations, les frais supplémentaires d'exploitation ainsi que les pertes d'exploitation (perte

de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption ou la réduction de l'activité de l'entreprise).

Pour les filiales étrangères, les dommages relevant du volet de garantie Responsabilité Civile Exploitation et notamment les dommages relevant des garanties dites « *employer's liability* » et/ou « *workmen's compensation* » et les risques de circulation automobile sont exclus de la garantie.

La police française (siège et filiales) ne se substitue pas à celles qui, à l'étranger seraient souscrites conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

3.2.2.4. Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Le Groupe établit trimestriellement ses comptes consolidés. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les résultats tous les semestres. Un budget pour l'ensemble du Groupe est établi en début d'exercice et suivi mensuellement.

Les principales procédures relatives au contrôle des informations comptables et financières sont résumées ci-après :

Processus de consolidation

Le processus de production des états financiers consolidés est assuré par :

- des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- un planning de remontée des informations et d'un calendrier des travaux à effectuer par les intervenants ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- la séparation des activités d'élaboration de la consolidation, effectuées par le responsable comptable, des activités de contrôle effectuées par le Directeur Administratif et Financier ;
- l'assistance d'experts comptables pour certains points sensibles et techniques, notamment à l'étranger ;
- une revue limitée des comptes consolidés semestriels au 31 juillet et un audit des comptes consolidés clos au 31 janvier effectués par les commissaires aux comptes ;
- la réconciliation mensuelle des flux intra-Groupe ;
- la visite de responsables Groupe dans les filiales ;
- une revue des comptes consolidés annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan défini par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sur deux trimestres sont effectuées à fréquence mensuelle.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting mensuel, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la Société. Il s'agit entre autres des quatre indicateurs suivants :

- les prises de commandes Licences et Services ;
- la production réalisée en Services et le *backlog* ;
- l'évolution des effectifs et l'évolution du coût moyen des équipes ;
- la situation de trésorerie et prévision à trois mois.

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles pour ce qui concerne les Licences ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées pour les Services notamment.

Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance régulière adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients des différentes filiales.

Processus de gestion de la trésorerie

Le Directeur Administratif et Financier est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité et le risque des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

La position de trésorerie de chaque entité est centralisée chaque semaine et une prévision trimestrielle consolidée est établie chaque mois.

Processus de gestion de la paye

Le processus de paye permet :

- le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paye ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

3.2.2.5. Constat des travaux sur 2010 et perspectives

La création d'une nouvelle filiale en Chine avec un mode de fonctionnement opérationnel de contrat d'agent et non de distribution a été réalisée. Le démarrage effectif de la structure aura lieu au début de l'exercice 2011. En ce qui concerne les systèmes d'information financière et de pilotage, les actions ont été de renforcer les équipes pour refondre les processus et outils de reporting. Le nouveau système de reporting sera mis en place progressivement courant 2011 et devrait être opérationnel pour l'exercice 2012.

3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration ayant choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

En revanche, les pouvoirs du Directeur Général Délégué, aux fins d'agir pour la Société en tant que représentant légal et commercial, ont été délégués par le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur Général Délégué, Monsieur Vincent Chaillou, dispose donc d'une délégation de pouvoirs pour :

- 1) généralement représenter la Société dans toutes les démarches courantes des affaires d'ESI Group vis-à-vis des tiers et dans le respect des procédures du Groupe ESI ;
- 2) passer tout accord ou contrat commercial pour le compte de la société ESI Group, dans les limites de son territoire commercial et de sa représentation commerciale ;
- 3) embaucher et licencier tout employé, mandataire, consultant, représentant commercial, distributeur ou agent ainsi que déterminer leurs pouvoirs et titre (à l'exclusion des Managers et Directeurs) et établir ou augmenter toute rémunération, commission ou pension pour toutes ces personnes ou entités légales. La rémunération annuelle ne saurait excéder un montant de 51 000 euros.

En tout état de cause, le Directeur Général Délégué requiert l'approbation préalable écrite de la Société pour effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes les transactions suivantes :

- embaucher les Managers et Directeurs et déterminer ou modifier leur rémunération annuelle ;
- acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, prendre ou accorder un bail, ou hypothéquer tout bien immobilier ;
- gager tout bien mobilier et créance ;
- conclure des accords de crédit ;
- engager la société ESI Group à prendre des emprunts monétaires (excluant l'utilisation d'un découvert bancaire accordé à la société ESI Group) ;
- créer, participer, ou tout autre engagement, dans d'autres sociétés, accepter la direction d'autres sociétés, établir ou dissoudre des filiales et disposer des intérêts participatifs ;
- faire une proposition pour une fusion légale ;
- accorder des emprunts monétaires ;
- engager la société ESI Group en tant que caution ou en tout autre cas de dettes envers des tiers ;
- conclure la résolution de tout litige et conduire des actions légales, à l'exception de recouvrement de créances, dans les démarches courantes de la société ESI Group à l'exception des démarches urgentes telles que les démarches conservatoires et provisionnelles qui ne peuvent être ajournées dans l'intérêt de la société ESI Group ;
- souscrire à des régimes de retraite au profit des salariés de la société ESI Group ;

- vendre ou aliéner, acheter ou acquérir, transmettre ou hypothéquer les actifs de la société ESI Group ayant une valeur d'un montant supérieur à 38 000 euros ;
- conclure un contrat commercial ou une transaction d'un montant supérieur à 152 000 euros, à l'exception des contrats intercompagnies émis par ESI Group que Monsieur Vincent Chaillou pourra signer sans limitation de montant ;
- en général, faire toutes les démarches afférentes à la société ESI Group d'un montant supérieur à 23 000 euros ;
- en général, conclure tout accord ou transaction impliquant d'autres sociétés du Groupe ESI, clients ou partenaires et allant au-delà du territoire et de la délégation commerciale de la société ESI Group.

3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue, sur proposition du Comité de Compensation et de Nomination au Conseil d'Administration, selon des critères de fréquence des réunions, d'assiduité et de participation ou de présidence de comités spécialisés et après validation par l'Assemblée Générale annuelle.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération fixe et une part variable. Le Directeur Général Délégué peut également bénéficier de l'attribution d'actions gratuites.

La politique de rémunération incluant les stock-options pour les actions gratuites est régulièrement débattue au sein du Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance et approuvée par le Conseil d'Administration.

3.2.4.1. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons de la rémunération totale perçue par Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général de la Société, et par les autres mandataires sociaux au cours de l'année 2010.

Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants	Exercice 2009	Exercice 2010
Mandataires sociaux dirigeants		
Monsieur Alain de Rouvray	10 000	10 000
Monsieur Vincent Chaillou	6 000	6 000
Mandataires sociaux non dirigeants		
Monsieur Jacques Dubois	6 583	5 875
Madame Cristel de Rouvray	17 500	17 500
Monsieur Michel Barbier de la Serre	8 750	9 275
Monsieur Francis Bernard	21 000	20 360
Monsieur Charles-Helen des Isnards	21 500	21 500
Monsieur Othman Laraki	3 250	3 250
Monsieur Éric d'Hotelans	16 500	15 700
TOTAL	111 083	109 460

L'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2010 a fixé, par le biais de sa septième résolution, à 150 000 euros le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2010, en précisant que la répartition de ce montant serait effectuée par le Conseil d'Administration entre ses membres.

3.2.4.2. Rémunération du Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Les modalités de rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont proposées par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé d'une majorité de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

	Exercice 2009	Exercice 2010
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	252 827	304 051
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	néant	
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	198 471	252 399
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	néant	

M. de Rouvray	2009		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	205 000	205 000	205 000	205 000
Rémunération variable	29 951	12 812	83 226	39 616
Rémunération exceptionnelle		85 507		
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	7 876	7 876	5 825	5 825
TOTAL	252 827	321 195	304 051	260 442

M. Chaillou	2009		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	175 000	175 000	175 000	175 000
Rémunération variable	10 437	24 549	64 365	14 365
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 034	7 034	7 034	7 034
TOTAL	198 471	212 583	252 399	202 399

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président-Directeur Général	X			X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	X			X		X	X 25 % de la rémunération annuelle	

3.2.4.3. Allocations d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2010 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe					
Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisations des options	Nombre	Prix
Vincent Chaillou	Néant	Néant		Néant	
TOTAL					

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2010 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Vincent Chaillou	Néant	Néant	
TOTAL			

ALLOCATIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au cours de l'exercice 2010 à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Vincent Chaillou	Néant					
TOTAL						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Vincent Chaillou	Néant	Néant	Néant	
TOTAL				

3.2.4.4. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions		
Information sur les options de souscription ou d'achat		
	Plan n° 9	Plan n° 4
Date de l'Assemblée	29/06/2006	27/06/2002
Date du Conseil d'Administration	10/07/2008	30/06/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	32 000	3 000
Monsieur Vincent Chaillou		
Point de départ d'exercice des options	10/07/2008	26/08/2005
Date d'expiration	08/07/2016	01/06/2010
Prix de souscription ou d'achat (<i>en euros</i>)	8,86	16,98
Nombre d'actions souscrites	Néant	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques		
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

3.2.4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant			

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient à ce stade d'aucune autre rémunération : en particulier, aucune indemnité de départ, pour quelque raison que ce soit, ni aucun régime de retraite supplémentaire n'ont été mis en place à leur profit.

3.2.5. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

3.2.5.1. Modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société sont prévues à l'article 18 des statuts. Plus particulièrement, tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, dans les conditions prévues par les statuts.

3.2.5.2. Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments suivants sont exposés aux paragraphes 1.3.4 (concernant la structure du capital et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société, 1.3.2.3 (concernant le droit de vote double prévu par les statuts), et 3.4.3 (concernant l'accord entre Actionnaires existant), du document de référence d'ESI Group.

Les conditions de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi que les pouvoirs dudit Conseil sont par ailleurs décrits dans le présent rapport.

3.2.6. Déclaration des administrateurs au titre du §14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 21 avril 2011.

Annexe I : Liste des mandats en cours des administrateurs d'ESI Group et exercés en dehors de l'entité

Administrateurs indépendants

Monsieur Michel Barbier de la Serre

- Gérant d'Aluthea Services SNC
- Gérant de Belgafond (Belgique)
- Président d'Aluthea SAS
- Président d'Alutec
- Gérant de Tecalu (Tunisie)
- Gérant de Fundicao de Evora
- Administrateur des Fondateurs de France
- Administrateur de l'Association Ethic

Monsieur Francis Jacques Bernard

- Administrateur de la société DEM-Solutions
- Président du Conseil de surveillance de CapHorn Invest
- Président de l'Association des Anciens de Dassault Systèmes (DSAA)

Monsieur Othman Laraki

- Administrateur de la société Tech 21
- Administrateur de Bases, association d'étudiants à Stanford University
- Directeur de la société Twitter

Monsieur Charles-Helen des Isnards

- Administrateur de la société Nature et Découverte
- Administrateur de la société LBD (Luxembourg)
- Administrateur de l'association Les Arts Florissants

Monsieur Éric d'Hotelans

- Président-Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA
- Président du Conseil d'Administration de Télévente Promotion SA
- Président de M6 Web SAS et de M6 Interactions SAS

Administrateurs internes

Madame Cristel de Rouvray

- Administrateur de la société ESI US Holdings
- Administrateur de la société Mindware

Monsieur Alain de Rouvray

- Président du Conseil d'Administration de la société Engineering Systems International France
- Administrateur de la société STRACO
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI Italia
- Président du Conseil d'Administration de la société Mecas
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI UK
- Président du Conseil d'Administration de la société Calcom ESI
- Gérant de la société ESI GmbH
- Administrateur de la société Nihon ESI
- Administrateur de la société Hankook ESI
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI North America Inc.
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI US R&D
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI US Holding
- Administrateur de la société ESI Software India
- Administrateur de la société Zhong Guo ESI
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI-ATE Holdings
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI-ATE Technologie
- Président du Conseil d'Administration de la société Mindware

Monsieur Vincent Chaillou

- Administrateur de la société ESI US Holdings
- Vice-Président et administrateur de la société Mindware Inc.
- Administrateur de la société ESI North America Inc.
- Administrateur et CEO de la société ESI US R&D
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI Software India
- Administrateur de la société ESI-ATE Holdings
- Administrateur de la société ESI-ATE Technology
- Gérant de la société ESI GmbH
- Président de la société STRACO

3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ESI Group

(Exercice clos le 31 janvier 2011)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESI Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

3.4. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux

À l'exception des points abordés ci-après, les dirigeants n'ont pas d'autres conflits d'intérêts potentiels.

3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration

Au 1^{er} juillet 2010, date de l'Assemblée Générale de la Société, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'Administration dans le capital d'ESI Group s'élève à 2 311 264 actions soit 39,4 % du capital et 4 560 704 droits de vote soit 59,0 % des droits de vote.

3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Néant.

3.4.3. Pactes d'Actionnaires

Une convention a été signée, le 25 octobre 2000, entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), les Membres de son groupe familial composé de Madame Amy de Rouvray, Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois (administrateur et co-fondateur) et Monsieur Philippe Billaud en qualité d'Actionnaires d'ESI Group.

Les parties signataires ont indiqué que cette convention visait à formaliser un accord de concert existant entre eux dès le moment de l'admission des titres ESI Group sur le Nouveau Marché.

Ce pacte d'Actionnaires a fait l'objet d'une publication dans *La Tribune* en date du vendredi 27 octobre 2000, après décision du CMF n° 200C1608 en date du 27 octobre 2000.

Ce pacte comporte un droit de préemption mutuel.

Sont exclues du champ d'application du droit de préemption, les cessions au profit des héritiers d'un Actionnaire signataire personne physique en cas de décès, ainsi que les cessions entre membres de la famille de Rouvray, parties au pacte.

Ce pacte contient également :

- une obligation alternative de rachat ou de cession de participation :
Chaque partie signataire s'engage irrévocablement envers Monsieur Alain de Rouvray, dans l'hypothèse où celui-ci envisagerait de céder la totalité de la participation qu'il détient ou qu'il viendrait à détenir dans ESI Group :
 - soit à exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par le pacte,
 - soit à céder, consécutivement à la renonciation de l'exercice de ce droit, la totalité de sa propre participation au prix de cession ;
- un engagement de concertation préalable à l'acquisition de toute action supplémentaire qui serait de nature à entraîner l'obligation solidaire des membres du pacte de déposer un projet d'offre publique.

En vertu notamment de cet engagement, les parties déclarent agir de concert.

Dans le cadre de la loi « Dutreil », une convention a par ailleurs été signée le 22 décembre 2003 entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, en qualité d'Actionnaires d'ESI Group. Ce pacte représente 28,46 % du capital et 41,22 % des droits de vote et porte sur un engagement collectif de conservation à concurrence de la moitié de leurs valeurs pour une durée minimum de 6 ans.

4.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011

Exercice fiscal 2010 (clos le 31 janvier 2011)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

4.1. **Activité de l'exercice FY10**

4.1.1. **Activité de l'exercice FY10**

4.1.1.1. **Faits marquants de l'exercice**

Validation de la stratégie et de l'offre – Signature de contrats pluriannuels majeurs dans les secteurs Automobile et Énergie

L'activité Licences s'est fortement améliorée, en termes de croissance de chiffre d'affaires et de progression de la marge brute. Un contexte de marché redevenu favorable a conduit à un taux de récurrence plus élevé de la base installée (91 %), reflétant la volonté croissante des grands donneurs d'ordres pour un recours accru aux solutions de prototypage virtuel d'ESI. Cette tendance, constatée sur l'ensemble de l'exercice, a été confortée par la signature de deux contrats pluriannuels de renouvellement de licences accompagnées de services innovants avec des grands donneurs d'ordre du secteur Automobile : Renault et Volkswagen Group. Ces contrats d'une durée de trois ans font l'objet d'une reconnaissance annuelle des revenus. Dans le domaine de l'Emboutissage, ESI a également obtenu un contrat pluriannuel avec le groupe PSA pour la fourniture de licences et services à haute valeur ajoutée.

Dans le secteur de l'Énergie, EDF a conclu avec ESI un contrat-cadre sur dix ans dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Forte progression du New Business et diversification sectorielle

Le « New Business » Licences s'est fortement accru sur la totalité de l'exercice (+ 31,7 %). Indicateur également majeur d'un contexte de marché plus favorable, il témoigne du succès des efforts commerciaux, avec l'arrivée de nouveaux clients et de nouveaux produits chez des clients existants. Il atteste également de l'effet de déploiement inhérent au modèle économique d'ESI, avec des solutions tout d'abord adoptées par les grands comptes donneurs d'ordres du secteur, puis l'adoption progressive par les principaux fournisseurs et sous-traitants, dans une logique d'optimisation du « *workflow* » avec les donneurs d'ordres.

Enfin, le New Business amplifie la diversification sectorielle avec des nouveaux clients et des nouveaux domaines provenant par exemple des Transports, de l'Aérospatial, de l'Industrie Lourde, de l'Énergie ou de l'Électronique.

Très forte hausse de la rentabilité et optimisation de la structure des coûts

La très forte hausse de la rentabilité résulte de la croissance du chiffre d'affaires avec une meilleure efficacité de la structure de coûts et du mix-produits du Groupe permettant la forte amélioration de la marge brute.

À noter que 37 % des effectifs d'ESI sont employés dans des pays à moindre coût, ce qui permet au Groupe de conjuguer l'accompagnement des grands donneurs d'ordres dans des zones très dynamiques, avec une compétitivité accrue.

Cette proportion devrait continuer de s'accroître, avec notamment le renforcement courant 2011 du pôle « *near-shore* » de Services en Tunisie et de l'implantation en Inde.

Participation à l'innovation industrielle et présence au sein des Pôles de Compétitivité

Leader de la mutation stratégique vers l'ingénierie virtuelle, ESI a renforcé sa présence auprès des industriels en créant un centre de R&D pour la Simulation des matériaux composites basé à Bordeaux pour les secteurs spatial et marine, et

en participant au pôle de compétitivité iD4CAR basé à Rennes pour le dimensionnement numérique et la conception, mise en forme et assemblage multimatériaux des véhicules de nouvelle génération.

Le Groupe participe également à des projets innovants menés au sein de neuf pôles de compétitivité en France.

4.1.1.2. Changement au niveau de la structure du Groupe

Création de la société ESI Group Beijing

Afin de restructurer et de simplifier l'organisation des activités d'ESI Group en Chine, une nouvelle filiale ESI Group Beijing a été créée au quatrième trimestre 2010. Elle deviendra progressivement opérationnelle au cours de l'exercice 2011.

Liquidation de la société ESI BV Netherlands

La société ESI BV Netherlands, qui n'avait plus d'activités, a été dissoute au cours de l'exercice.

Augmentation de la participation au capital de la filiale Mecas ESI

En août 2010, ESI Group a porté sa participation dans sa filiale tchèque de 90 à 95 %, par la voie du rachat d'une partie des 10 % d'actions qui étaient détenues par Karel Lunacek, gérant de la société Mecas. Ce dernier conserve par conséquent une participation de 5 % dans la société.

4.1.2. Résultats des comptes consolidés

4.1.2.1. Examen du résultat

Les éléments financiers consolidés ci-après sont présentés dans le référentiel IFRS.

4.1.2.1.1. Chiffres clés consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Licences et maintenance	61 888	54 116
Consulting	21 413	20 234
Autres	873	751
CHIFFRE D'AFFAIRES	84 173	75 100
Coût des ventes	(25 148)	(25 187)
Frais de recherche et développement	(14 281)	(12 507)
Frais commerciaux et marketing	(26 360)	(22 570)
Frais généraux et administratifs	(10 670)	(10 223)
Dotations pour dépréciation des actifs incorporels		
<i>Total des charges opérationnelles</i>	<i>(76 458)</i>	<i>(70 487)</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	7 715	4 613
Produits d'intérêt	44	106
Charges d'intérêt	(686)	(840)
Gains et pertes de change	(693)	(553)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 335)	(1 287)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	6 380	3 326
Impôts sur les résultats	(879)	(2 105)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	5 501	1 221
<i>Part des intérêts minoritaires</i>	<i>59</i>	<i>53</i>
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 442	1 168
Résultat net par action <i>(en unité monétaire €)</i>	0,99	0,22
Nombre moyen d'actions	5 474 983	5 431 989
Résultat net dilué par action <i>(en unité monétaire €)</i>	0,97	0,21
Nombre moyen d'actions diluées	5 591 371	5 449 572

4.1.2.1.2. Présentation générale

Chiffre d'affaires

Comme annoncé le 14 mars 2011, le chiffre d'affaires annuel consolidé ressort en croissance de + 12,1 %, porté par une activité très forte sur le quatrième trimestre, tant pour l'activité Licences que pour l'activité Services. La base installée s'inscrit ainsi en hausse de + 11,2 % sur l'année pour un taux de récurrence qui atteint un haut niveau de 91 %, contre 85 % en 2009/10.

Le chiffre d'affaires Licences ressort à 61,9 millions d'euros, en hausse de 14,4 %. Toutes les solutions du Groupe ont contribué à la croissance de l'activité Licences, la répartition restant équilibrée entre les solutions de Virtual Performance et les solutions de Virtual Manufacturing.

Après une année 2009/10 et un début d'exercice difficiles, le chiffre d'affaires Services se redresse et croît *in fine* de 6,2 % pour atteindre 22,3 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice.

L'exercice a également été marqué par une montée en puissance du chiffre d'affaires réalisé en Asie et dans les pays émergents. La répartition géographique de l'activité évolue comme suit :

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Zone		
Europe	42 %	45 %
Asie	36 %	33 %
Amériques	22 %	22 %
TOTAL	100 %	100 %

Cette évolution reflète notamment le succès des solutions commercialisées par ESI Group en Asie. L'activité réalisée dans les pays émergents affiche également une progression très satisfaisante, puisque le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine représentent désormais 10,2 % du chiffre d'affaires, contre 8,6 % sur l'exercice précédent. Cette tendance de fond traduit la solidité de l'implantation d'ESI Group dans ces pays en forte croissance, et sa capacité à accompagner les grands donneurs d'ordres dans leur expansion internationale tout comme les acteurs nationaux dans leur développement axé sur l'innovation.

La progression du chiffre d'affaires reflète enfin le renforcement d'ESI Group au sein des grands comptes par le déploiement de nouvelles solutions et le renforcement des solutions déjà installées. Les 25 premiers clients d'ESI Group ont ainsi contribué à hauteur de 44 % du chiffre d'affaires total Groupe contre 41 % en 2009.

En particulier, ESI Group a signé en fin d'exercice plusieurs contrats pluriannuels majeurs avec des grands comptes. Alors que la visibilité sur la conjoncture économique reste toujours réduite, la signature de ce type de contrat, qui s'étend sur plusieurs années, atteste de la valeur croissante du prototypage virtuel comme source d'avantages stratégiques dans l'environnement concurrentiel actuel.

Marge brute et coûts opérationnels

En 2010, le taux de marge brute se redresse pour atteindre 70,1 % des revenus contre 66,5 % en 2009. Ce redressement concerne aussi bien les Licences dont le taux de marge progresse de 2,6 % pour atteindre 85,1 % que les Services qui progressent de 3,4 % pour atteindre 28,6 %. La marge brute bénéficie d'allocation de ressources vers des activités de S&M (Marketing Produit et Ventes), de R&D et d'un meilleur plan de charges des équipes Services.

En définitive, l'augmentation de la marge brute de + 18,3 % est essentiellement liée à un effet volume de l'activité, les coûts restant stables en 2010 par rapport à 2009.

Les charges opérationnelles (Frais de R&D, S&M et G&A hors coûts des ventes) progressent de 13,3 % à taux courant et de 8,6 % à taux constant. Cette progression est le fait d'un investissement commercial en S&M qui progresse de 11,4 % à taux constant (et + 16,8 % à taux courant) et la poursuite des investissements de R&D (+ 9,3 % à taux constant, + 14,2 % taux courant) alors que les coûts de G&A restent stables (+ 1,5 % à taux constant).

Les investissements en R&D représentent ainsi 17 % du chiffre d'affaires global contre 16,7 % pour l'exercice précédent reflétant ainsi la volonté d'ESI Group de continuer à préparer l'avenir.

Résultats

Le redressement de la marge brute allié à une progression moins rapide des charges opérationnelles impacte le résultat opérationnel positivement qui progresse de + 67,2 % pour atteindre 7,7 millions d'euros. À taux de change constant, la progression reste significative à + 41,3 %. Les effets de changes sur le résultat d'exploitation sont positifs de 1,2 million d'euros soit une contribution à hauteur de 15 % du résultat opérationnel.

Le résultat financier représente une charge de 1,3 million d'euros du même ordre de grandeur que pour l'exercice 2009. On constate une réduction de coût de la dette principalement liée à la diminution des dettes bancaires et une dégradation du résultat de change qui s'établit à - 693 milliers d'euros. La principale composante de ce résultat de change est le résultat des couvertures réalisées sur le JPY en 2010. Le Groupe a couvert début 2010 une grande partie des encaissements prévisionnels en JPY au cours de 122 pour se protéger contre un raffermissement de l'EUR contre JPY. À la fin du premier trimestre, le JPY s'est au contraire renforcé contre l'EUR et a évolué dans une fourchette

comprise entre 108 et 115. La couverture mise en place n'a ainsi pas permis de bénéficier pleinement du renforcement du JPY sur l'exercice.

La charge d'impôt représente 0,9 million d'euros en diminution de 1,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

En définitive, le résultat net part du Groupe s'établit à 5,4 millions d'euros et représente 6,5 % des revenus.

4.1.2.2. Situation financière – Bilan consolidé

La structure financière du Groupe reste très forte avec des capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 68,6 millions d'euros contribuant ainsi à largement financer les actifs non courants qui s'élèvent à 58,9 millions d'euros contre 57,9 millions d'euros au 31 janvier 2010.

Les principales variations des actifs non courants sont :

- la capitalisation des frais de développement qui progressent en valeur nette de 1,6 million d'euros. En regard des frais de R&D engagés, le montant net des frais de développement immobilisés représente 13,9 de coûts de R&D contre 14,3 mois au 31 janvier de l'année précédente ;
- la révision à la baisse de l'écart d'acquisition de Mindware pour 1,6 million d'euros ;
- les acquisitions de codes et logiciels pour 1 million d'euros.

L'ensemble des dettes financières (court terme et long terme, bancaires et non bancaires) diminue de 4,6 millions d'euros pour atteindre 7,7 millions d'euros. Les principaux mouvements sont les suivants : remboursement des emprunts syndiqués pour 2,3 millions d'euros ; remboursement de la ligne de crédit de 1 million d'euros utilisée fin janvier 2010 ; obtention d'avances remboursables pour 450 milliers d'euros au titre de contrat d'assurance prospection export en France et de projet de développement en Espagne. L'autre mouvement significatif sans impact de trésorerie est la révision à la baisse pour 1,6 million d'euros du complément de prix de Mindware (voir note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les postes du bilan représentant les actifs et passifs courants hors trésorerie et dettes financières progressent de 5,5 millions d'euros. Cette progression a pour origine le poste client qui progresse facelement de 6,8 millions d'euros. 3,6 millions d'euros ont pour origine la progression de l'activité et 3,2 millions d'euros sont liés à l'opération de cession de créances qui a été réalisée en janvier 2010. L'autre poste qui évolue significativement représente les produits constatés d'avances (classés dans les passifs courants) qui réduit le BFR de 1,2 million. Cette variation est conforme à la progression de l'activité des ventes de licences.

4.1.2.3. Maîtrise des risques

Risques pays et risques de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2011, 58 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 36 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 22 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie, région qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2011, 42,6 % des revenus ont été générés en monnaie de la zone euro, 22,7 % en USD (dollar américain), 22,4 % en JPY (yen japonais), 5,5 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Risque de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Passif financier à taux fixe	(1 857)	(4 413)	-	(6 270)
Passif financier à taux variable	(1 388)	(946)	-	(2 334)
Actif financier à taux variable	737			737
POSITION NETTE AVANT GESTION	(2 508)	(5 359)	-	(7 867)
Hors bilan				-
Protection à la hausse à 5,3868 %	1 388	946		2 334
Plancher à la baisse à 4,55 %	1 388	946		2 334
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(1 120)	(4 413)	-	(5 533)
Sensibilité à 1 % de baisse	11	44	-	55

Le montant des lignes de crédit court terme utilisées par le Groupe s'élève respectivement à 0 millier d'euros au 31 janvier 2011 et 1 000 milliers d'euros au 31 janvier 2010.

Aux 31 janvier 2011, 2010 et 2009, le taux moyen pondéré des emprunts bancaires s'établit respectivement à 4,66 %, 4,72 % et 5,42 %.

Au 31 janvier 2011, la Société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en USD conclue en juillet 2007, sous la forme d'un « tunnel » présentant un « floor » de 4,55 % et un « cap » de 5,3868 %. Ainsi, le Groupe paiera le taux de référence au prix du marché entre 4,55 % et 5,3868 % ; si le taux de référence descend en dessous de 4,55 %, le Groupe paiera 4,55 % et s'il s'élève au-dessus de 5,3868 %, le Groupe paiera 5,3868 %. Cette couverture a pris effet le 26 octobre 2007 et se terminera à l'issue du remboursement de la dette en USD prévu le 26 avril 2012. Chaque échéance, telle qu'indiquée ci-dessus, est couverte en totalité.

D'autre part, la Société a réalisé le 6 mai 2009 une opération de swap taux variable (Euribor 6 mois) / taux fixe (2,12 %) pour couvrir le risque sur son emprunt en EUR. La Société s'est ainsi garantie un taux fixe de 2,12 % (+ marge de 1,80 %) pour toute la durée de son emprunt et toutes les échéances.

Trésorerie/Financement

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 4,8 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros pour l'exercice précédent principalement en raison de l'amélioration du résultat net. La variation des différents postes du BFR a eu un impact négatif de 4,5 millions d'euros et a réduit le montant de la trésorerie générée par l'exploitation à 0,3 million d'euros. La forte régression constatée par rapport à l'exercice précédent (flux de trésorerie générés par l'exploitation + 6,2 millions d'euros) s'explique par l'opération de cession de créances sans recours réalisée pour un montant de 3,2 millions d'euros en janvier 2010. Si cette opération n'avait pas été réalisée, les flux de trésorerie d'exploitation auraient été de 3 millions d'euros en 2009 et de 3,5 millions d'euros en 2010.

Les investissements courants de la Société se sont élevés à 2,3 millions d'euros contre 1,5 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,8 million d'euros. L'origine de cet accroissement concerne les codes logiciels pour 0,4 million d'euros, les investissements courants informatiques (matériels et logiciels) pour 0,2 million d'euros et l'augmentation de la participation du Groupe dans Mecas pour 0,2 million d'euros.

Les principaux mouvements concernant les opérations de financement concernent le remboursement des dettes pour un montant net de 3 millions d'euros (y compris les opérations de crédit-bail), la revente d'actions propres pour 0,1 million d'euros et la distribution de dividendes aux Actionnaires minoritaires de notre filiale japonaise pour 26 milliers d'euros.

Si l'on retrace la position de trésorerie de l'opération de cession de créances de janvier 2010, la variation de la trésorerie est stable (- 0,3 million d'euros). En définitive, la trésorerie a diminué de 4,4 millions d'euros pour s'établir à 6,8 millions d'euros.

4.1.3. Recherche et développement

4.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Voir note 2.8 et 4.2 de l'annexe consolidée.

L'impact de la capitalisation des frais de R&D sur le compte de résultat est de + 1,6 million d'euros en 2010 et en 2009. Le détail des frais est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

La politique de Recherche et de Développement (R&D)

La R&D délivre les produits en ligne avec la stratégie de la compagnie, les besoins du marché et la compétitivité des solutions ESI :

- les solutions métiers pour supporter la physique réaliste par modèle de simulation (1G) ;
- les filières de composants pour gérer les processus et les meilleures pratiques par domaine ou multimodèle de conception (2G) ;
- les filières de prototypage complet couvrant l'ensemble des domaines de la conception produit en synchronisation avec le processus PLM du client (3G), l'optimisation, et apportant une aide à la prise de décision ;
- la plate-forme de Prototypage Virtuel intégral permettant de supporter l'ensemble des modules des produits, la prise en compte des processus clients, et d'impacter la performance du client.

La politique de R&D agit :

- en support du *business model* pour intégrer les évolutions dans l'utilisation des produits, vers de nouvelles limites, pour des plates-formes informatiques nouvelles ou en évolution pour assurer le renouvellement de la base installée ;
- en support de nouveautés (améliorations produits) pour permettre l'extension de la base installée ou de conquérir de nouveaux clients avec les produits existants ;
- en support de l'innovation (nouveaux produits) pour permettre à nos clients la mise en place de nouveaux produits, de nouveaux processus ou d'améliorer leur performance en co-création.

La Direction de la R&D alloue un niveau d'investissement selon la maturité du produit :

- pour les produits matures afin d'assurer la maintenance, les améliorations produits, l'industrialisation d'innovations majeures et les livraisons de nouveaux produits compétitifs ;

- pour les produits émergents répondant à un appétit du marché plus important et constituant un accélérateur de croissance afin d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- pour les produits innovants en amplifiant les contrats de recherche obtenus auprès de clients leader afin d'assurer la viabilité de ces nouveaux outils et d'amplifier le cas échéant les possibilités de succès commerciaux ;
- en assurant une veille technologique pour supporter l'ensemble des produits.

La Direction de la R&D mène une approche duale spécifique/générique pour répondre à différents objectifs :

- assurer la généricité du produit pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels ;
- assurer une compétitivité et productivité de nos produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel ;
- maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- accumuler la valeur de ce savoir-faire générique dans une plate-forme de Prototypage Virtuel intégral facilitant la prise en compte des besoins dans le cadre de développements spécifiques ou de services à façon.

Enfin, la Direction de la R&D maintient et adapte une méthodologie de mise en œuvre adaptée au besoin des clients à fort contenu innovant et s'assure constamment de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter les redondances ou l'obsolescence des solutions internes par rapport aux standards du marché. En outre le « *near or multi shoring* » permettant un meilleur équilibre humain et financier s'amplifie afin de réduire la dépendance aux effets de changes et d'optimiser les charges associées.

4.1.3.2. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles d'ESI Group est constitué de logiciels et bases de données qui sont de fait protégés par le droit d'auteur et par des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de bases de données.

Tous les développements réalisés par des filiales d'ESI Group et commandés par cette dernière voient leur propriété transférée à ESI Group. L'éditeur du Groupe détient donc toutes les propriétés intellectuelles.

ESI Group édite pour l'essentiel ses propres produits logiciels et bases de données.

Pour les rares produits qui sont édités mais qui appartiennent à des tiers, ESI Group est titulaire de contrats d'édition. Il s'agit de produits soit intégrés dans son offre (mais pour lesquels des solutions de substitution pourraient être envisagées en cas d'interruption), soit complémentaires, mais sans toutefois que ces compléments ne soient indispensables à l'exploitation des logiciels de la Société.

ESI Group détient de plus quelques brevets.

4.1.4. Présentation des comptes annuels et affectation

4.1.4.1. Présentation des comptes annuels

La société ESI Group assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciel.

ESI Group est la société mère du Groupe ; à ce titre, elle détient ou contrôle l'ensemble des participations.

Les revenus d'ESI Group sont constitués pour l'essentiel :

- 1) de royalties versées par les filiales, distributeurs et agents au titre des redevances perçues pour l'utilisation des logiciels ;
- 2) de facturations effectuées auprès des clients directs au titre de la concession de droit d'utilisation et/ou de prestations de service, sur les territoires non couverts par ses filiales ;
- 3) de *management fees* facturés aux différentes filiales dans le cadre de sa mission de pilotage ;
- 4) de production immobilisée au titre des travaux de recherche et développement réalisés ;
- 5) de cession de droits exclusifs de distribution de logiciels aux filiales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 est un profit de 2 829 milliers d'euros contre un profit de 1 119 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Cette variation de 1 710 milliers d'euros est résumée dans le tableau ci-dessous :

	FY10	FY09	Variation
Résultat exploitation	2 829	1 119	1 710
Abandon de créance ESI Hankook		1 925	(1 925)
Provision dépréciation créances clients ESI-ATE	2 800		2 800
TOTAL HORS ABANDON CRÉANCE ET PROV. DOUTEUX FILIALE	5 629	3 045	2 584
Augmentation chiffre d'affaires			6 981
Augmentation production stockée ou immobilisée			1 190
Augmentation charges externes			(4 609)
Variation recherche et développement capitalisée			(878)
Autre			(100)
TOTAL RÉPARTITION			2 584

Le résultat financier est un profit de 0,1 million d'euros contre un profit de 0,3 million d'euros en 2009. Les principaux éléments constitutifs en sont les suivants :

Nature	Montant
Résultat de change	(289)
Résultat de la provision de change	31
Provision sur immobilisation financière	(628)
Dividende ESI Japan	893
Résultat liquidation ESI BV (Pays-Bas)	329
Intérêts d'emprunts	(354)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(163)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	219
Autres charges/produits financiers	(24)
Produits nets cessions valeurs mobilières	20
TOTAL	34

Après prise en compte de ces éléments, le résultat courant avant impôts s'élève à + 2,9 millions d'euros.

La Société a également enregistré une perte exceptionnelle de 312 milliers d'euros se décomposant comme suit :

Nature	Montant
Crédits Impôts étranger soldés	(8)
Dotations amortissements dérogatoires	(14)
Mali sur cession d'actions propres (actions gratuites)	(286)
Divers	(4)
TOTAL	(312)

L'impôt Société s'élève à 0,5 million d'euros sur lequel est imputé le crédit impôt recherche qui s'élève à 1,8 million d'euros pour arriver à un profit d'impôt de 1,3 million d'euros.

Après imputation du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net positif s'élève à 3,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 2,2 millions d'euros en 2009.

Concernant la situation financière :

La situation nette de la Société a progressé de 65,0 millions d'euros à 68,8 millions d'euros (+ 3,8 millions d'euros).

Le fonds de roulement quant à lui s'établit à :

	FY10	FY09
Capitaux propres	68,8	65,0
Provisions/réserve	1,3	1,3
Emprunt	6,6	9,3
Part Court Terme Emprunt	(3,3)	(3,5)
CAPITAUX PERMANENTS	73,4	72,1
Immobilisations nettes	63,1	60,2
FOND DE ROULEMENT	10,3	11,9
Besoin en Fonds de Roulement	(5,0)	(4,9)
TRÉSORERIE	5,3	7,0

La situation financière reste stable. Le montant des capitaux propres représente 94 % des capitaux permanents (contre 90 % en 2009).

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D441-4 du Code de commerce relatifs à l'information sur les délais de paiements, au 31 janvier 2011 le solde des dettes d'ESI Group à l'égard de ses fournisseurs se décompose ainsi :

Échéance	FY10			FY09		
	Fournisseurs	Factures non parvenues	Total	Fournisseurs	Factures non parvenues	Total
≤ 30 jours	92,5 % (10 703)		(10 703)	87,6 % (8 906)		(8 906)
≤ 60 jours	7,4 % (860)		(860)	7,2 % (737)		(737)
≤ 90 jours	0,0 % 0		0	5,1 % (517)		(517)
≤ 120 jours	0,1 % (6)		(6)	0,0 % (2)		(2)
> 120 jours	0,0 % (5)		(5)	0,0 % 0		0
Factures non parvenues	0,0 %	(5 021)	(5 021)	0,0 %	(4 224)	(4 224)
TOTAL	100,0 % (11 574)	(5 021)	(16 595)	100,0 % (10 161)	(4 224)	(14 385)

Le bilan social doit globalement se lire au regard des comptes consolidés.

4.1.4.2. Affectation

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2011 s'élève à 3 818 181,14 euros que nous vous proposerons d'affecter comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 3 818 181,14 euros
- Report à nouveau : 9 960 191,81 euros
- Total à affecter : 13 778 372,95 euros

Affectation :

- 190 909,06 euros au compte de réserve légale ;
- 13 587 463,89 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de Réserve Légale présentera après affectation un solde de : 765 485,24 euros.

4.2. Perspectives d'avenir

4.2.1. Événements postérieurs à l'exercice

Néant.

4.2.2. Tendances

La bonne orientation de l'activité, que ce soit sur l'activité Licences ou le chiffre d'affaires Services et « New Business » sur le 4^e trimestre, le renforcement de notre activité auprès des grands comptes, la progression de notre base installée récurrente au travers du déploiement de nos solutions attestent du caractère particulièrement stratégique et innovant de nos solutions. Nous sommes confiants dans la réalisation d'un nouvel exercice en croissance sur 2011/12, qui devrait se traduire par une bonne progression de l'activité Licences et de l'activité Services, et une amélioration de notre rentabilité.

4.3. Responsabilité d'entreprise – ESG (environnement, social, gouvernance)

Dès l'origine, la culture d'ESI Group s'est enracinée dans une approche responsable et humaniste, traduite aujourd'hui par les six valeurs qui irriguent la vie du Groupe sans ses relations avec ses parties prenantes :



Cette approche se traduit également par la mission qu'ESI s'est donnée pour mettre à la disposition des industriels des solutions virtuelles pour la conception et la production de leurs produits visant à éliminer les prototypes physiques consommateurs de matière première. Ainsi ESI vise à devenir le leader du prototypage virtuel centré sur l'innovation pour renforcer la valeur sociétale des produits de ses clients (sécurité, confort, performance...).

4.3.1. Environnement

ESI Group estime, de par la nature de son activité, ne pas avoir d'impact direct sur l'environnement.

Le Groupe ne génère pas de déchets dangereux, ni de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau. Les activités du Groupe ne génèrent pas de bruit ou d'odeur susceptible de gêner le voisinage.

Pour autant, le Groupe est conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et cherche à mettre en place des initiatives en faveur du développement durable telles que :

- la politique de voyage mise en œuvre permet de limiter l'usage des transports et de réduire l'impact environnemental des déplacements en privilégiant les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que des déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à trois heures ;
- une politique pour la récupération des matériels informatiques usagés ;
- etc.

4.3.2. Social

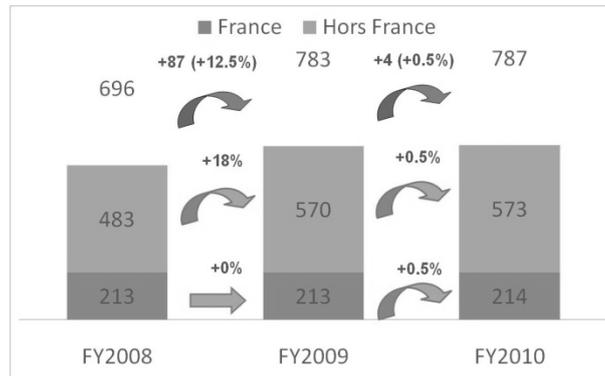
Fort de cette approche responsable et humaniste, et conscient que les hommes et les femmes qui travaillent chez ESI Group constituent son actif le plus précieux, la Société s'est engagée depuis 2010 dans une phase de renforcement de son activité de Ressources Humaines. Cette évolution vise à répondre aux enjeux de développement de ses solutions en recrutant des profils d'expertise très diversifiés dans le monde entier et en créant un environnement propice au développement professionnel et personnel de chaque collaborateur.

4.3.2.1. Effectifs du Groupe

Les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au-delà de la proximité qu'ESI a toujours entretenue avec ces écoles et universités, le leadership et la notoriété d'ESI sur le marché de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux, la visibilité du Groupe procurée par sa cotation en Bourse et la politique incitative qui lui est attachée, les programmes de formations continues et l'encouragement à la promotion interne dans son réseau mondial, sont autant de mesures témoignant de la volonté d'ESI de veiller au bien-être de ses collaborateurs et facilitant un recrutement de qualité.

Effectifs moyens

Les effectifs moyens consolidés d'ESI, qui étaient de 783 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2010, sont de 787 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2011 (uniquement contrats à durée indéterminée), soit un effectif à la hausse de 4 personnes.

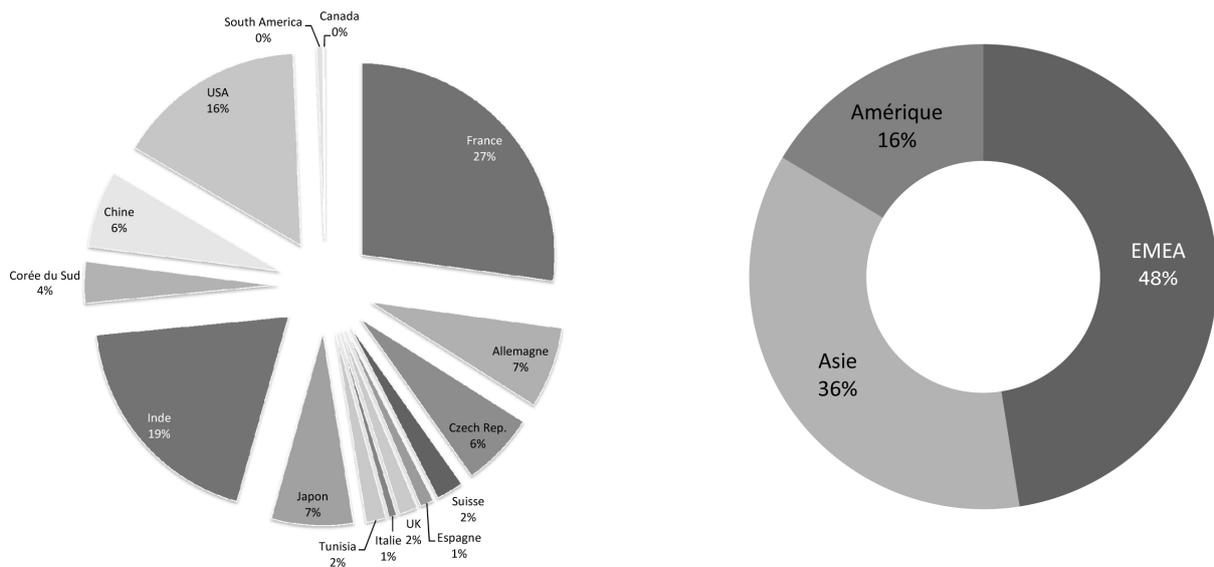


Évolution des effectifs moyens sur 3 ans.

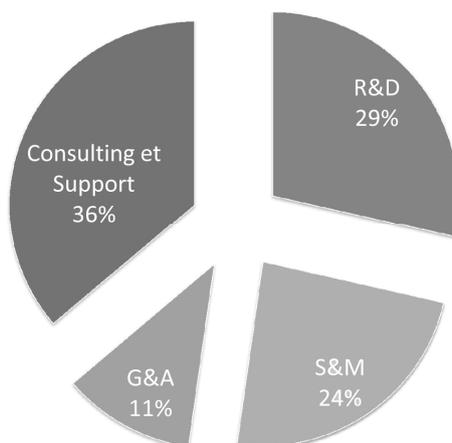
Cette évolution traduit la volonté de faire croître les effectifs dans les pays émergents et à moindre coût (Inde et Tunisie) tout en conservant les emplois en France en particulier ceux liés aux projets d'innovation (Pôles de compétitivité) et en adaptant les effectifs de production des services en liaison avec la croissance de l'activité.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du personnel par entité, par zone géographique et par grande catégorie d'activité.

Répartition du personnel par entité et par zone géographique



Répartition du personnel par activité



Activité Sales & Marketing (S&M)

Sur un effectif de 787 personnes, 186 personnes sont dédiées aux activités Sales & Marketing c'est-à-dire :

Au niveau Central :

- Marketing Produit ;
- Marketing Communication ;
- Business développement pour les ventes de produits et services associés en phase de déploiement.

Au niveau de la Distribution :

- Avant-vente ;
- Vente directe ;
- Support commercial aux clients.

Un canal de vente indirect est également en place en fonction des besoins de complément de couverture soit produit soit géographique. Ce réseau est géré par le responsable de l'entité IBU (*International Business Unit*).

Ressources R&D

L'ensemble de ces équipes est constitué majoritairement d'ingénieurs de haut niveau dont l'expertise et l'expérience constituent la valeur ajoutée du Groupe.

L'effectif en R&D est réparti en France, Inde et aux États-Unis, où la synergie et la polyvalence des équipes sont mises en œuvre.

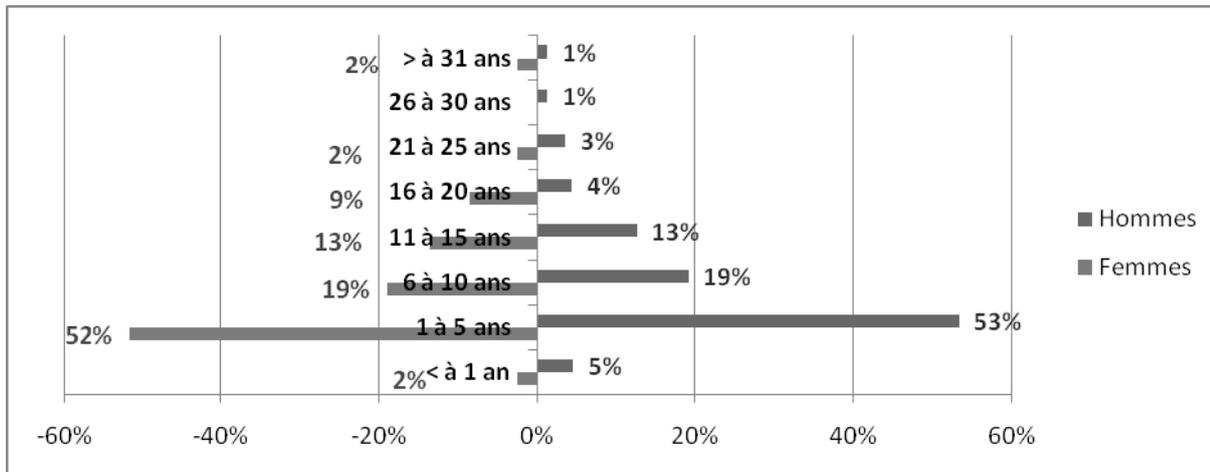
Consulting et Support

Ces équipes sont constituées à la fois des ingénieurs en charge de la production des projets et des ingénieurs en charge d'assurer le support technique (hot line et assistance technique) auprès des clients en direct ou au travers de nos filiales.

Effectifs totaux au 31 janvier 2011

Les effectifs totaux consolidés d'ESI sont de 822 personnes à la fin l'exercice. Ils sont pour 80 % de sexe masculin et pour 20 % de sexe féminin.

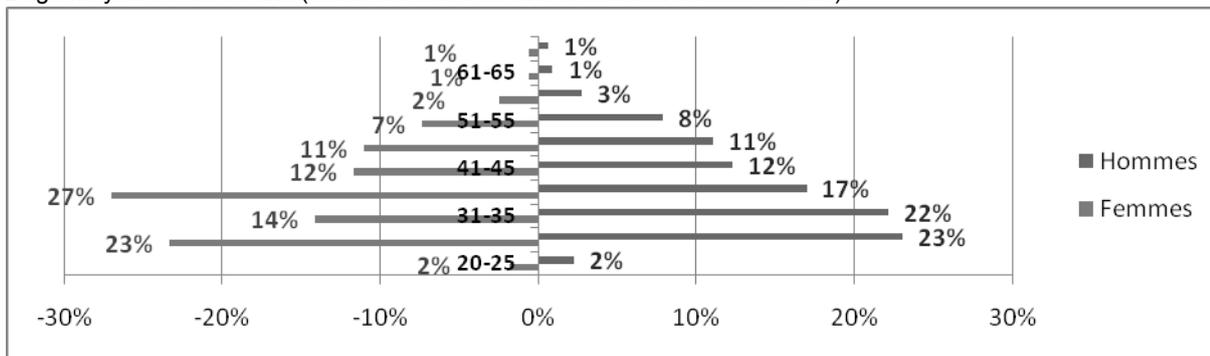
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



L'ancienneté moyenne est de 7 ans (hommes : 7 ans, femmes : 8 ans).

PYRAMIDE DES ÂGES

L'âge moyen est de 38 ans (collaborateurs : 38 ans et collaboratrices : 38 ans).



4.3.2.1. Organisation du travail

Dans chacun des pays où ESI Group est implanté, l'organisation du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

4.3.2.2. Recrutement et fidélisation des talents

Le Groupe porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à un programme d'accueil spécifique (*Induction Program*) visant à mieux connaître l'entreprise et sa stratégie et à rencontrer les dirigeants. Ce programme vise à accompagner les nouveaux salariés au cours de leurs premiers jours, semaines et mois au sein d'ESI Group et prévoit des points de suivi réguliers entre les salariés et leur manager afin de faciliter leur intégration.

Pour chaque haut potentiel, un plan de développement personnel est élaboré conjointement avec chaque salarié afin d'accompagner son évolution personnelle et professionnelle et lui permettre de concrétiser ses ambitions de développement.

4.3.2.3. Développement, formation et gestion des carrières

Le Groupe a mis en place un processus d'évaluation de la performance et du développement de chacun visant à organiser une rencontre au moins une fois par an avec son supérieur hiérarchique direct pour évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés et définir les objectifs de l'année à venir.

En parallèle, des programmes de formations structurées sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation sont alignés avec la stratégie d'ESI Group et l'évolution du marché. Ils permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en terme de connaissance du portefeuille de solutions, de renforcer leurs compétences professionnelles (techniques, ventes) et managériales.

Un programme a ainsi été mis en place sur l'ensemble des métiers de l'Édition (R&D et Marketing produit) afin d'homogénéiser les méthodes et processus de développement des solutions du Groupe. D'autre part, l'expertise professionnelle des équipes de ventes a également fait l'objet de mises à niveau.

En France, il a été organisé 3 713 heures de formation au cours de l'exercice 2010.

4.3.2.4. Relations professionnelles

Dialogue social

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Les institutions représentatives du personnel sont régulièrement désignées et élues depuis plusieurs années en France. À l'exception de ce pays, il n'y a pas d'autres organisations représentatives en place.

Santé et sécurité

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques des pays dans lequel il est implanté. Par ailleurs, dans certains pays, des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les Directions des entités correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

France :

Tous les salariés sont couverts par un régime prévoyance (incapacité/invalidité/mutuelle).

Les conditions de travail et les risques professionnels sont étudié par la Direction en lien avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Accidents du travail en France : 1 seul accident pour 221 salariés sans gravité (4 jours d'arrêt de travail).

4.3.2.5. Rémunérations

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, ESI Group offre un dispositif compétitif de rémunérations et d'avantages sociaux et autres. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

4.3.2.5.1. Accord de participation

Des accords de participation ont été signés au sein d'ESI Software en 1999 et ESI France en 2000.

ESI Group bénéficie de l'accord de participation signé au sein d'ESI Software depuis la fusion intervenue en 2004.

Les montants de la participation des salariés aux fruits de l'expansion se sont élevés à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	FY10	FY09	FY08	FY07
Montant total de la participation ESI France	25	21	90	125
Montant total de la participation ESI Group	0	0	0	0

La Société a mis en place un plan d'épargne d'entreprise s'adressant à l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ESI. Il n'existe aucun autre instrument financier mis en place au profit des salariés.

4.3.2.5.2. Tableaux récapitulatifs des plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

Plans d'options de souscription d'actions	Options allouables au 31/01/2011	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31/01/2011	Prix d'exercice (en euros)	En % du capital	Options exercées au 31/01/2011	En % du capital
N° 7 (30 juin 2005)	0		65 000	8,86 €	1,11 %		
N° 9 (29 juin 2006)	0		155 200	8,86 €	2,65 %		
TOTAL	0		220 200		3,76 %	0	

Plans d'options d'achat d'actions	Options allouables au 31/01/2011	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31/01/2011	Prix d'exercice (en euros)	En % du capital	Options exercées au 31/01/2011	En % du capital
N° 6 (AG 1 ^{er} juillet 2004)	0		70 000	14,22 €	1,19 %	0	
N° 13 (AG 1 ^{er} juillet 2010)	293 226		0			0	
TOTAL	293 226	5 %	70 000		1,19 %	0	

4.3.2.5.3. Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2008 a autorisé la possibilité d'attribuer 30 000 actions gratuites (0,51 % du capital social) au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles.

Le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution au titre de ce plan.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007 a autorisé la possibilité d'attribuer 30 000 actions gratuites (0,51 % du capital social) au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles.

Le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008 a approuvé l'attribution de 7 466 actions gratuites au profit de deux bénéficiaires. Le solde disponible n'est plus exerçable.

Nous rappelons que la Société bénéficie grâce à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005 de la possibilité d'attribuer 29 256 actions gratuites (0,5 % du capital social) au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles.

À ce titre, le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2005 a alloué 14 250 actions gratuites au profit de deux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Le Conseil en date du 21 septembre 2007 a approuvé l'allocation de 10 000 actions au profit de deux bénéficiaires.

Le Conseil en date du 10 juillet 2008 a approuvé l'allocation de 5 000 actions gratuites au profit d'un bénéficiaire.

Le solde disponible sur ce plan est arrivé à échéance le 29 août 2008 et est en conséquence annulé.

2 000 actions gratuites ne seront pas exercées en raison du départ du salarié.

4.3.2.5.4. Allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des salariés et des mandataires sociaux (liste nominative)

Allocations et levées d'options de souscription d'actions des mandataires sociaux

Aucune levée d'option de souscription n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2010.

Allocations et levées d'options d'achat d'actions des mandataires sociaux

Aucune allocation d'option d'achat n'a été effectuée au profit de mandataires sociaux au cours de l'année fiscale 2010. De plus, aucune levée d'option d'achat n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2010.

4.3.2.5.5. Allocations et levées d'options de souscription d'actions des salariés non mandataires sociaux

Néant.

4.3.2.5.6. Allocations d'options d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

Néant.

4.3.2.5.7. Rémunération du Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Les modalités de rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont proposées par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé d'une majorité de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

	Exercice 2009	Exercice 2010
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	252 827	304 051
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	néant	
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	198 471	252 399
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	néant	

M. de Rouvray	2009		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	205 000	205 000	205 000	205 000
Rémunération variable	29 951	12 812	83 226	39 616
Rémunération exceptionnelle		85 507		
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	7 876	7 876	5 825	5 825
TOTAL	252 827	321 195	304 051	260 442

M. Chaillou	2009		2010	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	175 000	175 000	175 000	175 000
Rémunération variable	10 437	24 549	64 365	14 365
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 034	7 034	7 034	7 034
TOTAL	198 471	212 583	252 399	202 399

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président-Directeur Général	X			X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	X			X		X	X 25 % de la rémunération annuelle	

4.3.3. Gouvernance

Voir le rapport spécifique sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

4.3.4. Identité des Actionnaires

Voir chapitre 1 paragraphe 1.3.4 du document de référence.

4.3. Conventions réglementées

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, ou conclues au cours d'un exercice antérieur et qui se sont poursuivies sur l'exercice considéré.

Conventions conclues au titre de l'exercice

Néant.

Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice

Afin de répondre aux exigences légales d'un nombre minimum de sept Actionnaires dans la société STRACO, ESI Group a consenti le prêt d'une action chacun à Monsieur Alain de Rouvray et à Monsieur Michel Théron :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces dernières peuvent être ainsi résumées :

Type de convention	Nature	Société(s) concernée(s)
Management fees	Produit	ESI Tunisie
		ESI France
		ESI GmbH
		ESI Italia
		Hankook ESI
		Nihon ESI
		ESI NA
		ESI Group Hispania SL
		Mecas ESI s.r.o.
		ESI-ATE Holdings
		Calcom ESI
		ESI UK Ltd
		ESI US R&D
		Pacific Mindware Engineering Private Limited
		Mindware Inc.
Mindware GmbH		
Royalties	Produit	ESI France
		ESI GmbH
		Mecas ESI s.r.o.
		Nihon ESI
		ESI NA
		Hankook ESI
		Hong Kong ESI
		ESI-ATE Holdings
Conventions de trésorerie	Produits / charges	ESI France
		Nihon ESI
		ESI GmbH
		Mecas ESI s.r.o.
Contrats de prêt	Produits	ESI NA
		Hong Kong ESI
		ESI-ATE Holdings

D'autres opérations de ce type ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé qui, en raison de leur objet et/ou de leurs implications financières, ne sont pas significatives pour aucune des parties et ne nécessitent pas, de ce fait, d'être mentionnées.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions courantes et réglementées.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

4.4. Litiges

À l'exception de quelques affaires prud'homales, la Société n'a pas d'autres litiges pouvant avoir un impact significatif sur les comptes ou le patrimoine du Groupe, ou dont l'importance justifierait une information particulière.

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 21 avril 2011.

5. Les comptes

5.1. Les comptes consolidés

5.1.1. Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Licences et maintenance		61 888	54 116
Consulting		21 413	20 234
Autres		873	751
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	84 173	75 100
Coût des ventes		(25 148)	(25 187)
Frais de recherche et développement	4.2	(14 281)	(12 507)
Frais commerciaux et marketing		(26 360)	(22 570)
Frais généraux et administratifs		(10 670)	(10 223)
Dotations pour dépréciation des actifs incorporels			
<i>Total des charges opérationnelles</i>	<i>4.3</i>	<i>(76 458)</i>	<i>(70 487)</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		7 715	4 613
Produits d'intérêt		44	106
Charges d'intérêt		(686)	(840)
Gains et pertes de change		(693)	(553)
RÉSULTAT FINANCIER	4.4	(1 335)	(1 287)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		6 380	3 326
Impôts sur les résultats	4.5	(879)	(2 105)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5 501	1 221
<i>Part des intérêts minoritaires</i>		<i>59</i>	<i>53</i>
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		5 442	1 168
Résultat net par action <i>(en unité monétaire €)</i>		0,99	0,22
Nombre moyen d'actions		5 474 983	5 431 989
Résultat net dilué par action <i>(en unité monétaire €)</i>		0,97	0,21
Nombre moyen d'actions diluées		5 591 371	5 449 572

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 501	1 221
Variation de la juste valeur des instruments financiers	138	66
Impôt	(35)	(16)
	104	49
Écarts de conversion	561	(556)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	664	(507)
RÉSULTAT GLOBAL	6 165	714
<i>Dont :</i>		
Part revenant au Groupe	6 097	654
Part revenant aux minoritaires	68	60
TOTAL CONSOLIDÉ	6 165	714

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.2. Bilan consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 janvier 2011	31 janvier 2010
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS		58 888	57 989
Écarts d'acquisition	5.1	15 385	16 939
Immobilisations incorporelles	5.2	33 067	30 989
Immobilisations corporelles	5.3	2 494	2 569
Impôts différés actifs	5.4	6 271	5 898
Autres actifs non courants	5.5	1 525	1 593
Instruments de couverture de change		146	
ACTIFS COURANTS		52 647	50 122
Clients	5.6	37 874	31 075
Autres créances courantes	5.7	6 823	6 369
Charges constatées d'avance	5.8	1 157	1 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	6 795	11 211
TOTAL ACTIF		111 535	108 111
PASSIF			
Capitaux propres – part Groupe	5.10	68 156	61 845
Capital		17 600	17 600
Primes		24 268	24 268
Réserves		22 157	21 069
Résultat		5 442	1 168
Actions propres		(3 803)	(3 904)
Stock-options et actions gratuites		1 554	1 361
Variation juste valeur instruments financiers de couverture		(139)	(242)
Écart de conversion		1 077	525
Intérêts minoritaires		465	527
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		68 621	62 372
PASSIFS NON COURANTS		7 479	11 615
Dettes financières, part à long terme	5.11	4 408	8 831
Autres passifs non courants	5.12	2 514	2 010
Instruments de couverture de taux	5.13	115	249
Impôts différés passifs		442	525
PASSIFS COURANTS		35 436	34 125
Dettes financières, part à court terme	5.11	3 303	3 470
Fournisseurs		4 365	4 530
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	5.14	15 339	14 955
Provisions	5.15	414	349
Produits constatés d'avance	5.16	12 015	10 820
TOTAL PASSIF		111 535	108 111

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écart de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 janvier 2009	5 866 529	17 600	24 268	18 061	1 141	61 070	467	61 537
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				49		49		49
Écart de conversion		(0)		52	(615)	(564)	8	(556)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(0)		101	(615)	(515)	8	(507)
Résultat net				1 168		1 168	53	1 221
Total du résultat global		(0)		1 269	(615)	654	60	714
Actions propres				(128)		(128)		(128)
Stock-options et actions gratuites				249		249		249
Au 31 JANVIER 2010	5 866 529	17 600	24 268	19 452	525	61 845	527	62 372
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				104		104		104
Écart de conversion					552	552	9	561
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				104	552	656	9	664
Résultat net				5 442		5 442	59	5 501
Total du résultat global				5 545	552	6 097	68	6 165
Actions propres				101		101		101
Stock-options et actions gratuites				193		193		193
Mouvements de périmètre				(80)	(0)	(80)	(104)	(184)
Versement de dividendes							(26)	(26)
AU 31 JANVIER 2011	5 866 529	17 600	24 268	25 211	1 077	68 156	465	68 621

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 501	1 221
Amortissements et provisions	1 232	2 866
Impact de l'immobilisation des développements (Amortissements – immobilisations)	(1 589)	(1 649)
Variation des impôts différés	(353)	208
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(183)	38
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	193	249
Résultat de cessions d'actifs	(30)	(1)
Marge brute d'autofinancement	4 771	2 932
Créances clients et comptes rattachés	(5 082)	(1 492)
Autres créances court terme	(89)	596
Autres créances long terme	155	(78)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(169)	1 035
Dettes fiscales et sociales, autres dettes	855	3 190
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 330)	3 250
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	441	6 182
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 042)	(516)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 083)	(934)
Produits de cession d'actifs	34	3
Acquisitions des filiales ou augmentation des titres ⁽¹⁾	(216)	(54)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 308)	(1 501)
Emprunts et avances conditionnées ⁽¹⁾	552	684
Remboursements de prêts et d'avances conditionnées	(3 427)	(2 379)
Emprunts du principal des contrats de crédit-bail		135
Remboursements du principal des contrats de crédit-bail	(103)	(173)
Augmentation de capital nette des minoritaires		9
Rachat et reventes d'actions propres	101	(128)
Dividendes versés ⁽²⁾	(26)	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(2 903)	(1 852)
Impact des variations de change sur la trésorerie	353	(222)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(4 417)	2 607
Trésorerie à l'ouverture	11 211	8 604
Trésorerie à la clôture	6 795	11 211
VARIATION DE TRÉSORERIE	(4 417)	2 607
<p>(1) Le montant de (2 326) milliers d'euros figurant au 31 janvier 2010 en « Acquisitions des filiales ou augmentation des titres » correspondait pour 2 211 milliers d'euros au changement d'évaluation du complément de prix de Mindware (cf. note 5.1 Écarts d'acquisition) et avait pour contrepartie la hausse du poste « Emprunts et avances conditionnées » à hauteur du même montant. L'impact non cash de cette écriture au 31 janvier 2010 a donc fait l'objet d'un reclassement <i>a posteriori</i> au sein de la présente annexe.</p> <p>(2) Il s'agit de la quote-part de dividendes versée aux Actionnaires minoritaires de Nihon ESI.</p>		

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Note 1 : Informations générales

Note 1.1. Activités

ESI Group SA est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française.

Le siège social de la société ESI Group SA est situé 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group (ESI Group SA et ses filiales) est pionnier et principal acteur mondial du prototypage virtuel, avec prise en compte de la physique des matériaux. ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation des produits. Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel multidomaine avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototype physique pendant la phase de développement du produit.

Note 1.2. Événements significatifs

Augmentation du taux de détention

En août 2010, ESI Group a porté sa participation dans sa filiale tchèque de 90 à 95 %, en rachetant une partie des actions antérieurement détenues par le gérant de la société.

Liquidation

Pour simplifier les structures juridiques du Groupe, la filiale ESI BV Netherlands a été liquidée au cours de l'exercice. Cette société n'avait plus d'activité opérationnelle depuis plusieurs années.

Nouvelles sociétés

Afin de restructurer et de simplifier l'organisation des activités d'ESI Group en Chine, une nouvelle filiale ESI Group Beijing a été créée fin juillet 2010. Elle deviendra progressivement opérationnelle au cours de l'exercice 2011.

Note 1.3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

Note 2.1. Base de préparation des états financiers

En raison de son inscription à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au 31 janvier 2011 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 janvier 2011 et publié par l'*International Accounting Standard Board* (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont établis sur la base de la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers valorisés selon la convention de la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 avril 2011 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 24 juin 2011.

Note 2.2. Nouvelles normes IFRS et interprétations

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2011 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 janvier 2010 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2010 ou du 1^{er} juillet 2010 qui sont décrits ci-après :

- IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises » ;
- Amendements d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ;
- Amendements d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » ;
- Amendements aux normes IAS 28 et IAS 31 consécutifs à la révision de la norme IFRS 3 ;

- Amendements à la norme IAS 39 : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : expositions éligibles à la comptabilité de couverture.

ESI Group a appliqué sur l'exercice les normes révisées IFRS 3 et IAS 27, notamment afin de comptabiliser l'acquisition de 5 % de Mecas à un Actionnaire minoritaire.

ESI Group n'a pas constaté d'impact significatif suite à la mise en œuvre des autres interprétations et amendements.

Aucune norme ou interprétation pouvant donner lieu à une application anticipée n'a été appliquée.

Note 2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options attribuées aux employés, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les frais de R&D capitalisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt, les risques et litiges ainsi que les provisions pour restructuration.

Note 2.4. Principes de consolidation

Méthode de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par ESI Group sont consolidés par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Il n'existe pas de participation dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le périmètre du Groupe au 31 janvier 2011 est indiqué en note 3.

Date de clôture

Les filiales qui ont une date d'arrêté, de leurs comptes sociaux, différente du 31 janvier, préparent des états intermédiaires arrêtés au 31 janvier pour la consolidation.

Opérations internes

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Note 2.5. Conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Chaque filiale étrangère établit ses comptes sociaux en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité fonctionne. La monnaie locale est généralement la devise fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en Euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes de la situation nette qui sont maintenues au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens de la période. Les différences de conversion sont inscrites dans un compte spécifique « Écarts de conversion » sur une ligne distincte des capitaux propres.

Transactions et soldes en devises

À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change constatés sur les transactions en devises sont comptabilisés en résultat de change, à l'exception de ceux qui résultent de transactions ayant la nature d'investissements à long terme qui sont inscrits en « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

ESI Group réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique et des prestations de services.

a) Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les redevances correspondent aux types de prestations suivantes :

- location annuelle renouvelable de licences incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 15 % de la redevance totale ;
- vente d'un droit d'utilisation perpétuelle du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée généralement d'un an renouvelable. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 5 % de la redevance totale ;
- vente de maintenance du logiciel lorsque ce dernier a déjà fait l'objet d'une cession de droit d'utilisation perpétuelle.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance, soit généralement un an.

b) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

c) Secteurs d'activités

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) est étroitement lié.

Note 2.7. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 révisée. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date d'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. En application de cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable mais fait l'objet d'un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation et fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an selon les modalités décrites dans la note 2.13.

Note 2.8. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;

- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères des normes IAS 38 sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ces crédits d'impôts sont constatés en diminution des charges de recherche et de développement.

Note 2.9. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le business modèle récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée représentent des codes sources qui permettent à la Société d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les codes logiciels. Plus précisément, il s'agit de traduction en langage informatique de lois physiques sous forme d'algorithmes qui permettent de simuler la réaction des matériaux à des contraintes externes.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important (entre 28 % et 30 % du chiffre d'affaires relatif aux licences) est maintenu sur ces produits en phase de croissance et garantit la pérennité de la valeur de l'actif.

Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation chaque année soit individuellement soit au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 2.13.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est comptabilisé de manière prospective.

Note 2.10. Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément à IAS 38, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilité du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilé	Linéaire	1 an
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 ans

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Note 2.11. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 7 ans

Note 2.12. Locations financement / contrats de location

Les contrats de location d'actifs ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location-financement selon le principe de la norme IAS 17. Les biens sont inscrits à l'actif et la dette correspondante en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits dans la note 2.11.

La dotation correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Note 2.13. Dépréciations des écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Depuis l'exercice clos le 31 janvier 2010 (FY09), ESI Group ne retient désormais qu'une seule UGT pour l'ensemble du Groupe.

Auparavant, chaque écart d'acquisition et actif incorporel à durée de vie indéterminée était affecté à une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise qui l'a générée. Cette affectation était basée sur un triptyque produit/technologie/environnement qui associait les revenus des Logiciels aux écarts d'acquisition constatés car il était possible de faire un lien entre un logiciel ou une famille de logiciels avec les technologies (codes sources, algorithmes, lois physiques...). Les actifs incorporels correspondant à l'achat de sociétés de distribution ou de fonds de commerce étaient rattachés à une UGT géographique correspondant à leur zone de distribution.

Au fur et à mesure du développement de la Société et de ses efforts en R&D, il est apparu que certaines technologies pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. Cette situation rendait difficile l'allocation précise des revenus aux investissements. Elle a conduit en 2007 à une réorganisation interne et à la fusion de certaines UGT. Cette évolution s'est encore renforcée et l'on peut affirmer qu'il n'y a plus de lien direct et unique entre un logiciel et une technologie mais une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter.

En ce qui concerne les UGT géographiques, les revenus d'une filiale sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre Éditeur. Ainsi les grands comptes internationaux considèrent ESI Group comme un partenaire. En tant qu'éditeur et par son implication technique, il va participer à la diffusion de méthodes homogènes à l'intérieur de leurs structures. On notera ainsi que les 20 premiers clients du Groupe sont à l'origine de 42 % des revenus globaux.

En ce qui concerne la société Mindware, d'une part le plan d'intégration est déjà effectif pour les forces commerciales qui sont déjà fusionnées avec la filiale de distribution ESI North America, d'autre part les responsables de cette société sont en charge du développement de la commercialisation pour l'ensemble du Groupe des activités Logiciel et de consulting liées au domaine de la dynamique des fluides.

En 2010, cette UGT fait l'objet de tests de dépréciation basés sur les flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Concrètement des budgets prévisionnels sont élaborés et les flux financiers futurs attendus font l'objet d'une actualisation au taux de 12,60 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2011 et de 12,5 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2010.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur 5 ans telle que décrite ci-dessus ;
- une valeur résiduelle équivalente au montant le plus faible entre 1 an de chiffre d'affaires actualisé au terme de ce plan et la valeur infinie en utilisant un taux de 0 %.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la juste valeur des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31 janvier 2011 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs.

Note 2.14. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 2.15. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture.

La juste valeur de ces instruments dérivés est déterminée par référence à leur valeur de marché à date de clôture.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de transactions futures sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Note 2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Ces équivalents de trésorerie sont exprimés en euros et enregistrés à leur valeur liquidative.

Note 2.17. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque entité afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont dépréciés dès lors que leur réalisation cesse d'être probable.

ESI Group est tête de d'intégration fiscale en France. ESI NA est tête d'intégration fiscale aux États-Unis.

Note 2.18. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.

La rubrique « Écart de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Note 2.19. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

Note 2.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Note 2.21. Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La méthode dite du « corridor » s'appliquant, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements, ou de la valeur de marché des placements si elle est supérieure à la valeur des engagements, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés du régime.

Les régimes de retraites à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à l'IAS 19 sont les suivants :

- pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues à l'employé, quel que soit le motif de son départ et proportionnelles à son ancienneté dans l'entreprise.

Note 2.22. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscrire ou acheter des actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent inclure des conditions de performances en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

En outre, le Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a décidé d'autoriser l'octroi d'actions gratuites. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires correspond au cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la période de détention minimum.

Note 2.23. Secteurs opérationnels

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) sont étroitement liées. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Note 3 : Périmètre de consolidation

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiale	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% d'intérêt	
			31 janvier 2011	31 janvier 2010
ESI France	Avril 1973	Paris, France	100 %	100 %
ESI GmbH	Juil. 1979	Eschborn, Allemagne	100 %	100 %
Nihon ESI	Juil. 1991	Tokyo, Japon	97 %	97 %
ESI NA	Mars 1992	Troy, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
ESI BV	Sept. 1994	En Krimpen aan den IJssel, Pays-Bas	-	100 %
Hankook ESI	Sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	99 %	99 %
ESI Group Hispania, S.L.	Fév. 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
STRACO	Avril 2001	Compiègne, France	98 %	98 %
Mecas ESI	Mai 2001	Pizen, République tchèque	95 %	90 %
L3P Inc	Juil. 2001	Montréal, Canada	100 %	100 %
ESI UK	Janv. 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holding	Août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	49 %	49 %
ESI US R&D	Août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	74 %	74 %
Calcom ESI	Déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
Zhong Guo ESI	Fév. 2004	Canton, Chine	100 %	100 %
Hong Kong ESI	Fév. 2004	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI SW India	Fév. 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI-ATE Holding Ltd	Juil. 2006	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI-ATE Technology	Août 2006	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI Italia	Sept. 2008	Bologne, Italie	70 %	70 %
Mindw Deutschland	Déc. 2008	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
Pacific Mindw	Déc. 2008	Pune Sholapur Road Pune, Maharashtra, Inde	100 %	100 %
Mindw US	Déc. 2008	Novi, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
ESI South America	Juin 2009	São Paulo – Brésil	95 %	95 %
ESI Tunisie	Avril 2009	2050 Hammam Lif – Tunisie	100 %	100 %
EGB Beijing	Oct. 2010	Pékin – Chine	100 %	-

Conformément au Code de commerce (art. L. 233-16 et règl. 99-02, § 1002) ESI US Holding est consolidée par intégration globale, ESI Group exerçant un contrôle de fait sur sa filiale. ESI Group dispose depuis au moins deux exercices consécutifs de 49 % des droits de vote, d'autre part, aucun autre Actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction supérieure du capital.

Note 4 : Informations sur le compte de résultat

Note 4.1. Chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Total Licences et maintenance	61 888	54 116
Consulting	21 413	20 234
Autres revenus	873	751
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	84 173	75 100
Montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires des services	2 096	1 518

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2011, les licences perpétuelles représentent 17 % du chiffre d'affaires Licences et maintenance, les locations de licences 67 % et la maintenance 15 % de ce même chiffre d'affaires. Pour l'exercice clos au 31 janvier 2010, ces pourcentages sont respectivement de 18 %, 66 % et 16 %.

Le chiffre d'affaires est en hausse de + 12,1 % (+ 6,2 % à taux de change constant). La variation se décompose comme suit :

- Licences : croissance organique de + 14,4 % (+ 8,1 % à taux de change constant) ;
- Consulting et autres revenus : croissance organique de + 6,2 % (+ 1,4 % à taux de change constant).

Note 4.2. Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) ENGAGÉS DANS L'EXERCICE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Frais de développement immobilisés sur la période	15 508	14 928
Frais de développement amortis sur la période	(13 920)	(13 279)
IMPACT NET DE L'IMMOBILISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	1 589	1 649
Charges R&D IFRS portées au compte de résultat	(14 281)	(12 507)
Annulation impact net de l'immobilisation des frais de développement	(1 589)	(1 649)
Annulation impact crédit impôt recherche	(1 752)	(1 630)
FRAIS R&D ENGAGÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	(17 621)	(15 786)
Frais R&D engagés au cours de la période	(17 621)	(15 786)
– dont frais portés en charges directes	(2 113)	(858)
– dont frais immobilisés (frais de développement répondant aux six critères de la norme IAS 38)	(15 508)	(14 928)
Dotation aux amortissements sur production immobilisée	(13 920)	(13 279)
Charges directes de l'exercice	(2 113)	(858)
Crédit impôt recherche	1 752	1 630
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(14 281)	(12 507)

Les frais de recherche et développement sont immobilisés au regard des critères définis par la norme comptable IAS 38 (voir note 2.8 de la présente annexe). Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche. Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

Au global, nous constatons néanmoins que l'impact de l'application des principes d'IAS 38 est globalement stable d'un exercice à l'autre, avec cependant des variations au sein des exercices et notamment par semestre.

Note 4.3. Charges opérationnelles

Détail des charges opérationnelles par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Achats et charges externes	(7 738)	(7 970)
Locations immobilières	(4 538)	(4 264)
Honoraires	(1 805)	(1 375)
Impôts et taxes	(832)	(1 016)
Amortissements et provisions	(1 631)	(2 636)
Frais de personnel	(50 214)	(44 758)
Autres produits et charges externes	(9 700)	(8 467)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(76 458)	(70 487)

Effectif

Effectifs moyens	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
France	232	232
Étranger	555	551
TOTAL	787	783

Note 4.4. Résultat financier

Détail des charges et produits financiers

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Produits d'intérêt	44	106
Intérêts sur emprunts	(354)	(454)
Gains et pertes de change	(693)	(553)
Autres charges financières	(332)	(386)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 335)	(1 287)

Les intérêts sur emprunts se décomposent majoritairement comme suit :

- intérêts sur emprunt USD : 196 milliers d'euros ;
- intérêts sur emprunt EUR : 155 milliers d'euros.

Les autres charges financières correspondent principalement à l'amortissement des frais d'emprunt pour 35 milliers d'euros, et aux charges financières calculées sur engagements sociaux à hauteur de 134 milliers d'euros.

Détail des gains et pertes de change

Le Groupe peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devise et de toute autre forme de contrats de devises. En général, la durée de ces contrats n'excède pas un an et leur objet est la couverture du risque de dépréciation des encaissements de créances clients exprimées en devise par la suite d'une évolution défavorable des cours.

Détail des gains et pertes de change réalisés sur les principales devises :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
USD	(34)	167
JPY	(315)	(101)
KRW	(30)	(530)
Autres devises	(315)	(88)
TOTAL	(693)	(553)

Au 31 janvier 2011, l'évolution de la couverture de change se présente de la façon suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011
Réalisé	282
Latent (revalorisation au cours de clôture)	(380)
Couverture – réalisé	(741)
– <i>dont JPY</i>	(656)
– <i>dont KRW</i>	(85)
Couverture – latente (valorisation au prix de marché)	146
TOTAL	(693)

Au 31 janvier 2011 le Groupe s'est engagé à vendre à terme :

- 220 millions JPY au cours moyen de 111,75. La valeur de marché de ces instruments est positive à hauteur de 123 milliers d'euros ;
- 1 600 millions KRW au cours moyen de 1 513. La valeur de marché de ces instruments est positive à hauteur de 23 milliers d'euros.

Le montant des pertes réalisées sur les couvertures en JPY au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2011 (656 milliers d'euros) est dû à l'écart entre le cours moyen des ventes à termes engagées en début d'exercice (122 JPY/€) et la hausse du JPY contre EUR à compter de la fin du premier trimestre FY10 (cours moyen FY10 : 114,8).

Note 4.5. Impôts

Détail de la charge d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Impôts exigibles	(1 436)	(1 713)
Impôts différés	557	(392)
TOTAL	(879)	(2 105)

Preuve d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Résultat consolidé avant impôt	6 380	3 326
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
IMPÔT THÉORIQUE	(2 126)	(1 109)
Effet des différences permanentes	1 571	(456)
Effet du report variable	50	37
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	29	(90)
Actifs d'impôt provisionnés	(407)	(495)
Activation des déficits précédemment dépréciés	4	7
Impôts forfaitaires	0	0
Charge effective d'Impôt	(879)	(2 105)
TAUX RÉEL EFFECTIF	13,8 %	63,3 %

En 2009, la charge d'impôt a été impactée par l'impact d'un contrôle fiscal au Japon et la dépréciation d'actif d'impôt à Hong Kong. En 2010, le Groupe a fait l'objet de contrôles fiscaux sur les filiales américaine et tchèque sans notifications significatives des administrations fiscales concernées.

Note 5 : Information sur le bilan

Note 5.1. Écarts d'acquisition

Évolution du poste « Écart d'acquisition »

(En milliers d'euros)	31 janvier 2010	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2011
Valeurs brutes	17 210		(1 990)	164	15 385
Amortissements	(271)		271		
TOTAL VALEURS NETTES	16 939		(1 718)	164	15 385

La diminution de l'écart d'acquisition en valeur brute correspond essentiellement à :

- la réévaluation du complément de prix relatif à Mindware (suite à l'acquisition de la société en 2008) à hauteur de 1 095 milliers d'euros contre 2 709 milliers d'euros au 31 janvier 2010 ;
- la liquidation de la société ESI BV Netherlands dont l'écart d'acquisition était déprécié à 100 % au 31 janvier 2010.

En décembre 2008, la société ESI NA avait acquis 100 % des actions de la société Mindware US et de ses filiales. Le coût d'acquisition des titres de Mindware est composé d'une partie payée au comptant et de futurs compléments de prix en fonction des résultats de 2009 à 2013.

La mise à jour de ces compléments de prix a conduit à une revalorisation de l'écart d'acquisition à hauteur de 3 474 milliers d'euros au 31 janvier 2011 (dont 1 095 milliers d'euros relatifs au complément de prix).

La principale valeur incorporelle constituant l'écart d'acquisition est le savoir-faire des ingénieurs de Mindware, qui est susceptible de développer des synergies avec le reste du Groupe dans la commercialisation des produits CFD. Le savoir-faire, qui résulte du capital humain, ne peut faire l'objet d'une valorisation à l'actif selon la norme IFRS 3.

L'étude réalisée pour estimer la valeur de la relation clientèle de Mindware existant à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation a conclu que cette valorisation n'était pas significative. En effet, la majorité des clients de Mindware étaient déjà clients du Groupe avant l'acquisition.

Détail des écarts d'acquisition

Lors du passage aux IFRS, le Groupe a figé la valeur des écarts d'acquisition au 1^{er} février 2004 en retenant la valeur nette comptable à cette date. Le tableau ci-dessous indique les écarts d'acquisition dégagés pour chaque société (cf. note 2.7).

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation au 31/01/2011	VNC
Calcom SA	2 523		2 523
ESI-ATE Holdings	1 787		1 787
ESI GmbH	634		634
ESI Software	1 782		1 782
ESI US R&D	1 872		1 872
Hong Kong ESI	89		89
L3P	392		392
Mecas ESI	556		556
Mindw US ⁽¹⁾	3 475		3 475
STRACO	391		391
SYSTUS	258		258
VASL	1 535		1 535
Zhong Guo ESI	92		92
TOTAL VALEURS NETTES	15 385		15 385
(1) Écart d'acquisition en US\$.			

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 janvier 2011
Valeurs brutes						
Frais de développement	31 232	15 508	(15 338)			31 401
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 618	422				12 040
Autres actifs incorporels	7 442	621	(15)	0	47	8 095
TOTAL	50 291	16 551	(15 354)	0	47	51 536
Amortissements						
Frais de développement	(12 468)	13 920	15 338			(11 049)
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	(73)					(73)
Autres actifs incorporels	(6 762)	(561)	15	(0)	(39)	(7 346)
TOTAL	(19 303)	13 359	15 353	(0)	(39)	(18 469)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	18 763	29 428	(0)			20 352
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 545	422				11 967
Autres actifs incorporels	680	59		0	8	748
TOTAL	30 989	29 910	(0)	0	8	33 067

La valeur nette comptable des frais de développement en nombre de mois de frais R&D engagés est de 13,9 mois au 31 janvier 2011, contre 14,3 mois au 31 janvier 2010.

Note 5.3. Immobilisations corporelles

Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 janvier 2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 janvier 2011
Valeurs brutes						
Agencements et installations	1 870	96	(1)		36	2 001
Matériel informatique et équipements	8 730	951	(84)		219	9 816
Mobilier de bureau	478	36	(3)	(0)	14	524
TOTAL	11 078	1 083	(88)	(0)	269	12 342
Amortissements						
Agencements et installations	(1 033)	(231)	1		(12)	(1 275)
Matériel informatique et équipements	(7 063)	(955)	82		(191)	(8 127)
Mobilier de bureau	(413)	(22)	2	0	(13)	(446)
TOTAL	(8 509)	(1 208)	85	0	(216)	(9 848)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	837	(135)			24	726
Matériel informatique et équipements	1 667	(4)	(2)		28	1 690
Mobilier de bureau	65	14	(2)	(0)	1	78
TOTAL	2 569	(125)	(4)	(0)	53	2 494

Note 5.4. Impôts différés actifs

Détail des impôts différés par base d'imposition

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Impôts différés actifs :		
Reports déficitaires	1 125	1 259
Frais de Recherche et Développement capitalisés et amortis fiscalement	0	0
Maintenance	2 881	2 478
Cessions internes	1 704	1 732
Provisions non déductibles et divers retraitements	930	898
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	6 640	6 367
Compensation impôts différés passifs	(810)	(469)
POSITION NETTE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	5 829	5 898

Le montant d'impôt différé non activé sur les reports déficitaires des sociétés dont la récupération d'impôt n'est pas probable, s'élève à 601 milliers d'euros.

Note 5.5. Autres actifs non courants

Détail et évolution des autres actifs non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2010	Autres variations	Écart de change	31 janvier 2011
Dépôts de garantie	1 544	(263)	89	1 370
Autres actifs financiers	49	108	(2)	155
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 593	(155)	87	1 525

Les dépôts de garantie détenus à l'échéance correspondent principalement à des garanties apportées au titre des locations immobilières.

Note 5.6. Clients

Détail des clients et de la dépréciation des comptes clients

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Clients	31 603	23 407
Encours et factures à établir	7 682	10 000
Dépréciations des clients	(1 411)	(2 332)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	37 874	31 075

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel de grands comptes industriels sur l'Europe, l'Amérique et l'Asie, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique, ainsi que des administrations et des organismes universitaires.

En 2009 (exercice clos le 31 janvier 2010), le Groupe a cédé pour 3,2 millions d'euros de créances clients. La variation des dépréciations de créances clients entre 2011 et 2010 a principalement pour origine la Chine.

Évolution de la dépréciation des comptes clients

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2010	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2011
Dépréciation	(2 332)	(110)	1 122	(92)	(1 411)
TOTAL	(2 332)	(110)	1 122	(92)	(1 411)

Ancienneté des créances clients

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier 2011				
	Non dû	0-30 jours	Entre 30 et 60 jours	> 60 jours	Total
Clients	24 216	2 563	980	3 844	31 603
Provisions pour dépréciation des comptes clients				(1 411)	(1 411)
TOTAL	24 216	2 563	980	2 433	30 191

Le montant des créances clients non échues représente 28,8 % du chiffre d'affaires annuel. L'importance de ce rapport est due à la forte saisonnalité des ventes en particuliers sur la fin du quatrième trimestre.

Note 5.7. Autres créances courantes

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Crédit d'impôt recherche	2 325	2 350
Autres crédits d'impôts	304	1 010
TVA et autres créances	4 194	3 009
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	6 823	6 369

Les créances de crédit d'impôt recherche sont de 1 610 milliers d'euros au titre de 2010 et de 715 milliers d'euros au titre de 2006.

Note 5.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les loyers immobiliers et mobiliers.

Note 5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Disponibilités	6 057	10 795
Fonds communs de placement	0	180
Autres valeurs mobilières de placement	737	237
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 795	11 211

Le Groupe considère les valeurs mobilières de placement à court terme comme de la trésorerie immédiatement disponible. Ces valeurs mobilières de placement sont exprimées en euros et enregistrées à leur valeur liquidative. Les autres valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de SICAV monétaires.

Note 5.10. Capitaux propres – part Groupe

Capital social

Au 31 janvier 2011, le capital social d'ESI Group s'établit à 17 600 milliers d'euros et est constitué de 5 866 529 actions ordinaires à la valeur nominale de 3 euros. Aucune option de souscription n'a été levée au cours de l'exercice.

Distribution

La société ESI Group n'a distribué aucun dividende sur la période.

Actions propres

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à l'attribution gratuite de 32 466 actions et à la vente de 10 528 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité, portant le pourcentage d'autodétention à 6,7 %. Au 31 janvier 2011, le Groupe détient 391 546 actions propres acquises pour un coût historique de 4 201 milliers d'euros et présentant, à cette même date, une valeur de marché de 4 111 milliers d'euros, soit un gain latent de 647 milliers d'euros. Les capitaux propres sont minorés d'un montant de 3 803 milliers d'euros au titre des actions propres et de la correction des bonis ou malis de cession réalisés.

Options de souscription et d'achat d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été autorisées par différentes Assemblée Générales d'Actionnaires et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le tableau suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

Type de plan	Plan 04 Achat	Plan 05 Achat	Plan 06 Achat	Plan 06 Achat	Plan 07 Souscription	Plan 09 Souscription	Plan 10 Achat	Plan 13 Achat	Total
Nombre d'options pouvant être consenties à l'origine	100 000	100 000	70 000	30 000	100 000	200 000	292 556	293 226	
Date limite d'attribution	Plan terminé	Plan terminé	Plan terminé	31 août 2011					
Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2010	44 000	10 500	70 000	30 000	95 000	188 000	-	-	437 500
Nombre de nouvelles options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'options <i>forclose</i> ou annulées	(44 000)	(10 500)	-	(30 000)	(30 000)	(32 800)	-	-	(147 300)
Nombre d'options exercées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2011	-	-	70 000	-	65 000	155 200	-	-	290 200
Date limite d'exercice des options	Juin 2010	Juin 2010	Janvier 2014	Février 2015	Juillet 2016	Juillet 2016			
Conditions de marché lors de l'attribution									
Cours du jour de l'attribution	11,62	11,62	14,94	12,47	8,50	8,50			
Prix d'exercice	16,98	16,98	14,22	12,45	8,86	8,86			
Délai d'exercice des options	5	5	5	5	5	5			
Volatilité lors de l'attribution	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %			
Taux de dividende attendu	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %			
Conditions de marché lors de l'attribution									
Présence effective à la date d'exercice	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Conditions de performance	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui			

Attributions gratuites d'actions

Nous vous rappelons que la Société bénéficie grâce à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005 de la possibilité d'attribuer 29 256 actions gratuites (0,5 % du capital social) au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles.

À ce titre, le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2005 a autorisé l'allocation d'un maximum de 25 000 actions gratuites à deux bénéficiaires. Il a effectivement été attribué 14 250 actions gratuites au profit de deux bénéficiaires. 2 000 actions gratuites ne seront pas exercées en raison du départ du salarié.

Le Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2007 a approuvé l'allocation de 10 000 actions gratuites à deux bénéficiaires. Le Conseil d'Administration en date de 10 juillet 2008 a approuvé l'allocation de 5 000 actions gratuites à un bénéficiaire.

Le solde disponible sur ce plan est arrivé à échéance le 29 août 2008 et est en conséquence annulé.

Conformément à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, la Société bénéficie de la possibilité d'attribuer 30 000 actions gratuites (0,51 % du capital social) au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles jusqu'à la date du 27 août 2010.

À ce titre le Conseil d'Administration en date de 10 juillet 2008 a approuvé l'attribution de 7 466 actions gratuites.

Au 21 avril 2011, il est constaté que le solde n'est plus exerçable.

L'Assemblée Générale du 26 juin 2008 a autorisé l'attribution de 30 000 actions gratuites. Aucune attribution n'a été réalisée concernant ce plan.

La juste valeur des actions gratuites a été déterminée par rapport aux cours de l'action ESI Group à la date de l'attribution des actions gratuites.

Note 5.11. Dettes financières

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 janvier 2011	Échéances au 31 janvier					
<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	2 527	2 087	1 203		(0)	5 817
Crédit-bail	40	29	11	8		87
Fonds de participation	56	50	96	62	17	281
Avances remboursables	58				372	430
Autres dettes à long terme	622		473			1 096
TOTAL	3 303	2 166	1 784	70	389	7 711
Court terme : 3 303	Long terme : 4 408					

Au 31 janvier 2010	Échéances au 31 janvier					
<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2012	2013	2014	2015 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	3 359	2 487	2 062	1 198		9 106
Crédit-bail	101	39	28	11	8	187
Fonds de participation	10	61	65	98	63	297
Autres dettes à long terme		1 082		1 628	0	2 710
TOTAL	3 470	3 669	2 155	2 935	71	12 300
Court terme : 3 470	Long terme : 8 830					

Les autres dettes à long terme correspondent à des dettes sur immobilisations, au titre de compléments de prix estimés.

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 janvier 2011	Échéances au 31 janvier					
<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	Total
Dettes à taux fixes	1 857	1 220	1 784	70	17	4 947
Dettes à taux variables	1 388	946			(0)	2 334
Dettes sans intérêts	58				372	430
TOTAL	3 303	2 166	1 784	70	389	7 711
Court terme : 3 303	Long terme : 4 408					

Échéances des dettes financières par devise

Au 31 janvier 2011 (En milliers d'euros)	Échéances au 31 janvier					Total
	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	
USD	2 024	950		473	(0)	3 447
EUR	1 269	1 209	1 778	(403)	389	4 241
JPY	4					4
CZK	6	7	5			18
TOTAL	3 303	2 166	1 784	70	389	7 711
Court terme : 3 303		Long terme : 4 408				

Au 31 janvier 2011, 2010, et 2009, le taux moyen pondéré des emprunts bancaires s'établit respectivement à 4,66 %, 4,72 % et 5,42 %.

La Société a contracté le 26 avril 2007 un crédit syndiqué de 19 millions d'euros dont 12,4 millions d'euros en ouverture de crédit pendant 24 mois et 6,6 millions d'euros en contre-valeur USD, soit 8,9 millions de dollars US, dans le cadre d'un refinancement sur 5 ans. Cette opération a permis au Groupe de conserver une flexibilité financière élevée pour la poursuite de son développement tout en lissant la charge de la dette. L'amortissement de cet emprunt a commencé en 2009 et se terminera en 2014.

Ces crédits sont basés sur des taux variables Euribor 6 mois augmenté d'une marge de 1,8 % pour la tranche en Euros et Libor 6 mois augmenté d'une marge de 1,8 % pour la tranche USD. Cet emprunt est amortissable semestriellement par remboursements constants en capital.

Les covenants applicables à cette convention de crédit sont décrits dans la note 8.3 et sont respectés au 31 janvier 2011.

Cette dette a fait l'objet d'opérations de couverture de taux décrites dans la note 5.13 de la présente annexe.

Note 5.12. Autres passifs non courants

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Provision pour avantages au personnel	2 514	2 010
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	2 514	2 010

Les salariés du Groupe bénéficient en raison de dispositions légales ou contractuelles de régimes à prestations définies qui font l'objet de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux régimes pour lesquels des évaluations selon la norme IAS 19 ont été réalisées sont les suivants :

- indemnités de départ en retraite pour la France ;
- indemnités de cessation de service pour le Japon, la Corée et l'Inde.

Évolution de la provision sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31 janvier 2010	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2011
Provision pour avantages au personnel	2 010	579	(167)	93	2 514

Le Groupe utilise la méthode dite « du corridor » telle que décrite dans la norme IAS 19 pour la reconnaissance des gains ou pertes actuariels en compte de résultat.

Analyse de la variation de la provision constatée au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Évolution de l'engagement		
ENGAGEMENT À L'OUVERTURE	(3 348)	(2 452)
Charge d'intérêt	(137)	(121)
Coût des services rendus	(377)	(324)
(Pertes) et gains actuariels	-	(183)
Modification du régime	-	(442)
Engagements sur variation de périmètre	-	-
Prestations payées	210	151
Écart de change	(151)	22
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(3 802)	(3 348)
Évolution de la juste valeur des actifs		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À L'OUVERTURE	76	124
Cotisations versées par l'employeur	-	-
Cotisations versées par les salariés	-	-
Rendement attendu des actifs	2	6
(Pertes) et gains actuariels	-	(2)
Liquidation du régime	-	-
Autres	(43)	(52)
Écart de change		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	35	76
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus	(377)	(324)
Charge d'intérêt	(137)	(121)
Rendement attendu des actifs	2	6
Amortissement des services passés	(68)	(63)
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	1	(3)
(CHARGE) / PRODUIT DE RETRAITE DE L'EXERCICE	(578)	(505)
Évolution de la provision		
PROVISION À L'OUVERTURE	(2010)	(1 637)
Charge de l'exercice	(578)	(505)
Prestations payées par l'employeur	167	98
Engagements sur variation de périmètre	-	-
Écart de change	(93)	34
(PROVISION) / ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(2 514)	(2 010)
Réconciliation de l'engagement financé et de la provision		
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(3 802)	(3 348)
Juste valeur des actifs à la clôture	35	76
Services passés non reconnus	1004	1021
Pertes/ (gains) actuariels non reconnus	249	241
Ajustement lié à la limite de la reconnaissance d'un surplus	-	-
(PROVISION) / ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(2 514)	(2 010)

Principales hypothèses retenues

Exercice clos le 31 janvier 2011	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	4,85 %	1,90 %	5,00 %	8,50 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,50 %	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,30 %

Exercice clos le 31 janvier 2010	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	5,25 %	1,70 %	5,70 %	8,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,50 %	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,30 %

Les taux d'actualisation correspondent aux taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans pour la France, et à des taux communiqués par les banques centrales des autres pays.

Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Engagement - 0,5 %	3 946
Engagement	3 802
Engagement + 0,5 %	3 538

En France, le Groupe a externalisé une partie de ses engagements auprès d'un assureur. Les actifs financiers correspondants sont investis dans l'actif général de l'assureur qui sert chaque année des revenus financiers correspondant au moins au taux minimum garanti.

Note 5.13. Instruments de couverture de taux

Le Groupe a opté pour l'application au 1^{er} février 2005 des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers. Au 31 janvier 2011, la valeur de marché des instruments, dont le détail est donné dans les paragraphes suivants, s'établit à 32 milliers d'euros. Les principes de comptabilisation des variations de juste valeur de cet instrument sont détaillés dans la note 2.15.

Au 31 janvier 2011, la Société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en USD conclue en juillet 2007, sous la forme d'un « tunnel » présentant un « floor » de 4,55 % et un « cap » de 5,3868 %. Ainsi, le Groupe paiera le taux de référence au prix du marché entre 4,55 % et 5,3868 %, si le taux de référence descend en dessous de 4,55 %, le Groupe paiera 4,55 % et s'il s'élève au-dessus de 5,3868 %, le Groupe paiera 5,3868 %. Cette couverture a pris effet le 26 octobre 2007 et se terminera à l'issue du remboursement de la dette en USD prévu le 26 avril 2012. Chaque échéance, telle qu'indiquée ci-dessus, est couverte en totalité.

Au 31 janvier 2011, la Société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en euros conclue en mai 2009, sous la forme d'une garantie de taux fixe à 2,12 % l'an. Cette couverture a pris effet le 7 mai 2009 et se terminera à l'issue de son remboursement prévu le 28 octobre 2013.

Note 5.14. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Dettes sociales	7 840	7 431
Dettes fiscales	4 769	4 402
Autres dettes courantes	2 730	3 122
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	15 339	14 955

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 3 666 milliers d'euros.

Note 5.15. Provisions

Détail et évolution des provisions sur l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 janvier 2011
Litiges	344	404	(134)	(200)	414
Risques divers	5			(5)	
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	349	404	(134)	(205)	414

L'essentiel des provisions pour litiges est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liées à l'activité de la Société.

Note 5.16. Produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Prestations de maintenance à réaliser	12 015	10 820
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	12 015	10 820

Note 6 : Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

Les actifs non courants sont présentés nets des instruments de couverture de taux et des actifs d'impôts différés.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Europe	Asie	Amérique	Éliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 janvier 2011					
Ventes nettes :					
Clients externes	34 993	30 635	18 545		84 173
Sociétés liées	37 747	4 383	7 474	(49 604)	
	72 740	35 018	26 019	(49 604)	84 173
Actifs non courants	67 292	2 284	11 414	(28 522)	52 471
Exercice clos le 31 janvier 2010					
Ventes nettes :					
Clients externes	33 698	25 085	16 317		75 100
Sociétés liées	33 592	3 327	5 651	(42 570)	
	67 290	28 412	21 968	(42 570)	75 100
Actifs non courants	65 948	2 113	11 259	(27 230)	52 091

Les opérations intra-Groupe sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

Note 7 : Risques monétaires

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2011, 58 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 36,4 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 22 % sur la zone Amérique (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie, région qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2011, 43 % des revenus ont été générés en monnaie de la zone Euro, 23 % en USD (Dollar américain), 22 % en JPY (Yen japonais), 5 % en KRW (Won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Note 8 : Engagements hors bilan

Note 8.1. Engagements de crédit-bail

Le Groupe loue une part de ses équipements informatiques, au travers de crédit-bail ou de location-financement. Ces contrats sont capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de crédit-bail et de location-financement capitalisés au 31 janvier de chaque année s'analysent comme suit :

Au 31 janvier 2011 <i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice d'échéance 31 janvier					Total
	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	
Principal	40	29	11	8		87
Intérêts	3	1	1	0		5
TOTAL DES ÉCHÉANCES DE LOYERS MINIMA	43	30	11	9		92
Court terme : 43			Long terme : 50			

Note 8.2. Engagements de location future

Le Groupe loue l'ensemble des immeubles de bureau qu'il occupe et certains de ses équipements informatiques, au travers de contrats de location simple. Ces contrats ne sont pas capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de location au 31 janvier 2011 s'analysent comme suit :

Au 31 janvier 2011 <i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice d'échéance 31 janvier					Total
	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà	
Échéances des loyers minima	3 786	2 884	2 492	2 100	5 104	16 366

Note 8.3. Engagements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 26 avril 2007, ESI Group a consenti un nantissement de 99,95 % des actions d'ESI France, de 51,0 % des actions d'ESI-ATE Holdings et de 90,0 % des actions d'Hankook ESI.

La Société s'est également engagée, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les trois ratios financiers suivants :

- le ratio dette financière consolidée sur fonds propres consolidés doit être inférieur à 65 % chaque fin de semestre et d'année ;
- la trésorerie consolidée reste supérieure ou égale à 5 millions d'euros chaque fin de trimestre ;
- le ratio dette financière consolidée court terme divisé par le chiffre d'affaires consolidé annualisé est inférieur à 45/365 à chaque fin de trimestre.

Pour chaque période de l'exercice clos le 31 janvier 2011, ces ratios ont été respectés.

Note 9 : Autres informations

Note 9.1. Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 janvier 2011 et au 31 janvier 2010, la rémunération versée aux mandataires sociaux du Groupe se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2011	2010
Rémunération versée par la Société	434	503
Avantages en nature	13	15
Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées	7	5
Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées	0	0
Jetons de présence	16	16
TOTAL	469	539

Note 9.2. Rémunération des commissaires aux comptes

Détail des honoraires pour les exercices clos le 31 janvier 2011 et le 31 janvier 2010

FY10 (En milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young				Deloitte			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
– Émetteur	110	43	81 %	72 %	155	150	93 %	100 %	0	130	0 %	100 %
– Filiales intégrées globalement	17	17	13 %	28 %	6	0	4 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	9			0 %								
– Émetteur	0	0	0 %	0 %	6	0	4 %	0 %	0	0	0 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUDIT	136	60	93 %	100 %	167	150	100 %	100 %	0	130	0 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	136	60	93 %	100 %	167	150	100 %	100 %	0	130	0 %	100 %

Au 31 janvier 2008, le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de décembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2011 s'élève à 303 milliers d'euros.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2010, le cabinet Deloitte avait été remplacé par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.2 de l'annexe concernant l'application au titre de l'exercice des normes révisées IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2.8 et 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Tests de dépréciation des actifs incorporels

Votre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 2.13 de l'annexe des états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 2.13 donnent une information appropriée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

Impôts différés actifs

La note 2.17 de l'annexe des états financiers consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés actifs et à leur évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour l'estimation de la valeur des impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Marty

Ernst & Young Audit

Christine Vitrac

5.2. Comptes annuels

5.2.1. Bilan au 31 janvier 2011 (en euros)

Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/01/2011	31/01/2010
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	19 804 844	10 634 015	9 170 829	12 167 682
Concessions, brevets, droits similaires	22 066 614	6 135 563	15 931 052	15 380 149
Fonds commercial	1 027 970	72 547	955 423	955 423
Autres immobilisations incorporelles	12 878 149		12 878 149	8 167 147
Avances, acomptes immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 700 293	3 868 491	831 803	892 856
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	16 908 642	3 291 709	13 616 933	13 860 134
Créances rattachées à participations	9 246 839		9 246 839	8 377 488
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	58 876		58 876	48 839
Autres immobilisations financières	392 149		392 149	369 692
ACTIF IMMOBILISÉ	87 084 391	24 002 324	63 082 067	60 219 424
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	54 988		54 988	40 550
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	556 689		556 689	522 200
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	115 673		115 673	114 029
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	32 361 103	3 329 880	29 031 222	28 118 375
Autres créances	5 837 206	5 937	5 831 269	5 701 959
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 3 400 590,68)	4 137 714		4 137 714	4 261 286
Disponibilités	1 199 903		1 199 903	2 776 226
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	835 542		835 542	996 519
ACTIF CIRCULANT	45 098 817	3 335 817	41 763 000	42 531 143
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 168		22 168	57 564
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	947 089		947 089	978 041
TOTAL GÉNÉRAL	133 152 465	27 338 141	105 814 324	103 786 172

Bilan passif

Rubriques	31/01/2011	31/01/2010
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 17 599 587)	17 599 587	17 599 587
Primes d'émission, de fusion, d'apport	36 799 508	36 799 508
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	574 576	465 966
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	9 960 192	7 896 593
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 818 181	2 172 209
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	52 684	39 123
CAPITAUX PROPRES	68 804 728	64 972 986
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 261 089	1 303 292
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 261 089	1 303 292
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 298 854	8 205 136
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts participatifs)	317 373	1 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	73 241	53 713
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 595 100	14 911 818
Dettes fiscales et sociales	4 554 463	3 817 631
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	348 583	199 126
Autres dettes	6 485 179	7 814 752
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	702 291	723 400
DETTES	35 375 085	36 725 575
Écarts de conversion passif	373 423	784 318
TOTAL GÉNÉRAL	105 814 324	103 786 172
Résultat de l'exercice en centimes	3 818 181,14 €	
Total du bilan en centimes	105 814 324,29 €	

5.2.2. Compte de résultat au 31 janvier 2011 (en euros)

Compte de résultat (en liste)

Rubriques		France		Exportation		31/01/2011	31/01/2010
Ventes de marchandises		FA	0	FB			
Production vendue	– biens	FD		FE			
	– services	FG	6 051 549	FH	45 126 684	51 178 233	44 197 410
CHIFFRE D’AFFAIRES NET		FJ	6 051 549	FK	45 126 684	51 178 233	44 197 410
Production stockée						563 289	200 654
Production immobilisée						16 967 089	16 139 883
Subventions d’exploitation						75 034	43 573
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						1 114 581	844 646
Autres produits						182	2 905
PRODUITS D’EXPLOITATION						69 898 409	61 429 070
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)						56 405	28 189
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)						(14 438)	40 248
Autres achats et charges externes						31 772 739	28 579 934
Impôts, taxes et versements assimilés						863 980	869 924
Salaires et traitements						10 041 320	9 007 300
Charges sociales						4 402 221	4 020 340
Dotations d’exploitation							
Sur immobilisations :							
– dotations aux amortissements						16 603 876	14 898 725
– dotations aux provisions							578 724
Sur actif circulant : dotations aux provisions						2 839 031	205 854
Pour risques et charges : dotations aux provisions						314 000	6 000
Autres charges						190 256	2 074 335
CHARGES D’EXPLOITATION						67 069 388	60 309 572
RÉSULTAT D’EXPLOITATION						2 829 021	1 119 498
Opérations en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée							
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers							
Produits financiers de participations						1 365 194	158 864
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l’actif immobilisé							
Autres intérêts et produits assimilés						76 284	97 472
Reprises sur provisions et transferts de charges						989 922	2 533 334
Différences positives de change						1 194 078	2 758 135
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						20 301	34 439
PRODUITS FINANCIERS						3 645 779	5 582 244
Dotations financières aux amortissements et provisions						1 587 019	1 480 334
Intérêts et charges assimilés						541 439	672 609
Différences négatives de change						1 483 309	3 051 523
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
CHARGES FINANCIÈRES						3 611 768	5 204 466
RÉSULTAT FINANCIER						34 012	377 779
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS						2 863 032	1 497 277

Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/01/2011	31/01/2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 671	3 408
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 712	37 238
Reprises sur provisions et transferts de charges	74 252	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 635	40 646
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	92 575	614 904
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	286 879	108 081
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 561	25 378
CHARGES EXCEPTIONNELLES	393 015	748 363
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(312 380)	(707 717)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 267 529)	(1 382 649)
TOTAL DES PRODUITS	73 624 823	67 051 961
TOTAL DES CHARGES	69 806 642	64 879 752
BÉNÉFICE OU PERTE	3 818 181	2 172 209

5.2.3. Annexes aux comptes annuels

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Le total du bilan au 31 janvier 2011 s'élève à 105 814 324,29 euros et le compte de résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 3 818 181,14 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2011.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 531-1)

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf mention contraire.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note A. Faits significatifs de l'exercice

Opérations significatives relatives aux participations :

- dissolution définitive de la filiale aux Pays-Bas ESI BV ;
- paiement d'un complément de prix de 13 milliers d'euros en juillet 2010, pour la filiale Mecas ESI ;
- au mois d'août 2010, rachat de 5 % du capital de Mecas ESI (184 milliers d'euros) pour atteindre une participation totale de 95 % ;
- en juillet 2010, création d'une nouvelle filiale en Chine, ESI Group Beijing LTD, avec le versement d'un capital de 750 milliers de dollars (543 milliers d'euros).

Autres opérations significatives :

- une convention de prêt en date de septembre 2010 et d'un montant de 702 milliers d'euros a été signée avec la filiale ESI Hispania en Espagne.

Note B. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note B.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

L'intégralité des frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice est activée par le compte de production immobilisée (salaires, charges et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux six critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés. Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des six critères restent en charge. Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en encours de production.

Les projets correspondant au développement de la nouvelle version, qui sont délivrés annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures, représentant des investissements, sont amortis sur 24 mois.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée à concurrence de la valeur nette comptable.

Au terme de leur amortissement, les frais de recherche et développement sont sortis de l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels « bureautique et assimilés »	1 an en linéaire
Autres logiciels	3 ans en linéaire
Codes (hors actifs à durée de vie indéfinie)	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, ils sont intégrés dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée le cas échéant.

Amortissements dérogatoires

Les frais d'acquisition engagés au cours des exercices clos à compter du 31 janvier 2009 et liés à l'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (art. 21 ; CGI art. 209-VII décembre 2006).

Note B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

Note B.3. Participations et autres immobilisations financières

- Le poste « Autres participations » correspond au coût d'achat des titres de sociétés en valeur historique. À la clôture, lorsque la valeur réestimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Cette valeur est calculée par la Société sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires estimé et est corrigée de la trésorerie nette de la société concernée.

Dans le cas où une provision sur la valeur calculée ci-dessus pour une filiale est constituée et qu'il apparaît une situation nette négative pour cette même filiale, alors la situation nette négative de la filiale sera également provisionnée. Ces provisions sont imputées sur les créances clients, titres de participations et, le cas échéant, le solde est comptabilisé en provision pour risque.

En cas de risque de recouvrement, les créances rattachées aux participations sont provisionnées. Sur l'exercice, aucune provision de ce type n'a été comptabilisée.

- Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements.

Note B.4. Stocks d'approvisionnements

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Note B.5. En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

Note B.6. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

Note B.7. Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice. La Société s'est conformée au règlement n° 00-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Note B.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Note B.9. Couverture du risque de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du Groupe ESI est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et en particulier sur le yen japonais et le dollar US, ESI Group peut utiliser des contrats d'achats et de ventes à terme et/ou des options de devise pour se prémunir des variations de cours.

Note B.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice, la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note B.11. Traitement comptable des projets européens

Lors de la production d'un projet européen, le taux d'avancement du projet est déterminé permettant de définir le revenu attendu (entre 30 % et 50 % des coûts engagés) ; ce revenu est comptabilisé en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement du projet.

Note B.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;

- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan

Note C.1. Actif immobilisé

	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur brute au 01/02/2010	54 668	4 347	25 320	84 334
Acquisitions, augmentations	962	353	1 698	3 013
Acquisitions, augmentations R&D	16 967			16 967
Cessions et mises au rebut			(411)	(411)
Cessions et mises au rebut R&D	(16 819)			(16 819)
VALEUR BRUTE AU 31/01/2011	55 778	4 700	26 606	87 084
Amortissement et provision au 01/02/2010	17 997	3 454	2 664	24 115
Dotations de l'exercice R&D	15 609			15 609
Dotations de l'exercice	544	415	640	1 599
Provision de l'exercice				0
Reprise provision de l'exercice	(489)		(12)	(501)
Cessions et mises au rebut				0
Cessions et mises au rebut R&D	(16 819)			(16 819)
Amortissement et provision au 31/01/2011	16 842	3 869	3 292	24 002
VALEUR NETTE AU 31/01/2011	38 936	832	23 314	63 082

ESI Group détient un fonds de commerce pour un montant de 657 milliers d'euros, qui représente l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la branche d'activité d'édition de progiciels et logiciels de simulation numérique (*Product in Applied Mechanics*). Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

Mouvements des immobilisations incorporelles

Les augmentations des immobilisations incorporelles en valeur brute sont détaillées ci-dessous :

Frais de recherche et développement immobilisés	16 967
Concessions et brevets	962
TOTAL	17 929

L'augmentation de 962 milliers d'euros des concessions et brevets correspond principalement à l'acquisition de codes pour 467 milliers d'euros et de licences Microsoft pour 486 milliers d'euros.

Les diminutions des immobilisations incorporelles en valeur brute correspondent aux frais de recherche et développement totalement amortis au 31 janvier 2011 et sortis du bilan.

Mouvements des immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est détaillée ci-dessous :

	Montant
Acquisitions agencements	15
Bureau et informatique	337
TOTAL	353

Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 26 607 milliers d'euros est composé de titres de participation pour 16 909 milliers d'euros (voir point 3.2), d'une créance sur participation pour 9 247 milliers d'euros (voir point 3.2), d'un compte d'actions propres (contrat de liquidité) pour 63 milliers d'euros ainsi que des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux de Paris, Aix, Lyon, et Rungis.

Note C.2. Participations

Mouvements des titres de participations (brut)

	Au 01/02/2010	Augmentation	Diminution	Au 31/01/2011
ESI France SAS	458			458
ESI Nihon	75			75
ESI North America	3 726			3 726
ESI BV	356		356	-
ESI UK	164			164
Calcom	2 678			2 678
ESI Hankook	941			941
ESI GmbH	1 505			1 505
ESI Iberica – VTOS	100			100
Mecas	715	197		912
Straco	1 789			1 789
L3P	594			594
ESI US Holding	796			796
Zhong Guo Co Ltd	193			193
FRAIS Zhong Guo Co Ltd	2			2
ESI Software India	2			2
ESI US RD	111			111
Hong Kong ESI	119			119
Frais Hong Kong ESI	2			2
ATE Holding Ltd	1 737			1 737
Frais ATE Holding Ltd	56			56
ESI Italia	350			350
ESI South America	6			6
ESI Tunisie SARL	44			44
Frais ESI Tunisie SARL	8			8
ESI Group Beijing Ltd		543		543
TOTAL	16 524	741	356	16 909

Les variations sur les titres de participation sont décrites dans la note A « Faits significatifs de l'exercice ».

Créance sur participation	Montant (valeur brute)	Taux
Prêt ESI North America 9 700 KUSD	7 084	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt Hong Kong ESI 2 000 KUSD ⁽¹⁾	1 461	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt ESI Hispania	702	Prêt participatif plafonné à 5 %
TOTAL	9 247	

(1) Ce prêt est déprécié à hauteur de 640 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.

Mouvements de la provision sur titres de participations

	Au 01/02/2010	Augmentation	Reprise		Au 31/01/2011
			utilisée	non utilisée	
L3P	594				594
ESI-ATE Holding LTD	1 757		11		1 746
Hong Kong ESI	119	-	0		119
Zhong Guo Co Ltd	193	-	0		193
TOTAL	2 664	-	12	-	2 652

Note C.3. En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation à la date de clôture et évaluées en fonction de l'avancement.

Note C.4. Créances

L'état des créances se présente comme indiqué ci dessous :

État des créances	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an, - 5 ans
Prêts Groupe	9 247		9 247
Prêts	59	59	
Actions propres ⁽¹⁾	63	63	
Autres immobilisations financières	329		329
Clients douteux ou litigieux	530	530	
Clients douteux ou litigieux vis-à-vis de sociétés liées	2 800	2 800	
Créances clients	5 312	5 312	
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	23 719	23 719	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5	5	
Créances impôt succursale indienne	42	42	
Créance impôt Société – Acomptes versés	9	9	
Créance crédit impôt recherche 2006	715	715	
Créance crédit impôt recherche 2010	1 610	1 610	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 048	1 048	
Taxe professionnelle	24	24	
Groupe et associés	365	365	
Fournisseurs avoirs à recevoir vis-à-vis de sociétés liées	403	403	
Fournisseurs avoirs à recevoir	65	65	
Projets cofinancés	1 529	1 529	
Débiteurs divers	19	19	
Charges constatées d'avance	836	836	
TOTAL	48 732	39 156	9 576

(1) Il est à noter que les actions propres liées au contrat de liquidité ont été reclassées en immobilisations financières. C'est le classement comptable approprié aux actions propres non affectées à un plan d'actions gratuites ni à une réduction du capital (avis CU CNC n° 98-D).

Note C.5 Valeurs mobilières de placement et actions propres détenues

Tableau des valeurs mobilières de placement

	Valeur au bilan		Plus- ou moins-value latente
Sicav	737	737	0
Actions propres ⁽¹⁾	3 464	4 111	647
TOTAL	4 201	4 848	647
(1) Dont 63 milliers en « Autres immobilisations financières ».			

Détails du nombre d'actions propres

Au 01/02/2010	Augmentation	Diminution	Au 31/01/2011
434 540	-	42 994	391 546

À la clôture, la valeur liquidative des 391 546 actions propres détenues s'élève à 4 111 233 euros, soit une plus-value latente de 647 306 euros. La diminution de 42 994 actions propres s'explique par l'attribution gratuite de 32 466 actions et par la vente de 10 528 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Note C.6. Charges constatées d'avance et charges à répartir

Rubrique	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance sur loyers	316	
Charges constatées d'avance autre	520	
Frais émission emprunt	18	Amortissement sur la durée de l'emprunt
Frais couverture emprunt	4	Voir 6.8
TOTAL	858	

Note C.7. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	Montant
Clients et comptes rattachés	182
Fournisseurs et comptes rattachés	42
Créances rattachées à des participations	584
Comptes courants	139
TOTAL	947

Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan

Note D.1. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous (en euros) :

	Au 01/02/2010	AGO	Autres mouvements		Au 31/01/2011
			Augmentation	Diminution	
Capital	17 599 587				17 599 587
Prime d'émission	24 268 417				24 268 417
Prime de fusion ESI Soft.	9 676 883				9 676 883
Prime de fusion SYSTUS	2 854 209				2 854 209
Réserve légale	465 966	108 610			574 576
Report à nouveau	7 896 593	2 063 599			9 960 192
Résultat de l'exercice	2 172 209	(2 172 209)	3 818 181		3 818 181
Provisions réglementées	39 123		13 561		52 684
TOTAL	64 972 986	-	3 831 742	-	68 804 728

Note D.2. Capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale 3 euros)	5 866 529	-	-
Dont actions de préférence (vote double)	1 901 693		

Note D.3. Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires. Ces amortissements dérogatoires figurant au bilan correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation. Ces amortissements correspondent également aux amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les comptes de dotations et reprises exceptionnelles.

Note D.4. Provisions pour risques

Les provisions pour risques s'analysent selon le tableau ci-dessous :

	Au 01/02/2010	Augmentation	Reprise		31/01/2011
			utilisée	non utilisée	
Écart de conversion actif (note 3.7)	978	947	978		947
Litiges (exploitation)	251	314	51	200	314
Risques divers (exceptionnel)	74	-	74		-
TOTAL	1 303	1 261	1 103	200	1 261

L'essentiel des provisions est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liés à l'activité de la Société.

Note D.5. États des dettes

L'état des dettes se présente comme indiqué ci dessous :

État des dettes	Montant	1 an au plus	+ 1 an, - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières (4.6)	5 868	2 585	3 283	
Emprunts et dettes financières divers (4.7)	748	748		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 742	3 742		
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	12 853	12 853		
Personnel et comptes rattachés (4.8)	1 939	1 939		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (4.8)	1 349	1 349		
Impôt bénéfice	160	160		
État : taxe sur la valeur ajoutée (4.8)	804	804		
État : autres impôts, taxes et assimilés (4.8)	302	302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	349	349		
Groupe et associés (4.9)	5 332	5 332		
Autres dettes d'exploitation (4.9)	1 153	1 153		
Produits constatés d'avance (4.10)	702	702		
TOTAL	35 302	32 019	3 283	0

Note D.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le montant enregistré au 31 janvier 2011 correspond à l'emprunt conclu en avril 2007.

Les engagements relatifs à ce nouvel emprunt sont développés au point 6.8.

	Montant	Début	Fin	Rembour- sement	Taux
Emprunt Tranche A -	3 407	26 avr. 2007	26 oct. 2013	semestriel	Libor € 3 mois + 1,8 % de marge
Emprunt Tranche B – 8 944 milliers de dollars ⁽¹⁾	2 352	26 avr. 2007	26 avr. 2012	semestriel	Libor \$ 6 mois + 1,8 % de marge
Emprunt CIC – 150 milliers d'euros	33	15 janv. 2007	15 janv. 2012	mensuel	fixe 5,25 %
Intérêts courus sur emprunts	76			-	-
TOTAL	5 868				

(1) Solde en \$ au 31 janvier 2011 = 1 919 milliers de dollars.

Note D.7. Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste d'un montant de 748 milliers d'euros correspond pour 317 milliers d'euros à un financement Coface dans le cadre d'une assurance prospection (avance remboursable) et à un découvert bancaire cours terme pour 431 milliers d'euros.

Note D.8. Dettes fiscales et sociales

Elles sont composées des éléments suivants :

Nature	Montant
Provision pour congés payés chargés	1 256
Provision primes/RTT/AFV/13 mois à verser au personnel chargées	1 522
Organismes sociaux et autres	511
TVA collectée sur des factures clients	804
Taxes formation, apprentissage, construction	175
Taxe professionnelle	39
Impôts passif succursale indienne	81
Impôts passif divers	79
Autres taxes	88
TOTAL	4 554

Note D.9. Autres dettes d'exploitation

Ce poste d'un total de 6 351 milliers d'euros est détaillé ci-dessous :

	Au 01/02/2010	Augmentation	Diminution	Au 31/01/2011
Compte courant Filiale Straco	550	15		565
Compte courant Mecas ESI	2 632		881	1 750
Compte courant ESI France	2 327	255		2 582
Compte courant ESI Italia	400			400
Compte courant ESI GmbH	430		395	35
Avances clients projets spéciaux	938	5		943
Avoirs à établir client Groupe	6	15		21
Provision couverture devise KRW échue	491		491	-
Autres dettes	43	146		189
TOTAL	7 815	437	1 767	6 485

Note D.10. Produits constatés d'avance

Ce poste d'un montant de 702 milliers d'euros est relatif aux produits d'exploitation.

Note D.11. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	Montant
Clients et comptes rattachés	127
Fournisseurs et comptes rattachés	227
Comptes courants et emprunt	19
TOTAL	373

Note D.12. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 021
Avoirs à établir Groupe	21
Provision pour congés payés chargés	1 256
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel chargées	1 522
Autres charges fiscales	110
Autres dettes (avances projets cofinancés)	943
TOTAL	8 948

Note E. Notes relatives au compte de résultat

Note E.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé de :

Nature du chiffre d'affaire	En millions d'euros	En %	Commentaires
Royalties	(32,9)	64 %	Licences vendues par les filiales de distribution du Groupe ESI
Ventes de licences	(12,0)	23 %	Licences vendues directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits	(1,6)	3 %	Consulting vendu directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits Groupe	(1,3)	3 %	Facturé aux filiales
Produits activités annexes	(1,2)	2 %	Essentiellement refacturation de frais aux filiales
Prestations de services	(2,3)	4 %	<i> Holding fees filiales</i>
TOTAL	(51,2)	100 %	

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

Zone géographique	En millions d'euros	En %
France	(6,1)	12 %
Europe	(16,1)	32 %
Amérique	(9,1)	18 %
Asie	(19,9)	39 %
TOTAL	(51,2)	100 %

Note E.2. Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués par les frais de recherche et développement immobilisés sur l'exercice pour un montant de 16 967 milliers d'euros et sont détaillés ci-dessous :

Nature	Montant
Production stockée	563
Production immobilisée	16 967
Reprise sur amortissements et provisions	794
Transferts de charges salaires/charges/av. nature	283
Transferts de charges autres	37
Subventions	75
TOTAL AUTRES PRODUITS	18 720

Note E.3. Autres achats et charges externes

Nature	En milliers d'euros	%	Commentaires
Études et prestations de services	4 542	14 %	
Études et prestations de services Groupe	6 886	22 %	(1)
Frais de recherche et développement	9 920	31 %	(1)
Matières et fournitures	207	1 %	
Crédits-baux, locations et charges locatives	2 438	8 %	
Entretien, maintenance, réparations	716	2 %	
Assurances	295	1 %	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	982	3 %	
Coûts de distributions	2 812	9 %	(2)
Publicité, relations extérieures	546	2 %	
Frais de déplacements	1 484	5 %	
Frais postaux, télécommunications	700	2 %	
Divers	246	1 %	
TOTAL	31 773	100 %	

(1) Filiales du Groupe.
(2) Royalties sur produits tiers et commissions sur ventes.

Note E.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

Nature	Ernst & Young		Deloitte		PriceWaterhouse Coopers		Total	
	31 janv. 2011	31 janv. 2010	31 janv. 2011	31 janv. 2010	31 janv. 2011	31 janv. 2010	31 janv. 2011	31 janv. 2010
Date clôture								
Certification des comptes individuels et consolidés	155	144	0	120	110	23	265	286
Missions accessoires	6	6	0	10	9	20	15	36
TOTAL	161	150	0	130	119	43	280	323

ESI Group a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondants aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2011 s'élève à 262 milliers d'euros.

Note E.5. Impôts et taxes

Nature	Montant
Taxe professionnelle	443
Taxe formation continue	139
Taxe d'apprentissage	58
Effort construction	37
Taxe sur les véhicules de société	25
Organic	74
Imposition forfaitaire annuelle	21
Imposition succursales	43
Autre	25
TOTAL	864

Note E.6. Dotations d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

Nature	Montant
Dotations amortissements frais de recherche et développement	15 609
Dotations amortissements codes	29
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	515
Dotations amortissements immobilisations corporelles	415
Dotations amortissements charges à répartir	35
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	39
Dotations prov. pour dépréciation des comptes clients ESI-ATE holdings	2 800
Dotations provision pour risques et charges	314
TOTAL	19 756

Note E.7. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 190 milliers d'euros comprend 52 milliers d'euros de redevances et 136 milliers d'euros de rémunération de jetons de présence.

Note E.8. Résultat financier

Le résultat financier positif de l'exercice est composé de :

Nature	Montant
Résultat de change	(289)
Résultat de la provision de change	31
Provision sur immobilisation financière	(628)
Dividende ESI Japan	893
Résultat liquidation ESI BV (Pays-Bas)	329
Intérêts d'emprunts	(354)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(163)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	219
Autres charges/produits financiers	(24)
Produit net cessions valeurs mobilières	20
TOTAL	34

Note E.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice est composé des éléments suivants :

Nature	Montant
Crédits impôts étranger soldés	(8)
Dotations amortissements dérogatoires	(14)
Mali sur cession d'actions propres (actions gratuites)	(286)
Divers	(4)
TOTAL	(312)

Note F. Autres informations

Note F.1. Effectif moyen

En équivalent taux plein	Salariés
Cadres	164
Agents de maîtrise, techniciens	
Employés	11
Ouvriers	
TOTAL	175

Note F.2. Engagements pris en matière de retraite

La Société ne comptabilise pas de provision en matière de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de retraite est estimé à 1 442 milliers d'euros au 31 janvier 2011.

Note F.3. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formations cumulé au 31 janvier 2011 correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation est de 14 315 heures.

Note F.4. Rémunérations des dirigeants

	Montant
Salaires	434
Avantages en nature	13
Jetons de présence	16
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	7
TOTAL	469

Note F.5. Éléments concernant les entreprises liées et les participations, relevant de plusieurs postes de bilan et du résultat financier

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif circulant		
Créances rattachées à des participations	9 247	-
Stock et en-cours	557	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-
Créances clients et comptes rattachés	26 520	-
Avoirs à recevoir Groupe	403	-
Compte courant	365	-
Charges constatées d'avance	0	-
Dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 853	-
Avoirs à établir Groupe	21	-
Compte courant	5 332	-
Produits constatés d'avance	6	-
Postes du compte de résultat financier		
Charges	163	-
Produits	1 441	-

Note F.6. Succursales

Trois succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group :

	Nom	Adresse	Pays
1	ESI India Sales & Technical (Branch Office)	185, 49 th Cross, Rajajinagar 3 rd Block, Bangalore – 560 10	Inde
2	ESI Group Netherlands-Branch Office	Rotterdamseweg 183C 2629 HD Delft	Pays-Bas
3	France ESI Group Shanghai Representative Office	Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road, 200235 Shanghai	Chine

Note F.7. Engagements hors bilan

Engagements de crédit-bail et locatifs futurs

	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à 1 an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 332	6 011
Locations mobilières	388	168
Crédits-baux	17	30
TOTAL	1 737	6 209

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note F.8. Engagements financiers

Dans le cadre de la convention de crédit du 26 avril 2007, ESI Group a consenti un nantissement de 99,95 % des actions d'ESI France, de 51,0 % des actions d'ESI-ATE Holdings et de 90,0 % des actions d'Hankook ESI.

La Société s'est également engagée, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les trois ratios financiers suivants :

- le ratio dette financière consolidée sur fonds propres consolidés doit être inférieur à 65 % chaque fin de semestre et d'année ;
- la trésorerie consolidée reste supérieure ou égale à 5 millions d'euros chaque fin de trimestre ;
- le ratio dette financière consolidée court terme divisé par le chiffre d'affaires consolidé annualisé est inférieur à 45/365 à chaque fin de trimestre.

Au 31 janvier 2011, la Société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en USD conclue en juillet 2007, sous la forme d'un « tunnel » présentant un « *floor* » de 4,55 % et un « *cap* » de 5,3868 %. Ainsi, ESI Group paiera le taux de référence au prix du marché entre 4,55 % et 5,3868 %, si le taux de référence descend en dessous de 4,55 %, ESI Group paiera 4,55 % et s'il s'élève au-dessus de 5,3868 %, ESI Group paiera 5,3868 %. Cette couverture a pris effet le 26 octobre 2007 et se terminera à l'issue de son remboursement prévu le 26 avril 2012.

Au 31 janvier 2011, la Société dispose d'une couverture de taux sur sa dette moyen terme en euros conclue en mai 2009, sous la forme d'une garantie de taux fixe à 2,12 % l'an. Cette couverture a pris effet le 7 mai 2009 et se terminera à l'issue de son remboursement prévu le 28 octobre 2013.

Note F.9. Cautions et nantissements

420 803 actions propres ont été nanties en contrepartie d'un droit de tirage.

Note F.10. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

	Résultat avant impôt	Passage résultat	Résultat fiscal	(Charge) Profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	2 863	(1 031)	1 832	(611)	2 252
Résultat exceptionnel	(312)	(66)	(378)	126	(186)
Crédit impôt recherche				1752	1752
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	2 551	(1 097)	1 454	1268	3818

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française ESI France SAS.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du Groupe.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas de différence entre l'impôt supporté dans le cadre de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables.

Note F.11. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Nature	Montant
Contribution sociale de solidarité	74
Écart de conversion passif	373
Provision pour risques	6
Dépréciation des créances	530
Intérêts	378
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	1 360
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 33,33 %)	453

Note F.12. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note F.13. ESI Group, société mère consolidante

ESI Group est la société holding consolidante du Groupe.

Note F.14. Tableaux des filiales et participations

	Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote- part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus (en milliers d'euros)		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Obser- vations
					Brute	Nette						
		(en euros)	(en euros)	(%)			(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société												
1. Filiales détenues à + de 50 %												
ESI France SAS	France	1 020 000	3 147 437	100,0	458	458	(2 582 116)		11 006 031	152 265		
STRACO SA	France	498 768	2 748 588	97,7	1 789	1 789	(565 015)		21 872	70 235		
Nihon ESI	Japon	88 897	2 973 261	97,0	75	75			18 950 608	265 912	892 775	
ESI Hankook	Corée du Sud	961 507	(573 265)	98,8	941	941			4 703 023	(66 705)		
ESI GmbH	Allemagne	66 468	1 337 738	68,4	1 505	1 505	(34 981)		11 083 124	(78 198)		
ESI NA	États-Unis	0	298 211	100,0	3 726	3 726	7 084 429		14 243 027	(359 883)		
ESI Hispania	Espagne	100 000	(286 868)	100,0	100	100	701 703		1 096 257	(102 598)		
Mecas ESI s.r.o.	République tchèque	16 513	2 040 550	95,0	912	912	(1 750 386)		4 673 086	163 176		
L3P Inc.	Canada	1 828	23 616	100,0	594	0			0	(127)		
ESI UK	Angleterre	116 158	(453 358)	100,0	164	164			1 449 662	(121 672)		
ESI US RD ⁽¹⁾	États-Unis	186 388	(55 272)	74,0	111	111			793 672	75 752		
CALCOM	Suisse	77 574	465 776	98,5	2 678	2 678			2 125 564	172 029		
Zhong Guo Co Ltd	Chine	0	113 888	100,0	195	0			0	(69 272)		
ESI Software India	Inde	1 591	1 276 250	99,99	2	2			0	340 628		
Hong Kong ESI	Chine	936	(1 308 700)	100,0	120	0	1 460 707		0	(5 145)		
ESI-ATE Holding Ltd	Chine	9 398	(3 340 308)	100,0	1 793	0	365 109		2 867 103	327 567		
ESI Italia	Italie	500 000	(33 150)	70,0	350	350	(400 000)		521 306	(45 247)		
ESI-South America	Brésil	8 710	(21 306)	95,0	6	6			483 608	17 066		
ESI Tunisie SARL	Tunisie	51 637	18 935	80,0	52	52			188 044	(17 321)		
ESI Group Beijing LTD	Chine	553 931	0	100,0	543	543			0	76		
2. Filiales détenues entre 10 et 50 %												
ESI US Holding	États-Unis	565 442	(464 162)	49,0	795	795			0	0		
ESI US RD (1) : Participation directe = 49 % – Indirecte via US Holdings = 25 %.												

5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participations

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de la Société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 2.1 de l'annexe des états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi

à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Marty

Ernst & Young Audit

Christine Vitrac

5.2.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 janvier 2011)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Afin de répondre au nombre minimal de sept Actionnaires dans la société STRACO, le prêt d'une action a été consenti par ESI Group à Monsieur Alain de Rouvray et à Monsieur Michel Théron.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mai 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

6. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

6.1. Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au contrôle interne et au fonctionnement du Conseil et des rapports des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2011, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 3 818 181,14 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 87 198 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au contrôle interne et au fonctionnement du Conseil, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 janvier 2011, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2011 s'élève à 3 818 181,14 euros, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 3 818 181,14 euros
- Report à nouveau : 9 960 191,81 euros
- Total à affecter : 13 778 372,95 euros

Affectation :

- 190 909,06 euros au compte de réserve légale ;
- 13 587 463,89 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de : 765 485,24 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions figurant dans ledit rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans celui-ci.

Cinquième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- 1) Met fin à l'autorisation donnée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2010 ayant autorisé le Conseil à opérer sur ses propres actions ;
- 2) Autorise, pour une durée de 18 mois à compter du 24 juin 2011, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue de :
 - a) assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF,

b) respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
- de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera,

c) conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

3) Décide que le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6 500 000 euros.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

Madame Cristel de Rouvray, demeurant 9, avenue Émile-Deschanel – 75007 Paris,

pour une durée de 6 exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Septième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

Monsieur Michel Barbier de la Serre, demeurant 22, avenue Mozart – 75016 Paris,

pour une durée de 6 exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

Monsieur Charles-Helen des Isnards, demeurant 180, rue de Grenelle – 75007 Paris,

pour une durée de 6 exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Neuvième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 150 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2011.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

Ce montant est arrêté jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale à cet égard.

6.2. Assemblée Générale Extraordinaire

Dixième résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-2 et suivants, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 euros) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions 10 à 15 de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante-cinq millions d'euros (45 000 000 euros), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3° Décide que les Actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux Actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

4° Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-2, et suivants, L. 225-135 et L. 255-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission *par voie d'offres au public*, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société dans le cadre de l'article L. 225-148 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 euros) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions 10 à 15 de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante-cinq millions d'euros (45 000 000 euros), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'instituer au profit des Actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.

4° Décide que le prix d'émission ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé qu'en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.

5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution : Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du spécial des commissaires aux comptes, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 10^e et 11^e résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce, dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 euros) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le Conseil d'Administration en application des résolutions 10 à 15 de la présente Assemblée Générale.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée Générale, faisant application de l'article L. 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1° Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de 150 millions d'euros, plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 10, 12, 14 et 15.

2° Décide, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

3° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Quatorzième résolution : Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 euros) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 10, 12, 14 et 15 de la présente Assemblée Générale, et dans les conditions prévues à l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des Commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- Décide que le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission dans le cadre d'une émission sans droit préférentiel de souscription (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées est limité à 20 % du capital social par an et ce dans la limite du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 euros).

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectué en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus dans les résolutions 10 à 15.

Seizième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 1 % du capital, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct des plafonds visés dans les autres résolutions et fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- Décide que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.
- Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- Décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- Décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Dix-septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 30 000 actions, représentant 0,51 % du capital social au jour de la présente autorisation au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des autres entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions et de prévoir ainsi soit, pour tout ou partie des actions une période minimale d'acquisition de 4 ans sans période de conservation, soit pour le solde, une période minimale d'acquisition de 2 ans avec une période de conservation minimale de 2 ans.

- Décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration procédera aux attributions gratuites d'actions et déterminera notamment :

- l'identité des bénéficiaires des attributions ;
- les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions décrites ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur, et notamment fixer, le cas échéant, les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale prend acte que cette autorisation emporte renonciation par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de cette autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter la présente Assemblée.

La présente autorisation ne met pas fin à l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008 dans sa onzième résolution, pour le solde de l'autorisation non utilisée par le Conseil d'Administration.

6.3. Décisions communes

Dix-huitième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

7. Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group informe régulièrement ses Actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière principalement en ligne ainsi que par un rapport annuel établi à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui est à la disposition de chacun sur simple demande.

ESI Group continue par ailleurs de renforcer son action de communication en améliorant son site Internet : <http://www.esi-group.com/>. Celui-ci présente en français et en anglais un descriptif détaillé du Groupe et de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux Actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter le rapport annuel, les documents de référence, les lettres aux Actionnaires, les comptes consolidés annuels et semestriels, les communiqués de presse et les statuts, et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence, dont la mise en application est le 20 janvier 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en termes de diffusion.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ESI Group	NewCap
Corinne Romefort-Régnier 100-102, avenue de Suffren 75015 Paris investors@esi-group.com	Axelle Vuillermet 8, place de la Madeleine 75008 Paris esi@newcap.fr

7.1. Communiqués de presse et avis financiers

7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français

Avril 2011	<ul style="list-style-type: none">• Forte progression des résultats annuels 2010/11.• ESI Group acquiert la propriété intellectuelle de Comet Technology Corporation (CTC).• Les conférences utilisateurs d'ESI soulignent une présence croissante en Inde.• ESI rejoint l'Association française des éditeurs de logiciels (AFDEL).• ESI co-organise la conférence sur la simulation des composites lors des JEC 2011.
Mars 2011	<ul style="list-style-type: none">• Croissance soutenue du chiffre d'affaires annuel 2010/11 : 84,2 millions d'euros (+ 12,1 %).
Fév. 2011	<ul style="list-style-type: none">• Le Comité Scientifique d'ESI se renforce avec la nomination du professeur Genki Yagawa.
Janv. 2011	<ul style="list-style-type: none">• ESI aide les constructeurs automobiles à améliorer la biofidélité pour la sécurité des véhicules.• Large succès pour le premier séminaire d'experts de la simulation des composites d'ESI.
Déc. 2010	<ul style="list-style-type: none">• ESI annonce la version 2010 de sa suite de logiciels de simulation des procédés de fonderie.• ESI annonce la sortie de Visual-Environment 6.5.• Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2010/11 : + 15,5 % et à 9 mois : + 9,5 %.
Oct. 2010	<ul style="list-style-type: none">• ESI annonce la version 2010 de la suite logicielle de simulation électromagnétique PAM-CEM.• ESI annonce la sortie de PAM-RTM 2010.
Sept. 2010	<ul style="list-style-type: none">• Résultats semestriels 2010/11• Nomination de Nanno Wams au poste de Directeur Administratif et Financier d'ESI Group.• Succès confirmé pour le 2^e séminaire d'ESI sur la mécanique de la rupture.• Chiffre d'affaires du premier semestre 2010/11 : 33,3 millions d'euros (+ 6,8 %).• ESI reçoit un prix de reconnaissance de la part de Qualis Corporation.• Succès d'ESI Global Forum 2010.• Tata Motors choisit le logiciel de simulation d'emboutissage et de pliage d'ESI pour réduire le bruit.
Juillet 2010	<ul style="list-style-type: none">• ESI annonce VA One 2010.• ESI annonce Virtual Performance Solution 2010.
Juin 2010	<ul style="list-style-type: none">• ESI sponsorise la conférence internationale INNOV'SAIL 2010, à Lorient en France.• ESI ouvre un nouveau centre de R&D à Bordeaux pour la simulation des matériaux composites, couvrant la conception, la fabrication et la performance.• Grâce à sa simulation des procédés de fonderie, ESI renforce sa position parmi les fonderies espagnoles et portugaises.• Chiffre d'affaires T1 2010/11.• Les progrès réalisés par ESI North America pour la simulation des piles à combustible ont été présentés au Département de l'Énergie.• ESI présentera au 6^e Congrès International sur le confort vibratoire et acoustique à Graz, en Autriche.• Finalisation du projet PreCarBi financé par la Commission européenne pour la simulation du procédé d'infusion sur de nouveaux matériaux composites.
Mai 2010	<ul style="list-style-type: none">• ESI sponsorise la conférence IDDRG 2010, à Graz en Autriche.• ESI présentera 3 travaux au Congrès Mondial de l'Automobile FISITA 2010 à Budapest, en Hongrie.• La conférence mondiale des utilisateurs – ESI Global Forum 2010 – proposera plus de 80 présentations sur le prototypage virtuel.• ESI annonce sa tournée 2010 présentant PAM-DIEMAKER pour CATIA V5.• ESI renforce sa suite de simulation de soudage avec Visual-WELD.
Avril 2010	<ul style="list-style-type: none">• Résultats annuels 2009/10.• J. Walter Miller a choisi le logiciel de simulation de fonderie d'ESI pour accomplir sa complète mutation technologique.• Déclaration de mouvements – Pacte d'Actionnaires.• ESI sponsorise la conférence sur la simulation des composites qui aura lieu au JEC Paris 2010.
Mars 2010	<ul style="list-style-type: none">• Le Directeur de la filiale ESI North America prend la parole au Capitole.• ESI lance la version pédagogique de son logiciel de performance virtuelle, un logiciel spécialisé destiné à initier les étudiants de premier cycle et de master à la simulation des éléments finis.• ESI présentera 4 travaux à la conférence CastExpo'10, à Orlando en Floride, qui aborderont les dernières avancées en matière de recherche et pratique pour la simulation de pièces métalliques moulées.• Chiffre d'affaires annuel 2009/10 supérieur aux anticipations : fort 4^e trimestre – croissance nettement positive sur l'ensemble de l'année : + 7,1 %.• Soutenu par la Commission européenne, le projet INFUCOMP développe la simulation du procédé d'infusion de pièces composites.

Fév. 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI annonce VA One V2009.0, La dernière version du logiciel de simulation vibro-acoustique comprend des modèles de mousses et de fibres avancés. • ESI présentera à la conférence « <i>Innovative Seating 2010</i> » organisée par l'IQPC à Francfort.
Janv. 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI devient revendeur agréé de SantosHuman Inc., distribuant la modélisation numérique humaine pour la simulation du mouvement et de la posture. • ESI annonce la sortie de Visual-Environment 5.5, une plate-forme intégrée de prototypage virtuel.

7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais

April 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Strong growth in 2010/11 annual results. • ESI Group acquires Comet Technology Corporation's IP. • ESI user conferences underline growing presence in India. • ESI joins French software association AFDEL. • ESI co-hosts Composite Simulation Conference at JEC show 2011.
March 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Buoyant growth in 2010/11 annual revenue: €84.2 million (+12.1%).
Feb. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Strengthening of ESI Scientific Committee: Appointment of Prof. Genki Yagawa.
Jan. 2011	<ul style="list-style-type: none"> • ESI helps car manufacturers improve biofidelity for vehicle safety. • ESI's first Expert Composites Seminar declared a resounding success.
Dec. 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI releases its Casting simulation suite 2010. • ESI announces the release of Visual Environment 6.5. • Revenue of the 3rd quarter: +15.5% and during the first 9 months: +9.5% of FY2010/11.
Oct. 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI releases PAM-CEM Simulation Suite 2010. • ESI releases PAM-RTM 2010.
Sept.2010	<ul style="list-style-type: none"> • Results for the first half of 2010/11. • Appointment of Nanno Wams as Chief Financial Officer of ESI Group. • ESI's 2nd fracture seminar declared a success. • First half 2010/11 sales: €33.3 million (+6.8%). • ESI receives recognition form Qualis Corporation. • ESI Global Forum 2010 declared a success. • Tata Motors chooses ESI's Sheet Metal Forming Simulation software to reduce noise.
July 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI announces VA One 1010. • ESI releases Virtual Performance Solution 2010.
June 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI sponsors INNOV'SAIL 2010 International Conference in Lorient, France. • ESI opens a new R&D center for the simulation of Composites design, manufacturing and performance, in Bordeaux, France. • Strengthening of ESI's position in casting simulation among Spanish and Portuguese foundries. • Q1 2010/11 Sales. • ESI North America fuel cell simulations advancements presented to Department of Energy (DOE). • ESI will speak at the 6th International Styrian Noise, Vibration and Harshness Congress in Graz, Austria. • Completion of the EC funded PreCarBi project for the simulation of Liquid Resin Infusion of new composite materials.
May 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI is a golden sponsor of the 2010 IDDRG Conference in Graz, Austria. • ESI will speak at the World Automotive Congress FISITA 2010 in Budapest, Hungary. • ESI Global Forum 2010 worldwide users conference will feature over 80 presentations on Virtual Prototyping. • ESI announces its PAM-DIEMAKER for CATIA V5 Roadshow 2010. • ESI reinforces its Welding Simulation Suite with Visual-WELD.
April 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Full-year 2009/10 results. • J. Walter Miller Company choose ESI's casting simulation software to make a profound technological evolution. • Transaction Statement – Shareholder Pact. • ESI sponsors the "Composites Simulation Conference" taking place during the JEC Paris 2010.
March 2010	<ul style="list-style-type: none"> • ESI North America COO Bloor speaks at Capitol Hill. • ESI announces the Virtual Performance Educational Package, a dedicated software package to initiate Undergraduate and Masters students to Finite Element simulation. • ESI will speak at CastExpo'10 in Orlando, Florida: The four presentations will cover the latest advancements in metal casting simulation research and practice. • 2009/10 annual sales above expectations: a strong fourth quarter – good growth over the year: +7.1%. • VA One 2009 Noise and Vibration Analysis Software Selected Editor's Pick of the Week by Desktop Engineering.

	<ul style="list-style-type: none"> The European Commission grants financial contribution to the INFUCOMP project for the simulation of Composite Parts Infusion.
Feb. 2010	<ul style="list-style-type: none"> ESI Announces VA One V2009.0: Latest release of noise and vibration software includes advanced models of foam and fibers. ESI will speak at IQPC Innovative Seating Conference 2010 in Frankfurt – Presentation covers the latest advancements in Multi-Domain Integrated Simulations for Virtual Seat Prototyping.
Jan. 2010	<ul style="list-style-type: none"> ESI becomes a SantosHuman Inc. Authorized Reseller, delivering digital human modeling to simulate motion and posture. ESI Announces the Release of Visual-Environment 5.5, an integrated platform for Virtual Prototyping.

7.1.3. Informations déposées aux greffes du tribunal de commerce de Paris

Néant.

7.2. Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale

Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2011 Rapports des commissaires aux comptes Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2011 Affectation du résultat de l'exercice Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Cristel de Rouvray Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Barbier de la Serre Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Helen des Isnards Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence) Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital avec droit préférentiel de souscription Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital pour rémunérer un apport en nature Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise Autorisation à conférer au Conseil d'Administration aux fins d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées Pouvoirs en vue de procéder aux formalités
Rapport de gestion	
Comptes consolidés et annexes	
Comptes sociaux et annexes	
Rapport des CAC sur les comptes consolidés et les comptes annuels	
Attestation des CAC sur le montant global des rémunérations	
Rapport spécial sur les conventions réglementées	
Rapport des CAC sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques	
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce (stock-options)	
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	
Liste des Actionnaires nominatifs d'ESI Group	
Composition du Conseil d'Administration et curriculum vitae des administrateurs renouvelés	
Formulaire de vote par correspondance	

8. Table de concordance

8.1. Informations requises par le règlement européen 809/2004

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes :

- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2010 figurant aux pages 57 à 107 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2010 sous le numéro D.10-0489.
- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2009 figurant aux pages 57 à 88 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 juin 2009 sous le numéro D.09-0468.

Informations	Chapitres
1. Personnes responsables	1.1
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1.1
1.2. Déclaration des personnes responsables du document	1.1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1.2
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	
3. Informations financières sélectionnées	2.3
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	2.3
3.2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	2.5
5. Informations concernant l'émetteur	1
5.1. Historique et évolution de la Société	1
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.3.1
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.3.1
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.3.1
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1.3
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.3.3
5.2. Investissements	2.4
5.2.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice	2.4
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur en cours	2.4
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	2.4
6. Aperçu des activités	2
6.1. Principales activités	2.1.1
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	2.1.1
6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7.1
6.2. Principaux marchés	2.1.2
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1.2
7. Organigramme	2.2
7.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	2.2.1
7.2. Liste des filiales importantes	5.1.5. note 3 et

		5.2.3. note F14
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	N/A
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	2.5 & 4.3
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière de l'émetteur	4.1.
9.2.	Résultat d'exploitation	4.1
9.2.1.	Facteurs importants	
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	4.1
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2.5
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.1.5 note 5.10
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	5.1.4 & 4.1.2
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.1.2 & 5.1.5 note 5.11
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4.1
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues	4.1
11.	Recherche et développement, brevets et licences	4.1.3
12.	Informations sur les tendances	4.2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	3.2
14.1.	Organes d'administration	3.2
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.4
15.	Rémunération et avantages	3.2.4 & 4.3.2.1
15.1.	Rémunération des mandataires sociaux	3.2.4 & 5.1.5 note 5.12
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.2.4
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	3.2.1
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	3.2.1
16.2.	Informations sur les contrats de service	3.2.1
16.3.	Informations sur les Comités de l'émetteur	3.2
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	3.2
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	4.3
17.2.	Participation et stock-options	4.3
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	4.3
18.	Principaux Actionnaires	1.3
18.1.	Principaux Actionnaires	1.3.4
18.2.	Existence de droits de vote différents	1.3.2.3
18.3.	Contrôle de la Société	1.3.4
18.4.	Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	N/A
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5
20.1.	Informations financières historiques	5.1 & 5.2
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	5.1 & 5.2

20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	5.1.6 & 5.2.4
20.5.	Date des dernières informations financières	7.1
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	7.1
20.7.	Politique de distribution des dividendes	N/A
20.8.	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	N/A
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	Informations complémentaires	1
21.1.	Capital social	1
21.2.	Acte constitutif et statuts	1
22.	Contrats importants	4.1
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	7
25.	Informations sur les participations	5.2.3 Note C2 et F14

8.2. Informations requises dans le rapport financier annuel

Informations	Chapitre
• Attestation du responsable du document	1
• Rapport de gestion	4
– Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé	4
– Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4
– Informations relatives aux rachats d'actions	4
– Informations relatives aux facteurs de risque	4
• États financiers et rapports	5
– Comptes annuels	5.2
– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.2
– Comptes consolidés	5.1
– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1



ESI Group - 100/102, avenue de Suffren - 75015 Paris
Conception et réalisation : Imprima



RELATIONS ACTIONNAIRES

ESI Group – Corinne Romefort-Régnier

Tél. : 01 53 65 14 14

investors@esi-group.com

AGENCE DE COMMUNICATION FINANCIERE

NewCap – Emmanuel Huynh / Axelle Vuillermet

Tél. : 01 44 71 94 94

infos@newcap.fr